

730

8 février 1980

19 novembre 1981

COMPTE RENDU ANALYTIQUE SOMMAIRE  
CONSEIL MUNICIPAL du 8 FEVRIER 1980  
-----

Etaient présents : MM TRIN. BROCHOT. CLAUD. HACHE. COUALLIER. LENNE. GAMBIER.  
LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. CHARBONNELLE. DESCHAMPS. ARAGON. DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD.  
DUBOS. DAUZET. BULCKE. DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : MM NAMOTTE. GABRIELS. JESUS.

Absente : Mme PAREL.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.  
-----

I. BUDGET PRIMITIF 1980

Le Conseil approuve le projet de budget primitif 1980 au montant équilibré de 31 009 943 F, et proteste contre la fixation à 10,18 % de la progression de la D.G.F. pour 1979, laquelle se situe en dessous du total national fixé à 16,70 %.

Le montant de la D.G.F. inscrit est maintenu au niveau du résultat découlant des formules de calcul données par la préfecture en novembre 1979.

II. PROJET de CONSTRUCTION d'une PISCINE

Le Conseil décide de ne pas s'engager dans l'immédiat dans la construction d'une piscine en raison des incidences financières et maintient son inscription au plan d'équipement pour un projet de piscine.

III. CANTINE - PRIX des REPAS

Le Conseil approuve le nouveau tarif de prix des repas applicable au 1er juillet 1980.

IV. CONCESSIONS dans les CIMETIERES - LOCATIONS TEMPORAIRES de BATIMENTS

1°) Le Conseil approuve les modifications de tarifs concernant les concessions dans les cimetières avec effet au 1er mars 1980.

2°) Le Conseil approuve les modifications de tarifs concernant la location de bâtiments applicables au 1er mars 1980.

3°) Le Conseil approuve la modification de tarif concernant la location de terrain applicable au 1er mars 1980.

V. DROITS de PLACE sur MARCHE - STATIONNEMENT des VOITURES de LOUAGE "TAXI" - FIXATION des REDEVANCES

Le Conseil approuve les nouvelles redevances pour droits de place sur les marchés avec effet au 1er mars 1980.

Le Conseil approuve les nouvelles redevances pour le stationnement des voitures de louage "Taxi" applicables en 1980.

VI. PARTICIPATION des FAMILLES pour la SCOLARISATION d'ENFANTS des COMMUNES EXTERIEURES

Le Conseil décide de fixer à 300 F par an, pour l'année scolaire, la participation à réclamer aux familles.

I. ATTRIBUTION de SUBVENTIONS à DIVERSES SOCIETES

Le Conseil fixe pour l'année 1980 l'attribution des subventions à diverses sociétés.

AMENAGEMENT de LOCAUX ADMINISTRATIFS - EMPRUNT de 1 000 000 F

Le Conseil décide un emprunt de 1 000 000 F destiné à financer l'aménagement de divers locaux administratifs.

IX. PERSONNEL COMMUNAL - TABLEAU des EFFECTIFS

Le Conseil approuve les modifications au tableau des effectifs par la suppression d'un emploi de conducteur transports en communs et deux ouvriers professionnels 1ère catégorie, et la création d'un emploi de surveillant de travaux et deux ouvriers professionnels 2ème catégorie.

X. PRIME de TECHNICITE

Le Conseil décide l'attribution de la prime de technicité au personnel d'encadrement des services techniques au taux de 1,25 %.

XI. TAUX HORAIRES des PROFESSEURS des ATELIERS CULTURELS - MODIFICATIONS

Le Conseil approuve les modifications des taux horaires des professeurs des ateliers culturels, à compter du 1er janvier 1980 - augmentation de 10 %.

XII. ACQUISITIONS d'IMMEUBLES - RUE JEAN JAURES

Le Conseil approuve l'acquisition d'immeubles sis 120-122 rue Jean Jaurès, propriété de Mademoiselle GRISON, pour le prix de 100 000 F.

XIII. BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES - DEMANDE de SUBVENTION

Le Conseil sollicite l'attribution d'une subvention de 50 % d'un programme d'acquisition de livres de bibliothèques scolaires de 19 981 F.

XIV. INDEMNISATION - FONDS de COMMERCE 35 RUE LENINE

Le Conseil approuve l'indemnisation du fonds de commerce tenu par Mme HENRY suite à l'acquisition faite à Mme ZANOT de l'immeuble 35 rue Lénine.

XV. INSTALLATIONS CLASSEES - UTILISATION de RADIO-ELEMENTS

Le Conseil émet un avis favorable à la demande d'installations de radio-éléments artificiels par la société USINOR.

XVI. RAPPORT sur la DELEGATION de POUVOIR - ARTICLE L.122-20

La délégation a porté sur :

1°) - Marché négocié avec l'entreprise A.C.M.M. MARC pour les travaux d'installation de cloisons coulissantes aux tribunes du stade Marcel Coene, montant du marché T.T.C. 88 585,73 F.

2°) - Marché négocié avec l'entreprise A.C.M.M. MARC pour la fourniture et pose en couverture, de bacs auto-portants duralinox aux tribunes du stade Marcel Coene, montant du marché T.T.C. 45 811,79 F.

-----

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07

SOUS PRÉFECTURE  
14 FEV. 1980  
60304 SENLIS

II  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 8 FEVRIER 1980 -

L'an mil neuf cent quatre vingt, le huit février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le premier février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : MM. TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. MM. HACHE. COUALLIEP. Mme LENNE. MM. GAMBIER. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. CHARBONNELLE. Mmes DESCHAMPS. ARACON. MM. DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mmes BULCKE. DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : M. NANOTTE. Mme GABRIELS. M. JESUS.

Absente : Mme PAREL

Monsieur Géraïd DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : PROJET de CONSTRUCTION d'une PISCINE

A l'occasion de la discussion sur le budget 1980, et sur l'éventualité de la réalisation d'une piscine, et après la visite d'un équipement du type "Tournesol" décidée par la délibération du 28 décembre 1979,

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

DECIDE de ne pas s'engager dans l'immédiat, dans la construction d'une piscine en raison des incidences financières découlant du fonctionnement d'un tel équipement, et des difficultés budgétaires actuelles des Communes,

MAINTIENT son inscription au plan d'équipement pour une piscine, comme prévu au projet d'ensemble sportif du 5 mai 1961 et aux délibérations des 19 janvier 1978 - 7 novembre 1979.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
Le Maire,



VU et TRANSMIS  
Senlis le 20 FEV. 1980  
Le Sous-Préfet

Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef

  
S. RIVIÈRE

III

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 8 FEVRIER 1980 -



TÉLÉPHONE : 425.57.07

SOUS PRÉFECTURE

14 FEV. 1980

60304 SENLIS

L'an mil neuf cent quatre vingt, le huit février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le premier février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : MM TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. MM HACHE. COUALLIEP. Mme LENNE. MM GAMBIEP. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. CHARBONNELLE. Mmes DESCHAMPS. ARAGON. MM DE LA SALA. QUENON. SOUFFLAPD. DUBOS. DAUZET. Mmes BULCKE. DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : M. NAMOTTE. Mme GABRIELS. M. JESUS.

Absente : Mme PAREL

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : CANTINE - PRIX des REPAS

Sur le rapport du Bureau Municipal et de la Commission Cantine proposant la modification du tarif des repas établi par la délibération du 9 juin 1978,

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer le prix des repas de cantine au taux ci-dessous:

1°) RATIONNAIRES ENFANTS :

Les taux seront applicables aux familles selon un quotient familial mensuel fixé comme suit :

COEFFICIENTS	TARIFS
jusqu'à 350 F	3 F
de 351 F à 600 F	4 F
de 601 F à 900 F	5 F
de 901 F à 1 300 F	6 F
de 1 301 F à 1 600 F	7 F
de 1 601 F et au-dessus	8 F

2°) RATIONNAIRES ADULTES : Taux 10 F

La gratuité sera accordée pour le personnel de service de la cuisine, des réfectoires, et le personnel municipal de surveillance.

Les présentes dispositions entreront en vigueur à la date du 1er juillet 1980.

VU

le 5 MARS 1980

Le Sous-Prefet  
Pour le Sous-Prefet,  
Le Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,



IV

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 8 FEVRIER 1980 -

SOUS PRÉFECTURE  
212 FEV. 1980  
60304 SEGUIN

L'an mil neuf cent quatre vingt, le huit février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le premier février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : M. TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. MM HACHE. COUALLIEP. Mme LENNE. MM GAMBIER. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. CHARBONNELLE. Mmes DESCHAMPS. ARAGON. MM DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mmes BULCKE. DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : M. NAMOTTE. Mme GABRIELS. M. JESUS.

Absente : Mme PAREL

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : CONCESSIONS dans les CIMETIERES - LOCATIONS TEMPORAIRES de BATIMENTS - LOCATION de TERRAIN  
MODIFICATION des REDEVANCES

Sur le rapport de la commission des finances exposant qu'en raison de l'élévation du coût des services, il y a lieu de modifier les montants des diverses redevances communales et que les propositions ci-dessous ont été prises en compte dans la préparation du budget primitif 1980.

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

FIXE Comme suit le montant des redevances communales :

- 1 - CONCESSIONS dans les CIMETIERES (compte 951.8/716)  
(modification de la délibération du Conseil du 19 janvier 1978)
  - . Concession perpétuelle ..... 2 000 F le m2
  - . Concession cinquantenaire ..... 250 F le m2
  - . Concession trentenaire ..... 125 F le m2
  - . Concession temporaire (15 ans) .... 50 F le m2

Date d'effet : 1er mars 1980

- 2 - LOCATIONS TEMPORAIRES de BATIMENTS (compte 965.2/7142)  
(modification de la délibération du Conseil du 19 janvier 1978)
  - Salle de la LIBERATION :
    - . 500 F pour les associations et particuliers habitant Montataire,
    - . 1 000 F pour les associations et particuliers extérieurs à Montataire,
  - Salle de réunion du PETIT CHATEAU ..... 200 F
  - Salle sous l'EGLISE ..... 200 F
  - SOUS-SOL B de la MAIRIE ..... 200 F
  - SOUS-SOL salle des MARTINETS ..... 200 F

Date d'effet : 1er mars 1980

.../...

Les manifestations sans but lucratif organisées par les associations ou groupements locaux pourront bénéficier d'une location gratuite.

3 - LOCATION de TERRAIN

(modification de la délibération du Conseil du 19 janvier 1980)

Le loyer annuel du terrain cadastré section AH n° 418, loué à l'entreprise BABILOTTE, est fixé à 1 200 F à compter du 1er mars 1980, payable par trimestre.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,



VU et APPROUVÉ

Senlis, le 26 FEV 1980  
Le Sous-Préfet



Eric DEGRÉMONT



TÉLÉPHONE : 425.57.07

SOUS PRÉFECTURE  
Conseil Municipal  
22 FEV. 1980

Extrait du registre aux délibérations du  
- SEANCE du 8 FEVRIER 1980 -

L'an mil neuf cent quatre vingt, le huit février, à huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le premier février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : MM TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. MM HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. MM GAMBIE. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. CHARBONNELLE. Mmes DESCHAMPS. ARAGON. MM DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mmes BULCKE. DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : M. NAMOTTE. Mme GABRIELS. M. JESUS.

Absente : Mme PAREL

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : DROITS de PLACE sur MARCHE - STATIONNEMENT des VOITURES de LOUAGE "TAXI" - FIXATION des REDEVANCES

Sur le rapport de la Commission des Finances EXPOSANT :

- qu'en raison de l'élévation du coût des services, il y a lieu de modifier les montants des redevances communales, et que les propositions ci-dessous ont été prises en compte dans la préparation du budget primitif 1980.

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

FIXE comme suit le montant des redevances :

1 - DROITS de PLACE sur MARCHE (compte 965.3/715)

- . Abonné ..... 2,00 F le mètre linéaire
- . Non abonné ..... 3,50 F le mètre linéaire

Date d'effet : 9 mars 1980.

2 - STATIONNEMENT des VOITURES de LOUAGE "TAXI" (compte 965.3/715)  
(modification de la délibération du Conseil du 6 mars 1975)

La redevance annuelle à payer par les exploitants per-  
missionnaires d'un droit de stationnement est fixée à 400 F  
pour l'année 1980.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,

VU

le -7 MARS 1980  
Le Sous-Préfet

Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE





VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 8 FEVRIER 1980 -

L'an mil neuf cent quatre vingt, le huit février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le premier février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : MM TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. MM HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. MM GAMBIER. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. CHARBONNELLE. Mmes DESCHAMPS. ARAGON. MM DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mmes BULCKE. DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : M. NAMOTTE. Mme GABRIELS. M. JESUS.

Absente : Mme PAREL

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : PARTICIPATION des FAMILLES pour la SCOLARISATION d'ENFANTS des COMMUNES EXTERIEURES (modification de la délibération du Conseil du 19 janvier 1978)

Sur le rapport de la Commission des Finances relatif à la scolarisation d'enfants des Communes extérieures dans les établissements scolaires de Montataire,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer au montant de 300 F par enfant pour l'année scolaire la participation à réclamer aux familles.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,



VU

Senlis, le 25 FEV 1980  
Le Sous-Préfet



Pour le Sous-Préfet.  
Le Secrétaire en Chef

S. RIVIÈRE

VIII

# DELIBERATION

SOUS PREFECTURE  
14 FEV. 1980  
pour la réalisation  
60304 SENLIS

prise par le Conseil Municipal de MONTATAIRE  
d'un emprunt communal auprès de la Caisse d'Epargne de SENLIS

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de MONTATAIRE  
Séance du 8 FEVRIER 1980  
L'an mil neuf cent quatre vingt , le huit février à 20h30 heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTATAIRE  
légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M. Robert TRIN, Maire.  
Présents : MM. TRIN, BROCHOT, CLAUD, HACHE, COUALLIER, LENNE, GAMBIER, LARTIGUE, BESSON,  
DETRAUX, CHARBONNELLE, DESCHAMPS, ARAGON, DE LA SALA, QUENON, SOUFFLARD, DUBOS, DAUZET,  
BULCKE, DELLOUE, LIBERT, LESAGE.  
~~Absents~~ Absents excusés : MM. NAMOTTE, GABRIELS, JESUS.  
Absente : Mme PAREL

Secrétaire : M. DETRAUX  
Exposé - Motif de l'emprunt : AMENAGEMENT de LOCAUX ADMINISTRATIFS - EMPRUNT de 1.000.000 F

et, après en avoir délibéré, décide :

Article premier. — M. le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse d'Epargne de SENLIS agissant pour le compte de la Caisse des Dépôts en application du décret n° 71-276 du 7 avril 1971 et aux conditions de cet établissement, l'emprunt de la somme de F 1.000.000 destiné à financer l'aménagement de locaux administratifs et dont le remboursement s'effectuera en QUINZE années à partir de 1981.

Ce prêt portera intérêt au taux en vigueur à la date de l'établissement du contrat et dans la limite des taux maxima fixés par le Ministre de l'Intérieur, en accord avec le Ministre de l'Economie et des Finances, pour l'ensemble des emprunts contractés par les collectivités locales.

Article 2. — La Commune disposera, pour retirer les fonds, d'un délai de six mois à partir de la date de la signature du contrat par le représentant de la Caisse d'Epargne.

Si, à l'expiration de ce délai, la totalité des fonds n'a pas été retirée, il sera procédé à l'annulation du contrat ou à la réduction de son montant.

Article 3. — Pour se libérer de la somme empruntée, la Commune paiera QUINZE annuités constantes comprenant le capital et les intérêts, calculés au taux indiqué ci-dessus.

Elle s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement en cas de besoin les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des annuités.

Article 4. — Toute annuité non versée à la date à laquelle elle sera devenue exigible portera intérêt de plein droit à partir de cette date au taux du prêt majoré de 3 unités.

Article 5. — La Commune aura la faculté d'effectuer des remboursements par anticipation au cours de la deuxième moitié de la période d'amortissement, mais seulement à la date d'une échéance normale et avec préavis d'un an.

Ces remboursements donneront lieu au paiement d'une indemnité égale au montant d'un semestre d'intérêts du capital remboursé par anticipation.

Article 6. — La Commune s'engage :

1° à affecter, dès leur encaissement, à des remboursements anticipés pour lesquels il ne sera exigé ni préavis ni indemnité, les subventions qui viendraient à être attribuées après la réalisation du prêt et auraient pour effet de réduire sa participation dans le coût de l'opération à une somme inférieure au montant du prêt ;

2° à reverser, sans délai, les sommes non employées dans le cas où l'opération pour laquelle le prêt a été consenti ne serait pas réalisée ou serait d'un coût inférieur au montant prévu.

Article 7. — La Commune prendra à sa charge les impôts présents et futurs, ainsi que les droits et frais pouvant résulter du présent emprunt.

Article 8. — M. le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir pour régler les conditions du prêt.

Pour copie conforme :

MONTATAIRE....., le 8 FEVRIER 1980

Cachet de l'emprunteur,



Le Maire,

Visé pour récépissé, le budget n'étant pas soumis à approbation.

Senlis, le 15 FEV. 1980  
Le Sous-Préfet,

Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07

*TX*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 8 FEVRIER 1980 -

SOUS PRÉFECTURE

14 FEV. 1980

60304 SENLIS

L'an mil neuf cent quatre vingt, le huit février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le premier février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : MM. TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. MM. HACHE. COUALLIEP. Mme LENNE. MM. GAMEIER. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. CHARBONNELLE. Mmes DESCHAMPS. ARACON. MM. DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mmes BULCKE. DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : M. NAMOTTE. Mme GABRIELS. M. JESUS.

Absente : Mme PAREL

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL - TABLEAU des EFFECTIFS

Sur le rapport de la Commission du Personnel EXPOSANT :

- que dans le cadre de la réorganisation des Services Techniques, il y a lieu d'apporter des modifications au tableau des effectifs du personnel communal.

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

DECIDE les modifications suivantes :

1°) - SUPPRESSION :

- . 1 conducteur transports en communs - groupe V
- . 2 ouvriers professionnels de 1ère catégorie - groupe IV

2°) - CREATION :

- . 1 surveillant de travaux - groupe VI - à compter du 1er mars 1980
- . 2 ouvriers professionnels de 2ème catégorie - groupe V - à compter du 1er mars 1980.

VU et APPROUVÉ  
Senlis, le 21 FEV. 1980  
Le Sous-Préfet



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,

*h*  
Éric DEGRÉMONT

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 8 FEVRIER 1980 -

SOUS PRÉFECTURE

14 FEV. 1980

60304 SENLIS

L'an mil neuf cent quatre vingt, le huit février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le premier février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : MM. TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. MM. HACHE. COUALLIEF. Mme LENNE. MM. GAMBIER. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. CHARBONNELLE. Mmes DESCHAUPS. ARACON. MM. DE LA SALA. QUENON. SOUFFLAPD. DUBOS. DAUZET. Mmes BULCKE. DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : M. NAMOTTE. Mme GABRIELS. M. JESUS.

Absente : Mme PAREL

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : PRIME de TECHNICITE

Sur proposition de la Commission du Personnel EXPOSANT :

- que lorsque les Services Techniques auront élaboré divers projets, les responsables pourront prétendre à une prime de technicité

Cette prime est réglementée par l'arrêté du 20 mars 1952.

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

DECIDE l'attribution de la prime de technicité au personnel d'encadrement des Services Techniques, au taux de 1,25 %.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,



Senlis, le

VU  
14 FEV. 1980

Le Sous-Préfet,

Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE

XI

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 8 FEVRIER 1980 -



TÉLÉPHONE : 425.57.07

SOUS-PRÉFECTURE  
15 FEV. 1980  
00304 SENLIS

L'an mil neuf cent quatre vingt, le huit février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le premier février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : M. TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. M. HACHE. COUALLIEP. Mme LENNE. M. GAMBIEP. LARTICUE. BESSON. DETRAUX. CHARBONNELLE. Mmes DESCHAMPS. ARACON. M. DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mmes BULCKE. DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : M. NANOTTE. Mme GABRIELS. M. JESUS.

Absente : Mme PAREL

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : TAUX HORAIRES des PROFESSEURS des ATELIERS CULTURELS - MODIFICATION

Sur proposition de la Commission Culturelle EXPOSANT :

- que les rémunérations des professeurs des ateliers culturels n'ont pas été revalorisées depuis plusieurs années,

Il est proposé de fixer un nouveau taux horaire pour ces catégories.

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

DECIDE de revaloriser les taux horaires des professeurs des ateliers culturels de 10 % à compter du 1er janvier 1980, ils sont donc fixés à :

- 59,60 F pour les professeurs diplômés
- 43,10 F pour les professeurs non diplômés.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



VU  
Senlis, le 18 FEV. 1980

Le Sous-Préfet



Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef

S. RIVIÈRE



TÉLÉPHONE : 425.57.07

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- - SEANCE du 8 FEVRIER 1980 - -

L'an mil neuf cent quatre vingt, le huit février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le premier février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : MM TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. MM HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. MM GAMBIE. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. CHARBONNELLE. Mmes DESCHAMPS. ARAGON. MM DE LA SALA. QUENON. SOUFFLAPD. DUBOS. DAUZET. Mmes BULCKE. DELLOUE. LIBERT. LESACE.

Absents excusés : M. NAMOTTE. Mme GABRIELS. M. JESUS.

Absente : Mme PAREL

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

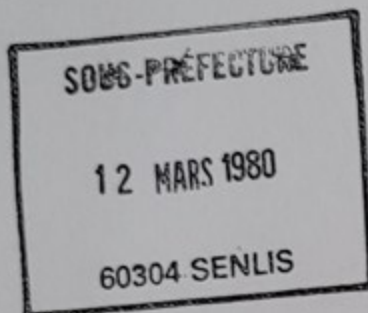
OBJET : ACQUISITIONS d'IMMEUBLES - RUE JEAN JAURES

Monsieur le Maire EXPOSE :

- que par lettres des 8 et 21 janvier 1980, Monsieur le Gérant de tutelle du centre hospitalier général de Beauvais, agissant comme administrateur des biens de Mademoiselle GRISON Marie-Madeleine, héritière de Madame DUBOIS Jeanne, a proposé la vente à la Commune de biens immeubles dont-elle est propriétaire ;
- que ces biens consistent en divers immeubles bâtis sis rue Jean Jaurès et des terrains attenants, lesquels sont compris dans un des périmètres retenus au projet de plan de référence décidé par le Conseil Municipal dans ses réunions des 14 décembre 1978 et 28 décembre 1979 ;
- que ces immeubles sont cadastrés section AN n° 18221 - lieu-dit "Entre l'Orme et la Rivière" et n° 339 lieu-dit "l'Ile Godard" ;
- que cet emplacement situé à proximité de l'immeuble récemment acquis à la Caisse de Sécurité Sociale de Creil pour l'aménagement de divers services municipaux devant recevoir du public, permet après démolition des immeubles vétustes, la réalisation d'aires de stationnement pour véhicules automobiles, et également une opération de rénovation de quartier ;
- que le prix proposé est particulièrement avantageux eu égard aux prix actuels du marché foncier local ;

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,  
VU les plans de masse et de situation,  
VU l'offre des 8 et 21 janvier 1980,

.../...



CONSIDERANT l'utilité de répondre favorablement à la proposition,

DECIDE l'acquisition des biens immeubles ci-dessus au prix proposé de 100 000 F,

DECIDE le financement par inscription au compte 909.0/210 - sur les fonds compris dans la globalisation des emprunts pour l'année 1980,

SOLLICITE la déclaration d'utilité publique du projet en application de l'article L.311-4 du Code des Communes,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera rédigé par Maître TOUSSAINT, Notaire, à Haudivillers (Oise).

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Vu pour être annexé à notre arrêté en date de ce jour  
Pour le Préfet et par délégation  
Senlis, le 9 JUIN 1980  
Le Sous-Préfet,



Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef

S. RIVIÈRE



VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07

SOUS PRÉFECTURE

14 FEV. 1980

60304 SENLIS

XIII

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 8 FEVRIER 1980 -

L'an mil neuf cent quatre vingt, le huit février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le premier février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : MM TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. MM HACHE. COUALLIEP. Mme LENNE. MM GAMBIEP. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. CHARBONNELLE. Mmes DESCHAMPS. ARACON. MM DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mmes BULCKE. DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : M. NAMOTTE. Mme GABRIELS. M. JESUS.

Absente : Mme PAREL

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES - DEMANDE de SUBVENTION

Le rapporteur de la Commission Culturelle précise que les deux bibliothèques municipales rendent de grands services à l'ensemble des milieux scolaires de la Ville et que celles-ci travaillent en liaison avec le personnel enseignant primaire et secondaire.

*Les scolaires viennent soit en groupe, soit individuellement emprunter de nombreux livres.*

Dans le but de poursuivre cette action, le rapporteur propose l'augmentation des fonds d'ouvrages et présente un programme d'acquisition d'un montant de 19 881,36 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet présenté,

SOLLICITE l'attribution d'une subvention au taux de 50 % sur les fonds réservés par le Conseil Général pour les programmes d'achats de livres de bibliothèques scolaires,

S'ENGAGE à financer la part restant à la Commune.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



VU et TRANSMIS

Senlis le 15 FEV. 1980

Le Sous-Préfet



Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef

  
S. RIVIÈRE

XIV

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 8 FEVRIER 1980 -



TÉLÉPHONE : 425.57.07

SOUS-PRÉFECTURE  
14 MARS 1980  
60304 SENLIS

L'an mil neuf cent quatre vingt, le huit février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le premier février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : MM TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. MM HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. MM GAMBIER. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. CHARBONNELLE. Mmes DESCHAMPS. ARACON. MM DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mmes BULCKE. DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : M. NAMOTTE. Mme GABRIELS. M. JESUS.

Absente : Mme PAREL

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : INDEMNISATION - FONDS de COMMERCE 35 RUE LENINE

Monsieur le Maire EXPOSE :

- que par délibération du Conseil du 11 septembre 1979, visée le 15 octobre 1979, la Commune a décidé l'acquisition de l'immeuble sis 35-37 rue Lénine, propriété de Madame ZANOT, où était exploité un fonds de commerce de débit de boissons, par Madame HENRY Lucienne, pour lequel une indemnisation a été fixée à 5 000 F ;

- que le montant de cette indemnisation a été sous estimé compte tenu de l'évaluation faite par le Service des Domaines fixant un maximum de 25 000 F ;

- que la valeur d'indemnisation du fonds de commerce et de la licence qui en l'accessoire peut être fixée à 12 500 F ;

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer à 12 500 F le montant de l'indemnité à allouer à Madame HENRY, exploitante du débit de boissons 35 rue Lénine, dont l'immeuble doit être détruit.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



VU  
Senlis, le 17 MARS 1980  
Le Sous-Préfet.



Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef

S. RIVIÈRE



TÉLÉPHONE : 425.57.07

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 8 FEVRIER 1980 -

L'an mil neuf cent quatre vingt, le huit février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le premier février, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : MM TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. MM HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. MM GAMBIER. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. CHARBONNELLE. Mmes DESCHAMPS. ARAGON. MM DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mmes BULCKE. DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : M. NAMOTTE. Mme GABRIELS. M. JESUS.

Absente : Mme PAREL

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : INSTALLATIONS CLASSEES - UTILISATION de RADIO-ELEMENTS

Monsieur le Maire EXPOSE :

- que l'enquête publique relative à la demande de la Société USINOR à l'effet d'utiliser des radio-éléments artificiels dans ses ateliers de Montataire, s'est déroulée du 6 janvier au 4 février 1980, et qu'en application de l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 14 décembre 1979, le Conseil est invité à formuler son avis.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL,

VU la loi du 19 juillet 1979 relative aux installations classées,

VU l'arrêté préfectoral du 14 décembre 1979,

VU l'avis du Commissaire-enquêteur,

EMET un avis favorable à la demande de la Société USINOR.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME,  
Le Maire,





COMPTE RENDU ANALYTIQUE SOMMAIRE  
du CONSEIL MUNICIPAL du 14 MARS 1980

Etaient présents : MM TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER. LENNE. GAMBIER.  
LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. DESCHAMPS. ARAGON. DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD.  
DUBOS. JESUS. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : MM CLAUX. CABRIELS. PAREL. BULCKE. NAMOTTE.

Absents : MM CHARBONNELLE. DELLOUE

I. BUDGET PRIMITIF 1980

Le Conseil, sur le rapport de M. GAMBIER au nom de la Commission de Finances et après avoir entendu une déclaration du Groupe des Elus Communistes à laquelle s'associent les élus du Groupe Socialiste, décide de reporter au 3 avril 1980 l'examen du budget primitif 1980 en deuxième lecture, en y invitant Monsieur le Sous-Préfet, et en organisant une campagne d'information en vue d'y convier la population.

II. AMENAGEMENT d'un TERRAIN OMNISPORTS - ENQUETE de D. U. P.

Le Conseil approuve les réponses aux observations faites par le Commissaire enquêteur dans l'enquête de D. U. P. pour l'aménagement d'un terrain omnisports.

III. DECLASSEMENT des CHEMINS DEPARTEMENTAUX

Le Conseil émet un avis favorable au classement en voirie communale des parties des chemins départementaux déclassés par la Commission Départementale du 25 novembre 1969.

IV. TRAVAUX de RAVALEMENT - ECOLE MATERNELLE JEAN MACE

Le Conseil approuve le dossier relatif aux travaux de ravalement de l'école Jean Macé, au montant estimatif de 352 797 F.

V. AMENAGEMENT de LOCAUX ADMINISTRATIFS -104 RUE JEAN JAURES-

Le Conseil approuve le dossier de travaux d'aménagement projeté pour la mise en place de locaux administratifs dans l'immeuble 104 rue Jean Jaurès, montant estimatif 639 398 F.

VI. CIRCULATION - REGULATION par FEUX TRICOLORS

Le Conseil approuve le projet d'aménagement de feux tricolores au carrefour C.D. 123 rue des Déportés, au coût estimatif de 149 035 F.

VII. VOIE COMMUNALE "SOUS le CLOS de VITEL"

Le Conseil émet un avis favorable à l'engagement de procédure d'utilité publique pour l'aménagement des parties, à usage public, situées dans les propriétés privées entre l'impasse du Gaz et la rue Henri Viellard.

.../...

VIII. PRET de 1 500 000 F - FINANCEMENT de l'ACQUISITION : IMMEUBLE RUE JEAN JAURES

Le Conseil approuve le contrat de prêt de 1 500 000 F avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de l'acquisition de l'immeuble 104 rue Jean Jaurès.

IX. MODIFICATION du TABLEAU des EFFECTIFS - CREATION de l'EMPLOI de GESTIONNAIRE de RESTAURANTS SCOLAIRES

Le Conseil décide la création d'un poste de gestionnaire de restaurants scolaires.

X. GARANTIE d'un EMPRUNT de 240 000 F - OFFICE PUBLIC d'H.L.M.

Le Conseil décide d'accorder la garantie de la Commune pour un prêt de 240 000 F à contracter par l'Office Public d'H. L. M. de Creil au titre de financement de fin de chantier dans l'opération de 300 logements.

XI. SOUTIEN à une MOTION des SYNDICATS C.G.T., U.G.I.C.T., des EMPLOYES COMMUNAUX

Le Conseil apporte son soutien à la motion des syndicats C.G.T. et U.G.I.C.T.

XII. RECONNAISSANCE dans la FONCTION COMMUNALE des EMPLOIS d'ANIMATION

Le Conseil approuve la motion du syndicat U.G.I.C.T. portant sur la reconnaissance des emplois d'animation dans la fonction communale.

XIII. FISCALITE LOCALE - EVALUATION des LOCAUX

Le Conseil demande la suppression de la catégorie 4 des immeubles collectifs, dans la liste d'évaluation et classement des locaux résidence "Hélène" et tour H.L.M. 2 avenue Gabriel Péri dans la catégorie 5.

XIV. RAPPORT sur la DELEGATION de POUVOIRS - ARTICLE L.122-20

La délégation a porté sur :

1°) - marché négocié avec la S.A. RENAULT pour la fourniture de divers véhicules.  
- montant du marché : 204 999 F T.T.C.

2°) - marché négocié avec l'entreprise HAINAULT pour les travaux de réfection du mur de soutènement en moellons au château et au bas de l'allée des Marronniers.  
- montant du marché : 249 812 F T.T.C.

-----

VILLE DE MONTATAIRE  
OISE



TÉLÉPHONE : (4) 425.57.07  
CODE POSTAL : 60160

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Montataire, le

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE EXTRAORDINAIRE du DIMANCHE 20 JANVIER 1980 -

L'an mil neuf cent quatre vingt, le dimanche vingt janvier à onze heures, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le onze janvier, s'est réuni en séance extraordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : M. TRIN - M. BROCHOT - Mme CLAUD - M. HACHE -  
M. COUALLIER - Mme LENNE - M. GAMBIER - M. BESSON - M. DETRAUX -  
M. CHARBONNELLE - Mme DESCHAMPS - Mme ARAGON - M. QUENON -  
M. SOUFFLARD - M. DUBOS - M. DAUZET - Mme BULCKE - M. JESUS -  
Mme DELLOUE - Mme LESAGE -

Absents excusés : M. LARTIGUE - Mme GABRIELS - M. DE LA SALA -  
Mme LIBERT -

Absents : M. NAMOTTE - Mme PAREL

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : FISCALITE LOCALE - TRANSFERTS de CHARGES de l'ETAT -  
AUGMENTATION des PRODUITS PETROLIERS

Le CONSEIL MUNICIPAL de MONTATAIRE, réuni en séance extraordinaire le 20 janvier 1980 :

DENONCE les dernières mesures prises par le Gouvernement d'augmenter le prix des produits pétroliers.

Ces augmentations :

- visent à imposer une politique d'austérité aux travailleurs en réduisant leur pouvoir d'achat,
- vont aggraver la crise et développer le chômage,
- ont des répercussions insupportables sur les budgets de l'Office H.L.M. et de la Commune, et se traduisent par une hausse des charges locatives et des impôts locaux.

DENONCE l'argument gouvernemental de la "facture pétrolière" due aux prix pratiqués par les pays producteurs. Les statistiques de l'INSEE démontrent que le prix du pétrole brut évolue moins vite que l'inflation ;

ACCUSE le gouvernement d'avoir pris ces mesures pour accroître les taxes prélevées par l'Etat, et grossir les super profits réalisés par les compagnies pétrolières ;

CONSTATE que ces hausses décidées en janvier par M. BARRE ajoutées à l'augmentation record des prix en 1979 va coûter à la Commune de Montataire, rien que pour les produits pétroliers, la somme de QUARANTE TROIS MILLIONS de CENTIMES. La part prélevée par l'Etat sur la consommation du Fuel et des Carburants, c'est-à-dire sur le chauffage des bâtiments (crèche, écoles, bureaux, ateliers, salles.... ) et l'utilisation des véhicules

.../...

(bennes à ordures, camions etc) est de VINGT NEUF MILLIONS de CENTIMES.

CONSTATE par ailleurs, que l'Etat impose à la Commune de Montataire pour :

- l'Aide Sociale : QUARANTE SEPT MILLIONS HUIT CENT MILLE CENTIMES,
- le Logement des Instituteurs : QUARANTE QUATRE MILLIONS de CENTIMES ;

RAPPELLE que la loi du 3 janvier 1979 instituant la D.G.F. a permis la diminution de cette recette importante que verse l'Etat à toutes les communes, que cette D.G.F. pour Montataire en 1980 sera encore inférieure à la moyenne nationale des D.G.F. que toucheront les autres communes.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré le 20 janvier 1980 :

EXIGE pour l'équilibre du budget 1980 :

- l'annulation de l'arrêté interministériel du 28 juin,
- le remboursement des taxes payées sur les produits pétroliers  
= 288 767,12 F
- le remboursement du coût du logement des instituteurs  
= 440000,00 F
- le non paiement de l'augmentation de 40 % du contingent d'Aide Sociale = 477 895,00 F
- une progression de 20 % de la Dotation Globale de Fonctionnement au lieu de 14 % = 657 473,00 F

Ces ressources supplémentaires justifiées permettraient au Conseil Municipal :

- de limiter l'augmentation de la pression fiscale,
- de développer sa politique sociale dans le domaine des vacances enfantines, des prix des services et de la mise en place de nouvelles dispositions en faveur des familles,
- d'améliorer les conditions de travail et les salaires du personnel,
- d'investir par la mise en chantier de la piscine et du centre aéré

LE CONSEIL MUNICIPAL appelle les Montatairiennes et Montatairiens à agir avec eux contre la politique d'austérité de GISCARD-BARRE

- pour limiter la pression fiscale,
- pour une politique sociale au service de la population et de l'intérêt de la Collectivité.

MOTION VOTÉE A L'UNANIMITÉ.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



VIII

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

SOUS-PRÉFECTURE  
4 AVR. 1980  
Municipalité SENLIS

Extrait du registre aux délibérations Du Conseil  
- SEANCE du 14 MARS 1980 -  
-----

L'An mil neuf cent quatre vingt, le quatorze Mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE convoqué le six mars, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Robert TRIN, Maire.

Étaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. Mme DESCHAMPS. Mme ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. JESUS. Mmes LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mmes CLAUX. GABRIELS. PAREL. BULCKE. Mrs NAMOTTE. DAUZET.

Absents : Mr CHARBONNELLE. Mme DELLOUE.  
Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : PRET de 1 500 000 F - FINANCEMENT de l'ACQUISITION :  
IMMEUBLE RUE JEAN JAURES

VU l'offre de la Caisse des Dépôts et Consignations,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE 1er. - Le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts ou de l'une des caisses dont elle a la gestion, aux conditions de ces établissements, l'emprunt de la somme de 1 500 000 F destiné à financer l'acquisition d'un immeuble bâti 104 rue Jean Jaurès, et dont le remboursement s'effectuera en quinze années à partir de 1981.

Ce prêt portera intérêt au taux en vigueur à la date de l'établissement du contrat et dans la limite des taux maxima fixés par le Ministre de l'Intérieur en accord avec le Ministre de l'Economie et des Finances, pour l'ensemble des emprunts contractés par les Collectivités Locales.

ARTICLE 2. - La Commune disposera pour retirer les fonds d'un délai de 6 mois à partir de la date de la signature du contrat par le Directeur Général de la Caisse des Dépôts.

Si, à l'expiration de ce délai, la totalité des fonds n'a pas été retirée, la Caisse des Dépôts procèdera à l'annulation du contrat ou à la réduction de son montant.

ARTICLE 3. - Pour se libérer de la somme empruntée, la Commune paiera quinze annuités constantes comprenant le capital et les intérêts calculés au taux indiqué ci-dessus.

Elle s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement en cas de besoin les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des annuités.

ARTICLE 4. - Toute annuité non versée à la date à laquelle elle sera devenue exigible portera intérêt de plein droit à partir de cette date au taux du prêt majoré de 3 annuité.

.../...



ARTICLE 5. - La Commune aura la faculté d'effectuer des remboursements par anticipation au cours de la deuxième moitié de la période d'amortissement, mais seulement à la date d'une échéance normale et avec préavis d'un an.

La Caisse des Dépôts pourra alors exiger le paiement d'une indemnité égale au montant d'un semestre d'intérêts du capital remboursé par anticipation.

ARTICLE 6. - La Commune s'engage :

1°) - à affecter dès leur encaissement, à des remboursements anticipés, pour lesquels il ne sera exigé ni préavis, ni indemnité, les subventions qui viendraient à être attribuées après la réalisation du prêt et auraient pour effet de réduire sa participation dans le coût de l'opération à une somme inférieure au montant du prêt,

2°) - à reverser, sans délai, les sommes non employées dans le cas où l'opération pour laquelle le prêt a été consenti ne serait pas réalisé ou serait d'un coût inférieur au montant prévu.

ARTICLE 7. - La Commune prendra à sa charge les impôts présents et futurs ainsi que les droits et frais pouvant résulter du présent emprunt.

ARTICLE 8. - Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir pour régler les conditions du prêt.

La présente délibération annule et remplace celle du 11 septembre 1979, visée le 20 septembre 1979, portant sur le même objet.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,



Visé pour récépissé, le budget n'étant pas soumis à approbation.

Senlis, le - 8 AVR. 1980  
Le Sous-Préfet.



Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef

S. RIVIÈRE

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



M 1  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations Du  
- SEANCE du 14 MARS 1980 -

24 MARS 1980  
Conseil Municipal  
60304 SENLIS

L'An mil neuf cent quatre vingt, le quatorze Mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE convoqué le six mars, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Robert TRIN, Maire.

Étaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER.  
Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. Mme DESCHAMPS.  
Mme ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. JESUS.  
Mmes LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mmes CLAUX. GABRIELS. PAREL. BULCKE.  
Mrs NAMOTTE. DAUZET.

Absents : Mr CHARBONNELLE. Mme DELLOUE.  
Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : GARANTIE d'un EMPRUNT de 240 000 F  
- OFFICE PUBLIC d'H.L.M.

#### Le Conseil

VU la demande formée par l'Office Public Intercommunal d'Habitations à Loyer Modéré de la Région de Creil, et tendant à obtenir la garantie d'un emprunt de 240 000 F, destiné au financement de la construction de logements, opération 300 logements H.L.M., prêt de fin de chantier, au taux d'intérêt des Collectivités locales en vigueur à la date de l'établissement du Contrat + 0,50 %, durée : 20 ans,

VU le rapport établi par la Commission des Finances et concluant à un avis favorable,

VU les articles 195 et suivants du Code de l'urbanisme et de l'habitation,

VU le décret n°66.156 du 19 mars 1966 instituant une Caisse de prêts aux organismes d'habitations à loyer modéré,

VU le décret n°66.157 du 19 mars 1966 relatif aux opérations de la Caisse de prêts aux organismes d'habitations à loyer modéré,

VU l'arrêté interministériel du 17 Novembre 1970,

#### DELIBERE :

La ville de Montataire accorde sa garantie à l'Office Public Intercommunal d'Habitations à Loyer Modéré de la région de Creil, pour un emprunt de 240 000 F, que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse de prêts aux organismes d'habitations à loyer modéré aux taux pratiqués à la date de l'établissement du contrat pour une durée de 20 ans, en vue de la construction de logements destinés à la location simple.

Au cas où l'Office pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues ou des

/...

/...

intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la ville s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place sur simple demande de la Caisse des prêts adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la Caisse de prêts discute au préalable l'organisme défaillant.

En outre, le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée de la période d'amortissement à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant de l'annuité.

Le Conseil autorise d'autre part, le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse de prêts aux organismes d'habitations à loyer modéré.

Vérifié pour être légal, le budget n'étant  
pas soumis à approbation.

Senlis, le 18 AVR. 1980  
Le Sous-Préfet,

Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef



*[Handwritten signature]*

S. RIVIÈRE

Pour Extrait, Certifié Conforme,  
Le Maire,



*[Handwritten signature]*

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations Du Conseil Municipal  
- SEANCE du 14 MARS 1980 -  
-----

L'An mil neuf cent quatre vingt, le quatorze Mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE convoqué le six mars, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Robert TRIN, Maire.

Étaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER.  
Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. Mme DESCHAMPS.  
Mme ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. JESUS.  
Mmes LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mmes CLAUX. GABRIELS. PAREL. BULCKE.  
Mrs NAMOTTE. DAUZET.

Absents : Mr CHARBONNELLE. Mme DELLOUE.  
Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : SOUTIEN à UNE MOTION des SYNDICATS C.G.T., U.G.I.C.T.,  
des EMPLOYÉS COMMUNAUX

Monsieur le Maire EXPOSE :

- que le 7 Mars 1980 le personnel communal a observé une grève de 24 heures, pour la défense de leur pouvoir d'achat ;

- qu'à cette occasion une délégation du personnel a sollicité une entrevue, afin de déposer une motion, exigeant du gouvernement de véritables négociations pour la sauvegarde de leur pouvoir d'achat ;

- que cette délégation sollicite le soutien du Conseil Municipal à leur motion.

Après lecture de la motion,

Le Conseil après en avoir délibéré,

APPORTE son soutien à la motion du personnel communal,  
*annexée à la présente délibération*  
EXIGE du gouvernement de véritables négociations pour la satisfaction des revendications du personnel communal et le maintien de son pouvoir d'achat.

Pour Extrait, Certifié Conforme,

Le Maire,



*[Signature]*

*Extrait de la Mairie*

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



Extrait du registre aux délibérations Du Conseil Municipal  
- SEANCE du 14 MARS 1980 -  
-----

L'An mil neuf cent quatre vingt, le quatorze Mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE convoqué le six mars, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. Mme DESCHAMPS. Mme ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. JESUS. Mmes LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mmes CLAUX. GABRIELS. PAREL. BULCKE. Mrs NAMOTTE. DAUZET.

Absents : Mr CHARBONNELLE. Mme DELLOUE.  
Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : SOUTIEN à UNE MOTION des SYNDICATS C.G.T., U.G.I.C.T., des EMPLOYES COMMUNAUX

Monsieur le Maire EXPOSE :

- que le 7 Mars 1980 le personnel communal a observé une grève de 24 heures, pour la défense de leur pouvoir d'achat ;

- qu'à cette occasion une délégation du personnel a sollicité une entrevue, afin de déposer une motion, exigeant du gouvernement de véritables négociations pour la sauvegarde de leur pouvoir d'achat;

- que cette délégation sollicite le soutien du Conseil Municipal à leur motion.

Après lecture de la motion,

Le Conseil après en avoir délibéré,

APPORTE son soutien à la motion du personnel communal,  
*amexec a la presente deliberation*

EXIGE du gouvernement de véritables négociations pour la satisfaction des revendications du personnel communal et le maintient de son pouvoir d'achat.

Pour Extrait, Certifié Conforme,

Le Maire,





Extrait du registre aux délibérations Du Conseil Municipal

- SEANCE du 14 MARS 1980 -  
-----

L'An mil neuf cent quatre vingt, le quatorze Mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE convoqué le six mars, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER.  
Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. Mme DESCHAMPS.  
Mme ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. JESUS.  
Mmes LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mmes CLAUX. GABRIELS. PAREL. BULCKE.  
Mrs NAMOTTE. DAUZET.

Absents : Mr CHARBONNELLE. Mme DELLOUE.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : RECONNAISSANCE dans la FONCTION COMMUNALE  
des EMPLOIS d'ANIMATION

Sur proposition de la Commission du Personnel EXPOSANT :

- que le syndicat U.G.I.C.T. des employés communaux de Montataire demande un soutien de la Municipalité pour la reconnaissance dans la fonction communale des emplois d'animation ;

En effet, les actions des Municipalités, en particulier celle de Montataire, prennent en compte divers domaines d'action (culturel, jeunesse, 3ème âge), et que ces actions nécessitent le recrutement de personnel spécialisé.

- qu'aucun emploi d'Animateur n'existe dans la liste des emplois communaux,

Le Conseil après en avoir délibéré,

SOUTIENT la demande du syndicat U.G.I.C.T.,

DEMANDE au pouvoir public la reconnaissance, dans le statut du personnel communal, des emplois d'animateur, nécessaire à un bon fonctionnement des divers services socio-éducatifs.

Pour Extrait, Certifié Conforme,

Le Maire,





COMPTE RENDU ANALYTIQUE SOMMAIRE  
du CONSEIL MUNICIPAL du 3 AVRIL 1980

Étaient présents : MM. TRIN. BROCHOT. HACHE. COUALLIER. LENNE. GAMBIER.  
LARTIGUE. BESSON. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. GABRIELS. DESCHAMPS. ARAGON.  
DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. JESUS. DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absentes excusées : Mmes CLAUX. PAREL. BULCKE.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

I. - BUDGET PRIMITIF 1980 - 2ème LECTURE

Le Conseil décide de maintenir son vote du 8 février 1980, et approuve le budget primitif en seconde lecture au montant équilibré de 31 009 943 F.

II. - MODIFICATIONS des SALAIRES des ANIMATEURS des CENTRES AERES

Le Conseil Municipal décide de modifier les salaires des animateurs des centres de loisirs.

Ceux-ci sont fixés forfaitairement :

- . à la journée ou à la demi journée pour les moniteurs,
- . mensuels pour le personnel de direction.

III. - AVENANT n° 2 à la CONVENTION de CONCESSION pour la ZONE d'HABITATION

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 2 à la convention avec la S. E. D. O. prorogeant la durée jusqu'au 14 décembre 1980.

IV. - PRET de 100 000 F - FINANCEMENT de DIVERS TRAVAUX d'EQUIPEMENT PROGRAMME 1979 - REGIE COMMUNALE d'ELECTRICITE de MONTATAIRE

Le Conseil Municipal décide la réalisation d'un emprunt de 100 000 F, auprès de la CAECL, représentant les obligations "Villes de France" afin de financer les travaux d'équipement de la Régie Communale d'Electricité de Montataire.

V. - CONSTRUCTION d'une ECOLE MATERNELLE - AGREMENT TECHNIQUE

Le Conseil confirme sa volonté de voir se réaliser la construction d'une école maternelle de quatre classes.

Il demande la modification du programme pédagogique du 26 février 1973, et sollicite l'agrément technique du projet.

VI. REMISE en ETAT des LOCAUX de l'ECOLE PRIMAIRE JEAN JAURES - DEMANDE de SUBVENTION

Le Conseil décide l'exécution des travaux de réfection de l'école primaire Jean Jaurès.

Il sollicite une subvention du Département au taux le plus élevé.

-----



Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 3 AVRIL 1980 -  
-----

SOUS-PRÉFECTURE  
9 AVR. 1980  
60304 SENLIS

L'an mil neuf cent quatre vingt, le trois avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE convoqué le vingt cinq mars, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : M. TRIN - M. BROCHOT - M. HACHE -  
M. COUALLIER - Mme LENNE - M. CAMBIER - M. LARTIGUE - M. BESSON -  
M. DETRAUX - M. NAMOTTE - M. CHARBONNELLE - Mme GABRIELS -  
Mme DESCHAMPS - Mme ARAGON - M. DE LA SALA - M. QUENON -  
M. SOUFFLARD - M. DUBOS - M. DAUZET - M. JESUS - Mme DELLOUE -  
Mme LIBERT - Mme LESAGE -

Absentes excusées : Mmes CLAUX. PAREL. BULCKE.  
Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : MODIFICATIONS des SALAIRES des ANIMATEURS des CENTRES AERES

Sur proposition de la Commission des Centres Aérés, le Responsable expose la modification des salaires des animateurs et encadrement des centres aérés ;

Le CONSEIL après en avoir délibéré,  
DECIDE de fixer comme suit ces salaires :

MONITEURS NON-DIPLOMES :

- centre aéré après-midi ..... 65,00 F
- centre aéré toute la journée ... x 1,93 ..... 125,45 F
- forfait camp ..... x 2,44 ..... 158,60 F

MONITEURS DIPLOMES :

- centre aéré après-midi ..... 71,50 F
- centre aéré toute la journée ... x 1,93 ..... 138,00 F
- forfait camp ..... x 2,60 ..... 185,90 F

Pour JUILLET et AOUT 1980 (forfait mensuel) :

- DIRECTEURS ..... 4 300 F
- DIRECTEURS ADJOINTS ..... 3 500 F
- SECRETAIRE et CHAUFFEUR ..... 3 050 F

Pour PAQUES 1980 (forfait pour 15 jours) :

- DIRECTEURS ..... 2 150 F
- DIRECTEURS ADJOINTS ..... 1 750 F
- SECRETAIRE et CHAUFFEUR ..... 1 525 F

DIRECTEUR des centres des mercredis : 26,05 F de l'heure.

Ces tarifs seront applicables à compter du 1er avril 1980.

Seul, le 14 AVR. 1980

VU  
Le Sous-Préfet,  
Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire



VILLE DE MONTATAIRE

60160 - OISE



III  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extraot du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 3 AVRIL 1980 -  
-----

SOUS-PRÉFECTURE

14 MAI 1980

60304 SENLIS

L'an mil neuf cent quatre vingt, le trois avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE convoqué le vingt cinq mars, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : M. TRIN - M. BROCHOT - M. HACHE -  
M. COUALLIER - Mme LENNE - M. CAMBIER - M. LARTIGUE - M. BESSON -  
M. DETRAUX - M. NAMOTTE - M. CHARBONNELLE - Mme GABRIELS -  
Mme DESCHAMPS - Mme ARAGON - M. DE LA SALA - M. QUENON -  
M. SOUFFLARD - M. DUBOS - M. DAUZET - M. JESUS - Mme DELLOUE -  
Mme LIBERT - Mme LESAGE -

Absentes excusées : Mmes CLAUX. PAREL. BULCKE.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : AVENANT n° 2 à la CONVENTION de CONCESSION pour la ZONE  
d'HABITATION

Sur le rapport de Monsieur le Maire EXPOSANT :

- que par lettre du 25 mars 1980, la Société d'Equipement du Département de l'Oise demande la prorogation de durée de la convention de concession du 14 décembre 1967, venant à expiration le 14 décembre 1977, pour que celle-ci soit prolongée d'une durée de trois ans afin d'expirer au 14 décembre 1980.

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant n° 2 à la convention avec la Société d'Equipement du Département de l'Oise prorogeant la durée jusqu'au 14 décembre 1980.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,



Ju  
Beauvais, le 19 MAI 1980

Signé : André COLTOT

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



M 12  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 3 AVRIL 1980 -  
-----

L'an mil neuf cent quatre vingt, le trois avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE convoqué le vingt cinq mars, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : M. TRIN - M. BROCHOT - M. HACHE -  
M. COUALLIER - Mme LENNE - M. CAMBIER - M. LARTIGUE - M. BESSON -  
M. DETRAUX - M. NAMOTTE - M. CHARBONNELLE - Mme GABRIELS -  
Mme DESCHAMPS - Mme ARAGON - M. DE LA SALA - M. QUENON -  
M. SOUFFLARD - M. DUBOS - M. DAUZET - M. JESUS - Mme DELLOUE -  
Mme LIBERT - Mme LESAGE -

Absentes excusées : Mmes CLAUD. PAREL. BULCKE.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : PRET de 100 000 F - FINANCEMENT de DIVERS TRAVAUX d'EQUIPEMENT -  
PROGRAMME 1979 - REGIE COMMUNALE d'ELECTRICITE de MONTATAIRE -

VU la lettre d'offre du 19 mars 1980 de la délégation régionale de Lille de la Caisse des Dépôts et Consignations,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE 1er. - En vue de financer divers travaux d'équipement de la Régie Communale d'Electricité de Montataire, la Commune charge la C A E C L, selon les termes de la convention ci-annexée, d'émettre pour son compte, dans le cadre des dispositions de l'article 1er du décret n° 66 271 du 4 mai 1966 modifié, 2ème alinéa, un emprunt obligataire de : 100 000 Francs, représenté par des obligations "Villes de France".

ARTICLE 2. - La Commune s'engage, pendant toute la durée de l'emprunt à créer et à mettre en recouvrement en cas de besoin les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement à la Caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales des sommes qui seront précisées lors de la réalisation de l'emprunt par le certificat administratif annexé à la convention.

La Commune s'engage, pendant toute la durée de l'emprunt à créer en cas de besoin à la charge des Communes adhérentes, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur, les impositions directes nécessaires pour couvrir la quote-part de celles-ci dans les charges annuelles qui seront précisées lors de la réalisation de l'emprunt par le certificat administratif annexé à la convention.

ARTICLE 3. - La convention établie par la C A E C L et dont le texte est annexé à la présente délibération est approuvée. Le Maire est autorisé à la signer.

Visé pour réception, le budget n'étant pas soumis à approbation.

Senlis, le 18 AVR. 1980

Le Sous-Préfet,

Pour le Sous-Préfet,

Le Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Extraot du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 3 AVRIL 1980 -  
-----

L'an mil neuf cent quatre vingt, le trois avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE convoqué le vingt cinq mars, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : M. TRIN - M. BROCHOT - M. HACHE - M. COUALLIER - Mme LENNE - M. CAMBIER - M. LARTIGUE - M. BESSON - M. DETRAUX - M. NAMOTTE - M. CHARBONNELLE - Mme GABRIELS - Mme DESCHAMPS - Mme ARAGON - M. DE LA SALA - M. QUENON - M. SOUFFLARD - M. DUBOS - M. DAUZET - M. JESUS - Mme DELLOUE - Mme LIBERT - Mme LESAGE -

Absentes excusées : Mmes CLAUX. PAREL. BULCKE.  
Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : CONSTRUCTION d'une ECOLE MATERNELLE - AGREMENT TECHNIQUE

Sur l'exposé de Monsieur le Maire indiquant :

- que le programme pédagogique du 26 février 1973 relatif à l'équipement de la zone d'habitation prévoit la réalisation d'une école maternelle de quatre classes ;
- que par délibération du 27 novembre 1974 le Conseil a approuvé l'avant projet établi par Monsieur LETU, architecte, et que cet avant projet a été examiné par la Commission Départementale des opérations immobilières le 20 février 1976 ;
- que par délibération du 24 juin 1977, le Conseil a décidé l'abandon du projet d'urbanisation défini sous l'appellation zone d'Habitation, ainsi que le projet de Z. A. C. prévu par délibération du Conseil du 9 avril 1973, et a décidé la mise à l'étude d'un projet de restructuration axé sur la rénovation et la restauration de la zone urbaine ancienne en liaison avec la partie nouvelle urbanisée dans le cadre de l'opération zone d'habitation ;
- qu'en raison de l'urbanisation projetée d'une part, et d'autre part, le nombre d'enfants à admettre en maternelle, les limites de possibilité d'accueil atteintes par les écoles maternelles comprises dans les groupes scolaires proches Paul Langevin et Jacques Decour, l'utilité de permettre l'admission d'enfants à partir de l'âge de deux ans, la nécessité de réalisation d'une école maternelle de quatre classes s'impose ;
- que l'emplacement au lieu-dit cadastral section AI "Au-dessous de la rue Jules Uhry" (entre les rues Roger Salengro et Jules Uhry), retenu au titre d'équipement scolaire au projet de Plan d'Occupation des Sols, remplit les conditions favorables de situation ;
- que par délibération du 25 avril 1979, renouvelant celle du 13 avril 1977, le Conseil a demandé la déclaration d'utilité publique

.../...

d'acquisition des terrains ci-dessus, et que les enquêtes se sont déroulées du 1er octobre au 31 octobre 1979 en application de l'arrêté préfectoral du 13 septembre 1979 ;

- que dans le cadre de la procédure d'expropriation, la Commission Départementale des Opérations Immobilières a émis un avis favorable dans sa séance du 25 mars 1980 ;

- que par arrêtés préfectoraux du 14 avril 1977 prorogés jusqu'au 14 avril 1981 par arrêtés des 8 et 26 décembre 1978, le projet de construction a été subventionné aux montants de 480 000 F et 180 000 F.

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

VU le projet établi par Monsieur Jean LETU, architecte,

CONFIRME sa volonté de réaliser la construction d'une école maternelle de quatre classes ;

DEMANDE la modification du programme pédagogique du 26 février 1973 ;

SOLLICITE l'agrément technique du projet.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,





Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 3 AVRIL 1980 -  
-----

L'an mil neuf cent quatre vingt, le trois avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE convoqué le vingt cinq mars, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : M. TRIN - M. BROCHOT - M. HACHE -  
M. COUALLIER - Mme LENNE - M. CAMBIER - M. LARTIGUE - M. BESSON -  
M. DETRAUX - M. NAMOTTE - M. CHARBONNELLE - Mme GABRIELS -  
Mme DESCHAMPS - Mme ARAGON - M. DE LA SALA - M. QUENON -  
M. SOUFFLARD - M. DUBOS - M. DAUZET - M. JESUS - Mme DELLOUE -  
Mme LIBERT - Mme LESAGE -

Absentes excusées : Mmes CLAUX. PAREL. BULCKE.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : REMISE en ETAT des LOCAUX de l'ECOLE PRIMAIRE JEAN JAURES  
DEMANDE de SUBVENTION

Sur le rapport des commissions Scolaire et Bâtiments  
EXPOSANT :

- que les locaux de l'école primaire Jean Jaurès nécessitent une remise en état portant sur :

- . une reprise des enduits intérieurs,
- . réfection complète des carrelages dans 6 classes,
- . l'électricité dans 9 classes,
- . des travaux de peinture dans 11 classes ;

- que les Services Techniques Municipaux ont établi le dossier de ces travaux, dont le montant prévisionnel s'élève à 400 000 F T.T.C. ;

- que ces travaux sont programmés pour les vacances scolaires 1980 ;

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

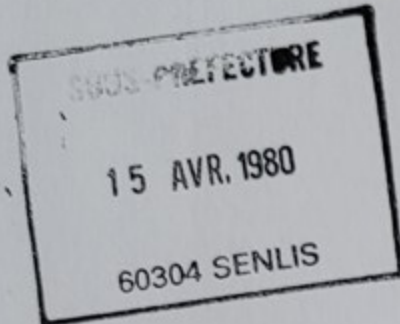
VU l'utilité et l'urgence du projet,

DECIDE l'exécution des travaux de réfection de l'école Jean Jaurès ;

SOLLICITE du Département une subvention au taux le plus élevé possible ;

DECIDE le financement par inscription des crédits de dépenses au compte n° 903-1/2321, prévu au budget primitif au montant de 200 000 F, et le complément par la subvention prévue et prélèvement S. RIVIERE sur les fonds libres à la clôture de l'exercice 1979.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,  
Le Maire,



VU et TRANSMIS

Senlis, le 17 AVR. 1980

Le Sous-Préfet



Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef



COMPTE RENDU du  
BUREAU MUNICIPAL du 23 AVRIL 1980

Etaient présents : MM TRIN. HACHE. COUALLIER. LENNE. LARTIGUE. BESSON. BROCHOT.  
Absents excusés : MM CLAUX. GAMBIER.  
Assistaient : MM DELAMOTTE. POUILLARD.

I. ZONE PAVILLONNAIRE

Le Bureau Municipal confirme la désignation de la CILOVA en qualité d'aménageur et de constructeur pour la réalisation du lotissement pavillonnaire "Le Bray".

II. CRECHE

Le Bureau Municipal approuve la révision du tarif de la crèche municipale LOUISE MICHEL :

<u>Quotient</u> :	<u>Tarif</u>
Au dessous de 840 F .....	27,00 F
de 841 à 1 199 .....	30,00 F
de 1 200 à 1 399 .....	33,00 F
de 1 400 à 1 599 .....	36,00 F
de 1 600 à 1 799 .....	39,00 F
de 1 800 à 2 099 .....	42,00 F
de 2 100 à 2 499 .....	45,00 F
Plus de 2 500 .....	50,00 F

La proposition de réduction de 25 % du prix de journée pour le deuxième enfant est retenue ainsi que de porter à 20 le nombre de jours minimum dû par les familles.

III. CENTRES de LOISIRS - CENTRES AERES

Monsieur BROCHOT communique que la participation des enfants aux centres de loisirs est en diminution. Les raisons peuvent être :

- l'importance des démarches administratives par la formalité d'inscription préalable et l'établissement d'un dossier en vue de fixer le montant de la participation,
- l'insuffisance des structures et d'équipement permettant de recevoir les enfants dans de bonnes conditions,
- le paiement du service rendu.

D'autre part, il existe un problème de formation du personnel.

Dans le but de motiver les familles, il est envisagé de réaliser un bulletin municipal spécial présentant les centres de la Commune.

Il est prévu la suppression du paiement aux centres de loisirs sans hébergement.

Il est ensuite abordé la question de proposition d'achat, par la Commune, des bâtiments et installations de RESSONS SUR MATZ, appartenant à la Ville de Bagneux.

Le Bureau Municipal est d'avis qu'une telle opération ne peut se réaliser valablement que dans le cadre d'une association avec un organisme gérant des colonies de vacances, classes de neige et autres activités socio-éducatives tel que V. V. L.

IV. CONSTRUCTION d'une ECOLE MATERNELLE - CONTRAT d'ARCHITECTE

Le Bureau Municipal propose de fixer à la classe III la note de complexité pour la réalisation de l'école maternelle de quatre classes, ce qui donne un taux de rémunération de 5,36 %.

V. GARDE d'ENFANTS

L'enquête en vue d'examiner la question d'une garderie périscolaire a apporté 7 réponses dont 5 positives.

L'enquête sera poursuivie auprès des personnes inscrivant leur enfant aux maternelles Jacques Decour pour la rentrée prochaine ainsi qu'à la crèche.

VI. RESTAURANTS SCOLAIRES

La date du 10 MAI pour l'inauguration est confirmée ; rendez-vous donc à 11 h 00 au restaurant Frédéric Joliot Curie.

Une invitation sera adressée à FR3 PICARDIE à laquelle il sera demandé de présenter également la distribution de lait dans nos écoles.

-----  
LE PROCHAIN BUREAU MUNICIPAL EST FIXE au 7 MAI 1980.

-----  
LE CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE 23 MAI 1980.  
-----

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le quatorze mai mil neuf cent quatre vingt, le Conseil Municipal de MONTATAIRE a été convoqué pour le vingt trois mai.

- SEANCE du 23 MAI 1980 -  
-----

L'an mil neuf cent quatre vingt, le vingt trois mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le quatorze mai, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel BROCHOT, Adjoint au Maire.

Etaient présents : M. BROCHOT - M. COUALLIER - Mme LENNE - M. GAMBIER - M. LARTIGUE - M. BESSO - M. DETRAUX - M. CHARBONNELLE - Mme DESCHAMPS - Mme ARAGON - M. DE LA SALA - M. SOUFFLARD - M. JESUS - Mme DELLOUE - Mme LESAGE.

Absents excusés : M. TRIN - Mme CLAUDX représentée par M. COUALLIER - M. HACHE - M. NAMOTTE - Mme GABRIELS - Mme PAREL - M. QUENON - M. DUBOS représenté par M. BROCHOT - M. DAUZET - Mme BULCKE - Mme LIBERT -

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.  
-----

- I. - BUDGET PRIMITIF 1980 - INFORMATION
  - II. - ATTRIBUTION de SUBVENTIONS à DIVERSES SOCIETES
  - III. - GLOBALISATION 1980 - PRET de 162 000 F - TRAVAUX de VOIRIE (CAECL - EMISSION)
  - IV. - GLOBALISATION 1980 - PRET de 896 000 F - C A E C L -
  - V. - GLOBALISATION 1980 - PRET de 930 000 F - C. D. C. -
  - VI. - GLOBALISATION 1980 - PRET de 833 000 F - C. D. C. -
  - VII. - AIDE TECHNIQUE à la GESTION COMMUNALE par la DIRECTION de l'EQUIPEMENT
  - VIII. - BILAN du PROGRAMME 372 LOGEMENTS - S. E. D. O. -
  - IX. - DESIGNATION des DELEGUES au CONSEIL d'ADMINISTRATION de la S. E. D. O.
  - X. - CRECHE MUNICIPAL - MODIFICATION des TARIFS
  - XI. - CENTRES AERES et CENTRES de LOISIRS - TARIFS de PARTICIPATION
  - XII. - PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION du TABLEAU des EFFECTIFS
  - XIII. - EMPLOI de l'ALLOCATION SCOLAIRE - ANNEE 1979/1980
  - XIV. - FRAIS de MISSION - VOYAGE des ANCIENS
  - XV. - ECHANGE avec la SOCIETE USINOR (ancien C. V. n° 16 - Divers terrains)
  - XVI. - LOTISSEMENT INDUSTRIEL et ARTISANAL - ENQUETE de DECLARATION d'UTILITE PUBLIQUE - ENQUETE PARCELLAIRE -
  - XVII. - INCORPORATION au DOMAINE PUBLIC - PARCELLES de TERRAINS rue SALVATOR ALLENDE
  - XVIII. - REMISE en ETAT du GROUPE SCOLAIRE JEAN JAURES - MISE en APPEL d'OFFRES
  - XIX. - PROGRAMME d'ESPACES VERTS 1980 - DEMANDE de SUBVENTIONS DEPARTEMENTALE et REGIONALE
  - XX. - INSTALLATIONS CLASSEES - ETABLISSEMENT MONTUPET - AVIS du CONSEIL
  - XXI. - RAPPORT sur la DELEGATION de POUVOIRS - ARTICLE L.122-20
-



VILLE DE MONTATAIRE  
60180 - OISE



II

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

SOUS-PRÉFECTURE  
28 MAI 1980  
60304 SENLIS

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 23 MAI 1980 -

L'an mil neuf cent quatre vingt, le vingt trois mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le quatorze mai, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel BROCHOT, Adjoint au Maire.

Etaient présents : M. BROCHOT. M. COUALLIER. Mme LENNE. M. GAMBIER. M. LARTIGUE. M. BESSON. M. DETRAUX. M. CHARBONNELLE. Mme DESCHAMPS. Mme ARACON. M. DE LA SALA. M. SOUFFLARD. M. JESUS. Mme DELLOUE. Mme LESAGE.

Absents excusés : MM TRIN. CLAUX. HACHE. NAMOTTE. GABRIELS. PAREL. QUENON. DUBOS. DAUZET. BULCKE. LIBERT.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : ATTRIBUTION de SUBVENTIONS à DIVERSES SOCIETES

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,  
VU les crédits inscrits au budget primitif 1980, compte 657 subventions,

DECIDE l'attribution à diverses sociétés, au titre de l'année 1980, des subventions ci-dessous :

COMPTE 940.31

- SYNDICAT d'INITIATIVES de MONTATAIRE 10 000 F

COMPTE 940.39

- UNION DEPARTEMENTALE C. G. T. 2 000 F
- UNION REGIONALE C. F. D. T. 1 000 F
- SYNDICAT des TRAVAILLEURS METALLURGIE du BASSIN CREILLOIS (S.T.M.) 650 F
- UNION des COMBATTANTS de MONTATAIRE et COMMUNES ENVIRONNANTES (UCMCE) 275 F
- ASSOCIATION REPUBLICAINE des ANCIENS COMBATTANTS (A.R.A.C.) 275 F
- UNION NATIONALE des COMBATTANTS (U.N.C.) 275 F
- ANCIENS COMBATTANTS PRISONNIERS de GUERRE (ACPG) 275 F
- FEDERATION NATIONALE des DEPORTES, INTERNES RESISTANTS et PATRIOTES (F.N.D.I.R.P.) 275 F
- ASSOCIATION NATIONALE des ANCIENS COMBATTANTS d'ALGERIE (F.N.A.C.A.) 275 F
- SOCIETE d'HORTICULTURE et de TEMPERANCE 250 F
- SOCIETE COLOMBOPHILE 350 F
- HORTICULTURE et JARDINS POPULAIRES 70 F
- AMICALE des SAPEURS POMPIERS 220 F
- ASSOCIATION NATIONALE des ANCIENS COMBATTANTS de la RESISTANCE (A.N.A.C.R.) 275 F
- ASSOCIATION d'ACTION EDUCATIVE 500 F
- ASSOCIATION NATIONALE des FAMILLES des FUSILLES et MASSACRES de la RESISTANCE 170 F
- AMICALE des RESISTANTS DEPORTES EMPRISONNES et INTERNES POLITIQUES 170 F

.../...

106/1050

- ASSOCIATION pour la CREATION d'un MUSEE de la RESISTANCE	275 F
- UNION des FEMMES FRANCAISES (U.F.F.)	550 F
- MOUVEMENT CONTRE le RACISME et l'ANTISEMITISME et POUR LA PAIX (M.R.A.P.)	275 F
- Les AMIS d'HENRI BARBUSSE (MUSEE d'AUMONT OISE)	550 F
- ASSOCIATION DEPARTEMENTALE des ELUS COMMUNISTE et REPUBLICAINS (R.E.C.R.)	2 925 F
- ASSOCIATION DEPARTEMENTALE des ELUS SOCIALISTES	1 025 F
- UNION des VIEUX de FRANCE (U.V.F.)	5 000 F
- AVENIR SOCIAL	500 F
- SECOURS POPULAIRE FRANCAIS COMITE de MONTATAIRE	1 000 F
- AMICALE des DONNEURS de SANG	100 F
- ASSOCIATION DEPARTEMENTALE AMIS Et PARENTS d'ENFANTS INADAPTES	500 F
- MAISON de RETRAITE de LIANCOURT "La VEILLEE"	200 F
- MOUVEMENT VIE LIBRE	300 F
- CONFEDERATION SYNDICALE du CADRE de VIE	200 F
- SAUVETEURS de l'OISE	900 F
- SENLIS AUTOMNE	100 F
- COEUR VAILLANT MONTATAIRE	200 F
- J.O.C. SECTION de MONTATAIRE	200 F
- U. N. C. A. L.	200 F
- COMITE LOCAL FEDERATION C O R N E C	500 F

COMPTE 945.18 - SPORTS

- OFFICE MUNICIPAL des SPORTS (O.M.S.)	20 000 F
- STANDARD ATHLETIQUE CLUB de MONTATAIRE	40 000 F
- ESPERANCE MUNICIPALE	12 000 F
- PREMIERE COMPAGNIE d'ARC	3 000 F
- VOLLEY CLUB MUNICIPAL	4 500 F
- HAND BALL CLUB	6 000 F
- JUDO CLUB MUNICIPAL	2 000 F
- TENNIS - PING-PONG CLUB	2 000 F
- BILLARD CLUB	3 000 F
- CLUB d'ATHLETISME	11 000 F
. EXCEPTIONNEL MARATHON	25 000 F
- UNION CYCLISTE	15 000 F
- CLUB de RUGBY	4 000 F
- CLUB PUGILISTIQUE DE MONTATAIRE	2 000 F
- PETANQUE CLUB	1 500 F
- ASSOCIATION SPORTIVE des PORTUGAIS	2 000 F

COMPTE 945.28 - CULTURE

- HARMONIE MUNICIPALE	7 000 F
- CENTRE CULTUREL COMMUNAL de MONTATAIRE	65 450 F
- MAISON des JEUNES et de la CULTURE (M.J.C.)	25 000 F
- AMICALE PHILATELIQUE	350 F
- PHOTO CLUB	1 000 F
- ASSOCIATION des ORIGINAIRES du PORTUGAL	600 F
- ASSOCIATION FRANCE - R. D. A.	700 F
- CLUB CINE AMATEUR de MONTATAIRE	1 000 F
- MAJORETTES de MONTATAIRE	1 000 F

COMPTE 931.1 - PERSONNEL

- COMITE d'ACTION SOCIALE	342 722 F
---------------------------	-----------

COMPTE 944.1 - RAMASSAGE SCOLAIRE

- ASSOCIATION pour le TRANSPORT des ENFANTS de la ZONE PAVILLONNAIRE "FONDS de NOGENT" 7 500 F

COMPTE 944.5 - CLASSES de NEIGE

- COMITE des CLASSES de NEIGE 290 000 F

COMPTE 955.9 - ACTION SOCIALE

- BUREAU d'AIDE SOCIALE 450 000 F  
- COMITE des OEUVRES SOCIALES du S. I. M. 10 000 F

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire  
Pour le Maire absent,  
l'Adjoint,



VU - 3 JUN 1980  
Senlis, le .....  
Le Sous-Préfet

Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE

VILLE DE MONTATAIRE  
80160 - OISE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du  
- SEANCE du 23 MAI 1980 -

SOUS PRÉFECTURE  
Conseil Municipal  
3.1 MAI 1980

L'an mil neuf cent quatre vingt, le vingt trois mai  
à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de  
MONTATAIRE, convoqué le quatorze mai, s'est réuni en séance  
ordinaire à la Mairie, sous la présidence de  
Monsieur Daniel BROCHOT, Adjoint au Maire.

Etaient présents : M. BROCHOT. M. COUALLIER. Mme LENNE.  
M. GAMBIER. M. LARTIGUE. M. BESSON. M. DETRAUX. M. CHARBONNELLE  
Mme DESCHAMPS. Mme ARAGON. M. DE LA SALA. M. SOUFFLARD.  
M. JESUS. Mme DELLOUE. Mme LESAGE.

Absents excusés : MM TRIN. CLAUX. HACHE. NAMOTTE. GABRIELS.  
PAREL. QUENON. DUBOS. DAUZET. BULCKE. LIBERT.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : GLOBALISATION 1980 - PRET de 162 000 F - TRAVAUX de VOIRIE

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

VU le projet de contrat établi par la Caisse d'Aide à l'Equi-  
pement des Collectivités locales,

ARTICLE 1er. - Monsieur le Maire est invité à contracter auprès de  
la Caisse d'Aide à l'équipement des collectivités locales, un prêt  
de la somme de 162 000 F au taux de 10,25 % dont le remboursement  
s'effectuera en quinze ans.

ARTICLE 2. - Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée  
de l'emprunt à créer et à mettre en recouvrement en cas de besoin  
les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement à la  
Caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales des sommes  
dues en règlement des annuités prévues au contrat ci-annexé.

ARTICLE 3. - Le projet de contrat établi par la C A E C L et dont  
le texte est annexé à la présente délibération est approuvé et le  
Maire est autorisé à le signer.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,  
Pour le Maire absent  
l'Adjoint,



*Clair*

Visé pour récépissé, le budget n'étant  
pas soumis à approbation.

Senlis, le 19 JUIN 1980  
Le Sous-Préfet.

Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef



*S. Rivière*  
S. RIVIÈRE

LE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 23 MAI 1980 -  
-----

M  
SOUS PRÉFECTURE  
3.1 MAI 1980  
MONTATAIRE

L'an mil neuf cent quatre vingt, le vingt trois mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le quatorze mai, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel BROCHOT, Adjoint au Maire.

Etaient présents : M. BROCHOT. M. COUALLIER. Mme LENNE. M. GAMBIE. M. LARTIGUE. M. BESSON. M. DETRAUX. M. CHARBONNELLE Mme DESCHAMPS. Mme ARAGON. M. DE LA SALA. M. SOUFFLARD. M. JESUS. Mme DELLOUE. Mme LESAGE.

Absents excusés : MM TRIN. CLAUX. HACHE. NAMOTTE. GABRIELS. PAREL. QUENON. DUBOS. DAUZET. BULCKE. LIBERT.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : GLOBALISATION 1980 - PRET de 896 000 F

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

ARTICLE 1er. - Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse d'Aide à l'Equipement des Collectivités Locales, aux conditions de cette Caisse, un emprunt de la somme de 896 000 F destiné à financer les acquisitions de matériel pour restaurants scolaires, matériel audio-visuel, et véhicules, et dont le remboursement s'effectuera en cinq années à partir de 1981.

Ce prêt portera intérêt au taux en vigueur à la date de l'établissement du contrat et dans la limite des taux maxima fixés par le Ministre de l'Intérieur en accord avec le Ministre de l'Economie et des Finances, pour l'ensemble des emprunts contractés par les Collectivités Locales.

ARTICLE 2. - La Commune disposera, pour retirer les fonds, d'un délai de 6 mois à partir de la date de la signature du contrat par le Directeur général de la Caisse des Dépôts, représentant la Caisse d'Aide à l'Equipement des Collectivités Locales.

Si, à l'expiration de ce délai, la totalité des fonds n'a pas été retirée, la Caisse d'Aide à l'Equipement des Collectivités Locales procédera à l'annulation du contrat ou à la réduction de son montant.

ARTICLE 3. - Pour se libérer de la somme empruntée, la Commune paiera quinze annuités constantes comprenant le capital et les intérêts.

Toute annuité non versée à la date à laquelle elle sera devenue exigible portera, à titre de pénalité, intérêt de plein droit à partir de cette date au taux du prêt majoré de 3 unités.

ARTICLE 4. - Le Conseil Municipal s'engage, pendant la durée de l'emprunt, à créer et à mettre en recouvrement en cas de besoin les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des annuités.

.../...

3

ARTICLE 5. - L'emprunteur aura la faculté de rembourser à toute époque tout ou partie du capital restant dû.

Les subventions versées après la réalisation du prêt et dont l'attribution aurait pour effet de réduire la participation de l'emprunteur dans le coût de l'opération à une somme inférieure au montant du prêt doivent obligatoirement être affectées, dès leur encaissement, à des remboursements anticipés.

ARTICLE 6. - L'emprunteur s'engage à prendre à sa charge les impôts présents et futurs ainsi que les droits et frais pouvant résulter du présent emprunt.

ARTICLE 7. - Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir pour régler les conditions du prêt.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
Le Maire,  
Pour le Maire absent  
l'Adjoint,



*Clavel*

Visé pour récépissé, le budget n'étant pas soumis à approbation.

Senlis, le **16 JUIN 1980**  
Le Sous-Préfet.

Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE

ALLE DE MONTATAIRE

60160 - OISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du

- SEANCE du 23 MAI 1980 -

SOUS PRÉFECTURE

Conseil Municipal

31 MAI 1980

L'an mil neuf cent quatre vingt, le vingt trois mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le quatorze mai, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel BROCHOT, Adjoint au Maire.

Etaient présents : M. BROCHOT. M. COUALLIER. Mme LENNE. M. GAMBIER. M. LARTIGUE. M. BESSON. M. DETRAUX. M. CHARBONNELLE. Mme DESCHAMPS. Mme ARAGON. M. DE LA SALA. M. SOUFFLARD. M. JESUS. Mme DELLOUE. Mme LESAGE.

Absents excusés : MM TRIN. CLAUX. HACHE. NAMOTTE. GABRIELS. PAREL. QUENON. DUBOS. DAUZET. BULCKE. LIBERT.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : GLOBALISATION 1980 - PRET de 930 000 F

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

ARTICLE 1er. - Le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts ou de l'une des Caisses dont elle a la gestion, aux conditions de ces établissements, l'emprunt de la somme de 930 000 F destiné à financer l'aménagement d'un immeuble, et dont le remboursement s'effectuera en quinze années à partir de 1981.

Ce prêt portera intérêt au taux en vigueur à la date de l'établissement du contrat et dans la limite des taux maxima fixés par le Ministre de l'intérieur en accord avec le Ministre de l'économie et des finances, pour l'ensemble des emprunts contractés par les collectivités locales.

ARTICLE 2. - La Commune disposera, pour retirer les fonds, d'un délai de 6 mois à partir de la date de la signature du contrat par le Directeur général de la Caisse des Dépôts.

Si, à l'expiration de ce délai, la totalité des fonds n'a pas été retirée, la Caisse des Dépôts procédera à l'annulation du contrat ou à la réduction de son montant.

ARTICLE 3. - Pour se libérer de la somme empruntée, la Commune paiera quinze annuités constantes comprenant le capital et les intérêts calculés au taux indiqué ci-dessus.

Elle s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement en cas de besoin les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des annuités.

ARTICLE 4. - Toute annuité non versée à la date à laquelle elle sera devenue exigible portera intérêt de plein droit à partir de cette date au taux du prêt majoré de 3 unités.

ARTICLE 5. - La Commune aura la faculté d'effectuer des remboursements par anticipation au cours de la deuxième moitié de la période d'amortissement mais seulement à la date d'une échéance normale et avec préavis d'un an.

La Caisse des Dépôts pourra alors exiger le paiement d'une indemnité égale au montant d'un semestre d'intérêts du capital remboursé par anticipation.

.../...

ARTICLE 6. - La Commune s'engage :

1°) - à affecter, dès leur encaissement, à des remboursements anticipés, pour lesquels il ne sera exigé ni préavis, ni indemnité, les subventions qui viendraient à être attribuées après la réalisation du prêt et auraient pour effet de réduire sa participation dans le coût de l'opération à une somme inférieure au montant du prêt ;

2°) - à reverser, sans délai, les sommes non employées dans le cas où l'opération pour laquelle le prêt a été consenti ne serait pas réalisée ou serait d'un coût inférieur au montant prévu.

ARTICLE 7. - La Commune prendra à sa charge les impôts présents et futurs ainsi que les droits et frais pouvant résulter du présent emprunt.

ARTICLE 8. - Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir pour régler les conditions du prêt.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,  
Pour le Maire absent  
l'Adjoint,



*Clava*

Visé pour récépissé, le budget n'étant pas soumis à approbation.

Senlis, le 16 JUIN 1980

Le Sous-Préfet,



Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef

S. RIVIÈRE



M

LE DE MONTATAIRE  
60180 - OISE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 23 MAI 1980 -

SOUS PRÉFECTURE  
31 MAI 1980

L'an mil neuf cent quatre vingt, le vingt trois mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le quatorze mai, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel BROCHOT, Adjoint au Maire.

Etaient présents : M. BROCHOT. M. COUALLIER. Mme LENNE. M. GAMBIER. M. LARTIGUE. M. BESSON. M. DETRAUX. M. CHARBONNELLE. Mme DESCHAMPS. Mme ARAGON. M. DE LA SALA. M. SOUFFLARD. M. JESUS. Mme DELLOUE. Mme LESAGE.

Absents excusés : MM TRIN. CLAUX. HACHE. NAMOTTE. GABRIELS. PAREL. QUENON. DUBOS. DAUZET. BULCKE. LIBERT.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : GLOBALISATION 1980 - PRET de 833 000 F

Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

ARTICLE 1er. - Le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts ou de l'une des Caisses dont elle a la gestion, aux conditions de ces établissements, l'emprunt de la somme de 833 000 F destiné à financer le programme 1980 des travaux de voirie, et dont le remboursement s'effectuera en quinze années à partir de 1981.

Ce prêt portera intérêt au taux en vigueur à la date de l'établissement du contrat et dans la limite des taux maxima fixés par le Ministre de l'intérieur en accord avec le Ministre de l'économie et des finances, pour l'ensemble des emprunts contractés par les collectivités locales.

ARTICLE 2. - La Commune disposera, pour retirer les fonds, d'un délai de 6 mois à partir de la date de la signature du contrat par le Directeur général de la Caisse des Dépôts.

Si, à l'expiration de ce délai, la totalité des fonds n'a pas été retirée, la Caisse des Dépôts procédera à l'annulation du contrat ou à la réduction de son montant.

ARTICLE 3. - Pour se libérer de la somme empruntée, la Commune paiera quinze annuités constantes comprenant le capital et les intérêts, calculés au taux indiqué ci-dessus.

Elle s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement en cas de besoin les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des annuités.

ARTICLE 4. - Toute annuité non versée à la date à laquelle elle sera devenue exigible portera intérêt de plein droit à partir de cette date au taux du prêt majoré de 3 unités.

ARTICLE 5. - La Commune aura la faculté d'effectuer des remboursements par anticipation au cours de la deuxième moitié de la période d'amortissement mais seulement à la date d'une échéance normale et avec préavis d'un an.

.../...

1

La Caisse des dépôts pourra alors exiger le paiement d'une indemnité égale au montant d'un semestre d'intérêts du capital remboursé par anticipation.

ARTICLE 6. - la Commune s'engage :

1°) - à affecter, dès leur encaissement, à des remboursements anticipés, pour lesquels il ne sera exigé ni préavis, ni indemnité, les subventions qui viendraient à être attribuées après la réalisation du prêt et auraient pour effet de réduire sa participation dans le coût de l'opération à une somme inférieure au montant du prêt ;

2°) - à reverser, sans délai, les sommes non employées dans le cas où l'opération pour laquelle le prêt a été consenti ne serait pas réalisée ou serait d'un coût inférieur au montant prévu.

ARTICLE 7. - La Commune prendra à sa charge les impôts présents et futurs ainsi que les droits et frais pouvant résulter du présent emprunt.

ARTICLE 8. - Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir pour régler les conditions du prêt.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
Le Maire  
Pour le Maire absent  
l'Adjoint,



*Clava*

Visé pour récépissé, le budget n'étant pas soumis à approbation.

Senlis, le 16 JUIN 1980

Le Sous-Préfet.  
Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE

LE DE MONTATAIRE  
0160 - OISE



REPUBLICQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

80/0695  
SOUS PRÉFECTURE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
3.1 MAI 1980  
- SEANCE du 23 MAI 1980 -  
-----

60304 SENLIS.

L'an mil neuf cent quatre vingt, le vingt trois mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le quatorze mai, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel BROCHOT, Adjoint au Maire.

Etaient présents : M. BROCHOT. M. COUALLIER. Mme LENNE. M. GAMBIER. M. LARTIGUE. M. BESSON. M. DETRAUX. M. CHARBONNELLE. Mme DESCHAMPS. Mme ARAGON. M. DE LA SALA. M. SOUFFLARD. M. JESUS. Mme DELLOUE. Mme LESAGE.

Absents excusés : MM TRIN. CLAUX. HACHE. NAMOTTE. GABRIELS. PAREL. QUENON. DUBOS. DAUZET. BULCKE. LIBERT.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : AIDE TECHNIQUE à la GESTION COMMUNALE par la DIRECTION De l'EQUIPEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la loi n° 48.1530 du 29 septembre 1948 règlementant l'intervention des fonctionnaires des Ponts et Chaussées dans les affaires intéressant les Collectivités locales et divers organismes

VU le décret n° 61.371 du 13 avril 1961 fixant les conditions d'exercice du concours technique du service des Ponts et Chaussées en matière de voirie des Collectivités Locales,

VU l'arrêté interministériel du 7 décembre 1979 relatif aux concours apportés aux Collectivités Locales et à leurs groupements par l'Etat (services de l'Equipement et de l'Agriculture) et notamment son titre II,

DECIDE de demander le concours de la Direction Départementale de l'Equipement de l'Oise pour assurer, à compter du 1er janvier 1980, une mission d'aide technique à la gestion communale.

(Cette mission se substituera, à compter de la même date, au concours permanent qui lui était prêté jusque là par la Direction Départementale de l'Equipement, pour la seule gestion de la voirie)

La rémunération de cette mission sera égale à 3 % des dépenses afférentes aux activités accomplies sous la responsabilité de la Direction Départementale de l'Equipement.

Dans le cas où ce calcul conduirait à un résultat inférieur à une somme calculée pour l'année 1980 sur la base de 1F. par habitant, la rémunération due pour l'année 1980 serait égale à :

$$1,00 F \times (1) 13 166 \text{ Hbts} = 13 166 F$$

.../...

(1) Nombre d'habitants tel qu'il résulte du dernier recensement.

La Commune prend note de ce que le minimum de 1,00 F par habitant sera révisé tous les ans, par arrêté interministériel, en fonction des variations de l'index ingénierie.

Elle pourra, à tout moment, mettre un terme au concours moyennant un préavis de 6 mois.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
Le Maire,  
Pour le Maire absent  
l'Adjoint,



*Clau*

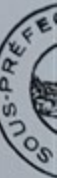
VU et TRANSMIS *avec avis favorable*  
Senlis, le - 3 JUIN 1980  
Le Sous-Préfet

Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef



*S. Rivière*

S. RIVIÈRE



VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

SOUS-PRÉFECTURE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
3.1 MAI 1980  
- SEANCE du 23 MAI 1980 -

60304 SENLIS

L'an mil neuf cent quatre vingt, le vingt-trois mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le quatorze mai, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel BROCHOT, Adjoint au Maire.

Etaient présents : M. BROCHOT. M. COUALLIER. Mme LENNE.  
M. GAMBIER. M. LARTIGUE. M. BESSON. M. DETRAUX. M. CHARBONNELLE  
Mme DESCHAMPS. Mme ARAGON. M. DE LA SALA. M. SOUFFLARD.  
M. JESUS. Mme DELLOUE. Mme LESAGE.

Absents excusés : MM TRIN. CLAUX. HACHE. NAMOTTE. GABRIELS.  
PAREL. QUENON. DUBOS. DAUZET. BULCKE. LIBERT.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : BILAN du PROGRAMME 372 LOGEMENTS - S. E. D. O.

Monsieur le Maire EXPOSE :

- que la Société d'Équipement du Département de l'Oise a déposé le bilan du programme 372 logements, et que celui-ci s'équilibre au montant de 2 684 852,19 F.

Ce programme était inclu dans le périmètre d'études d'une Z. A. C. dans le cadre de convention d'études signée le 16 décembre 1974. Seuls les 372 logements ont été réalisés.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

APPROUVE le bilan présenté,

ACCEPTE la cession gratuite à la Ville des ouvrages réalisés par la S. E. D. O.

ACCEPTE la cession au franc symbolique des terrains servant d'assiette à ces ouvrages ainsi que ceux qui n'ont pas été cédés au promoteurs, et dont le relevé sera établi par Monsieur AEBY, géomètre.



VU  
Senlis, le 3 JUIN 1980  
Le Sous-Préfet.

Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef

S. RIVIÈRE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,  
Pour le Maire absent  
l'Adjoint,



VILLE DE MONTATAIRE

60160 - OISE



IX  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 23 MAI 1980 -  
-----

L'an mil neuf cent quatre vingt, le vingt trois mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le quatorze mai, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel BROCHOT, Adjoint au Maire.

Etaient présents : M. BROCHOT. M. COUALLIER. Mme LENNE. M. GAMBIER. M. LARTIGUE. M. BESSON. M. DETRAUX. M. CHARBONNELLE. Mme DESCHAMPS. Mme ARAGON. M. DE LA SALA. M. SOUFFLARD. M. JESUS. Mme DELLOUE. Mme LESAGE.

Absents excusés : MM TRIN. CLAUD. HACHE. NAMOTTE. GABRIELS. PAREL. QUENON. DUBOS. DAUZET. BULCKE. LIBERT.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : DESIGNATION des DELEGUES au CONSEIL d'ADMINISTRATION de la S. E. D. O.

Monsieur le Maire EXPOSE :

- que par délibération en date du 13 avril 1977, le Conseil Municipal avait désigné ses représentants au Conseil d'Administration de la Société d'Equipement du Département de l'Oise,

- qu'il y a lieu, à compter de 1980, de renouveler les représentants.

LE CONSEIL vu l'article L.121-12 du Code des Communes, VU les propositions présentées,

DESIGNE pour la durée de leur mandat, comme représentants de la Ville de Montataire au Conseil d'Administration de la S.E.D.O. Monsieur Robert TRIN, Maire, et Monsieur Daniel BROCHOT, adjoint, en qualité de suppléant.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,  
Pour le Maire absent,  
l'Adjoint,



VU  
Senlis, le 30 MAI 1980  
Le Sous-Préfet,



Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef

S. RIVIÈRE

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 23 MAI 1980 -

L'an mil neuf cent quatre vingt, le vingt trois mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le quatorze mai, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel BROCHOT, Adjoint au Maire.

Etaient présents : M. BROCHOT. M. COUALLIER. Mme LENNE. M. GAMBIER. M. LARTIGUE. M. BESSON. M. DETRAUX. M. CHARBONNELLE. Mme DESCHAMPS. Mme ARAGON. M. DE LA SALA. M. SOUFFLARD. M. JESUS. Mme DELLOUE. Mme LESAGE.

Absents excusés : MM TRIN. CLAUD. HACHE. NAMOTTE. GABRIELS. PAREL. QUENON. DUBOS. DAUZET. BULCKE. LIBERT.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : CRECHE MUNICIPAL - MODIFICATION des TARIFS

Sur proposition de la Commission Action Sociale EXPOSANT :

- que par délibération du 23 mars 1978, le Conseil Municipal avait fixé la participation des familles à la crèche Louise Michel,
- que ces participations n'ont pas été modifiées depuis mars 1978
- qu'il y a lieu de revaloriser les tarifs journaliers

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

VU la proposition de la Commission Action Sociale retenue par le Bureau Municipal,

DECIDE de fixer les tarifs journaliers de la crèche comme suit :

<u>QUOTIENT</u>	<u>TARIF</u>
Au dessous de 840 F .....	27,00 F
de 841 à 1 199 F .....	30,00 F
de 1 200 à 1 399 F .....	33,00 F
de 1 400 à 1 599 F .....	36,00 F
de 1 600 à 1 799 F .....	39,00 F
de 1 800 à 2 099 F .....	42,00 F
de 2 100 à 2 499 F .....	45,00 F
Plus de 2 500 F .....	50,00 F

Ces prix de journée seront réduits de 25 % pour le deuxième enfant.

VU  
Senlis, le 10 JUIN 1980  
Le Sous-Préfet

Les dispositions ci-dessus seront applicables à dater du 1er juin 1980.



Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef

*[Signature]*

S. RIVIÈRE



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,  
Le Maire,  
Pour le Maire absent,  
l' Adjoint,

*[Signature]*



Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 23 MAI 1980 -

L'an mil neuf cent quatre vingt, le vingt trois mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le quatorze mai, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel BROCHOT, Adjoint au Maire.

Etaient présents : M. BROCHOT. M. COUALLIER. Mme LENNE. M. GAMBIER. M. LARTIGUE. M. BESSON. M. DETRAUX. M. CHARBONNELLE. Mme DESCHAMPS. Mme ARAGON. M. DE LA SALA. M. SOUFFLARD. M. JESUS. Mme DELLOUE. Mme LESAGE.

Absents excusés : MM TRIN. CLAUX. HACHE. NAMOTTE. GABRIELS. PAREL. QUENON. DUBOS. DAUZET. BULCKE. LIBERT.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : CENTRES AERES et CENTRES de LOISIRS - TARIFS de PARTICIPATION

Sur proposition de la Commission des Centres aérés EXPOSANT :

- que les tarifs de participation aux centres de loisirs ont été fixés par délibération du Conseil Municipal du 9 juin 1978,
- qu'ils n'ont pas été revalorisés depuis cette date, et qu'il y a lieu de les adapter aux réalités actuelles,
- compte tenu de l'expérience faite depuis deux ans, la commission propose de réévaluer la participation des familles aux centres aérés de la journée, et de supprimer celle aux centres de loisirs à la demi-journée ;

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

DECIDE la gratuité aux centres de loisirs de l'après-midi et fixe la participation des familles aux centres aérés à la journée comme suit :

Quotient familial	Centre aéré -grands-	Centre aéré -Maternel-
Moins de 600 F	GRATUIT	GRATUIT
de 601 à 900 F	2 F	3 F
de 901 à 1 300 F	3 F	4 F
de 1 301 à 1 600 F	4 F	5 F
de 1 601 à 1 900 F	5 F	6 F
de 1 901 à 2 100 F	6 F	7 F
de 2 101 à 2 400 F	7 F	8 F
Plus de 2 400 F	8 F	9 F

VU  
Senlis, le 10 JUIN 1980  
Le Sous-Préfet



S. RIVIÈRE

Par le Sous-Préfet  
Le Secrétaire en Chef

Les dispositions ci-dessus seront applicables à dater du 1er juillet 1980.



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
Le Maire,  
Pour le Maire absent,  
l'Adjoint,

*Conallier*





Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 23 MAI 1980 -  
-----

L'an mil neuf cent quatre vingt, le vingt trois mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le quatorze mai, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel BROCHOT, Adjoint au Maire.

Etaient présents : M. BROCHOT. M. COUALLIER. Mme LENNE. M. GAMBIER. M. LARTIGUE. M. BESSON. M. DETRAUX. M. CHARBONNELLE. Mme DESCHAMPS. Mme ARAGON. M. DE LA SALA. M. SOUFFLARD. M. JESUS. Mme DELLOUE. Mme LESAGE.

Absents excusés : MM TRIN. CLAUD. HACHE. NAMOTTE. GABRIELS. PAREL. QUENON. DUBOS. DAUZET. BULCKE. LIBERT.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION du TABLEAU des EFFECTIFS

Sur le rapport de la Commission du Personnel EXPOSANT :

- que l'ouverture des deux restaurants scolaires à l'école Joliot-Curie et Paul Langevin a nécessité une réorganisation des structures du service de la distribution des repas en milieu scolaire

- que cette restructuration, impliquant la distribution et la liaison des repas dans les quatre restaurants scolaires, entraîne la nomination de personnes responsables dans chacun d'eux,

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs du personnel communal

a) SUPPRESSION d'EMPLOIS :

- 3 femmes de service de 2ème catégorie à temps complet - groupe I
- 1 femme de service de 2ème catégorie à temps incomplet (60 %) - groupe I

b) CREATION d'EMPLOIS :

- 1 conducteur auto tourisme - groupe III
- 3 aides ouvriers professionnels - groupe III.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,  
Pour le Maire absent,  
l'Adjoint,



VU et APPROUVÉ  
Senlis, le 10 JUIN 1980  
Le Sous-Préfet



Eric DEGRÉMONT

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



XIII  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

SOUS-PRÉFECTURE

10 JUIN 1980

60500 SENLIS

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 23 MAI 1980 -  
-----

L'an mil neuf cent quatre vingt, le vingt trois mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le quatorze mai, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel BROCHOT, Adjoint au Maire.

Etaients présents : M. BROCHOT. M. COUALLIER. Mme LENNE. M. GAMBIER. M. LARTIGUE. M. BESSON. M. DETRAUX. M. CHARBONNELLE Mme DESCHAMPS. Mme ARAGON. M. DE LA SALA. M. SOUFFLARD. M. JESUS. Mme DELLOUE. Mme LESAGE.

Absents excusés : MM TRIN. CLAUD. HACHE. NAMOTTE. GABRIELS. PAREL. QUENON. DUBOS. DAUZET. BULCKE. LIBERT.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : EMPLOI de l'ALLOCATION SCOLAIRE - ANNEE 1979-1980

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la circulaire du 25 février 1980 de Monsieur le Préfet de l'Oise publiée au B. O. P. n° 8 du 15 mars 1980, fixant les conditions de répartition des crédits des fonds scolaires des établissements d'enseignement public,

DECIDE d'utiliser la totalité des fonds de l'allocation scolaire, programme 1979/1980 au remboursement des annuités d'emprunts relatifs à la construction de différents groupes scolaires de la Ville

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
Le Maire,



VU et approuvé  
Senlis, le 10 JUIN 1980  
Le Sous-Préfet



Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef

S. RIVIÈRE

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



XIV

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 23 MAI 1980 -

L'an mil neuf cent quatre vingt, le vingt trois mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le quatorze mai, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel BROCHOT, Adjoint au Maire.

Etaient présents : M. BROCHOT. M. COUALLIER. Mme LENNE. M. GAMBIER. M. LARTIGUE. M. BESSON. M. DETRAUX. M. CHARBONNELLE. Mme DESCHAMPS. Mme ARAGON. M. DE LA SALA. M. SOUFFLARD. M. JESUS. Mme DELLOUE. Mme LESAGE.

Absents excusés : MM TRIN. CLAUX. HACHE. NAMOTTE. GABRIELS. PAREL. QUENON. DUBOS. DAUZET. BULCKE. LIBERT.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : FRAIS de MISSION - VOYAGE des ANCIENS

SOUS-PRÉFECTURE  
29 MAI 1980  
60304 SENLIS

Monsieur le Maire EXPOSE :

- que dans le cadre de la préparation du voyage des anciens de Montataire, il a été amené à se rendre avec Monsieur JESUS, conseiller municipal, et Madame Ghislaine TRIN, responsable du service social, à WAVRECHIN (NORD) le 12 mai 1980.

Il sollicite du Conseil Municipal le remboursement des frais de mission engagés à cette occasion.

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

DECIDE le remboursement des frais de mission sur la base de l'indemnité allouée aux fonctionnaires de l'Etat du groupe I et III, à Madame Ghislaine TRIN, et Messieurs TRIN et JESUS.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,  
Pour le Maire absent  
l'Adjoint,



*Couallier*

VU

Senlis, le

30 MAI 1980

Le Sous-Préfet,



Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef

S. RIVIÈRE



SOUS PRÉFECTURE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 23 MAI 1980 - 3.1 MAI 1980

L'an mil neuf cent quatre vingt, le vingt trois mai  
à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de  
MONTATAIRE, convoqué le quatorze mai, s'est réuni en séance  
ordinaire à la Mairie, sous la présidence de  
Monsieur Daniel BROCHOT, Adjoint au Maire.

Etaient présents : M. BROCHOT. M. COUALLIER. Mme LENNE.  
M. GAMBIER. M. LARTIGUE. M. BESSON. M. DETRAUX. M. CHARBONNELLE  
Mme DESCHAMPS. Mme ARAGON. M. DE LA SALA. M. SOUFFLARD.  
M. JESUS. Mme DELLOUE. Mme LESAGE.

Absents excusés : MM TRIN. CLAUD. HACHE. NAMOTTE. GABRIELS.  
PAREL. QUENON. DUBOS. DAUZET. BULCKE. LIBERT.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : ECHANGE avec la SOCIETE USINOR (Ancien C.V. n° 16 -  
Divers terrains)

Sur le rapport de la Commission de Voirie EXPOSANT :

- que depuis 1978 sont engagés des pourparlers avec la Société USINOR  
laquelle a demandé, en vue de l'extension de ses ateliers, la cession  
par la Commune du terrain représentant l'assiette de l'ancien chemin  
vicinal n° 16, entre la ligne S.N.C.F. et le C.D. 123 rue Lénine ;

- que l'usage public du chemin a cessé depuis la suppression du  
passage à niveau 41 (ligne Pierrelaye-Creil) par l'arrêté préfectoral  
du 22 juin 1977 ;

- que l'enquête de déclassement prescrite par l'arrêté municipal du  
13 janvier 1979 s'est déroulée du 22 janvier au 5 février 1979, et  
a reçu l'avis favorable du Conseil Municipal le 20 mars 1979 ;

- qu'il est de l'intérêt communal de faciliter l'extension des ate-  
liers de la société USINOR ;

- que la Société USINOR a proposé, en échange, la cession des  
terrains :

- . section AN n° 344 et 346
- . section AN n° 239, 300, 301, 408 et 304p. - 446
- . section AC n° 363, 369 et 370p. - 445

LE CONSEIL APRES en avoir délibéré,

VU les plans masse et de situation,

VU la promesse d'échange,

VU le procès-verbal descriptif et estimatif établi par  
Monsieur AEBY F., géomètre expert, fixant à 92 280 F T. T. C.  
-toutes indemnités comprises- la valeur des biens à échanger,

.../...

6832  
PC-370  
33  
34  
35  
215  
AN 413  
304  
412  
446  
445

. 2 .

APPROUVE l'échange proposé -sans soulte-, les frais en  
découlant étant supportés par la Société USINOR,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir  
qui sera établi par l'Office Notarial de Creil,

SOLLICITE la déclaration d'utilité publique du projet en  
application de l'article L.311-4 du Code des Communes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,  
Pour le Maire absent  
l'Adjoint,



*Clava*



Senlis, le

**VU**  
4 JUIN 1980

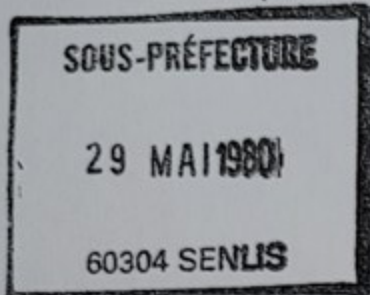
Le Sous-Préfet.

Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef

*S. Rivière*

S. RIVIÈRE

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



XVI  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 23 MAI 1980 -  
-----

L'an mil neuf cent quatre vingt, le vingt trois mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le quatorze mai, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel BROCHOT, Adjoint au Maire.

Etaient présents : M. BROCHOT. M. COUALLIER. Mme LENNE.  
M. GAMBIER. M. LARTIGUE. M. BESSON. M. DETRAUX. M. CHARBONNELLE  
Mme DESCHAMPS. Mme ARAGON. M. DE LA SALA. M. SOUFFLARD.  
M. JESUS. Mme DELLOUE. Mme LESAGE.

Absents excusés : MM TRIN. CLAUX. HACHE. NAMOTTE. GABRIELS.  
PAREL. QUENON. DUBOS. DAUZET. BULCKE. LIBERT.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : LOTISSEMENT INDUSTRIEL et ARTISANAL - ENQUETE de  
DECLARATION d'UTILITE PUBLIQUE - ENQUETE PARCELLAIRE

Sur le rapport de la Commission Urbanisme EXPOSANT :

- que par convention en date du 16 janvier 1980, la Commune a confié à la Société d'Equipement du Département de l'Oise l'étude en vue de la réalisation d'un lotissement à caractère industriel, situé au Sud, dans le prolongement immédiat de la zone d'activités industrielles existante, et en limite de la Commune de Thiverny.

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

VU les plans présentés,

VU l'état parcellaire des terrains à acquérir,

VU l'estimatif des acquisitions foncières établi par le Service des Domaines,

VU l'estimatif de réalisation,

VU l'utilité du projet,

APPROUVE l'acquisition des terrains, en vue de la réalisation de la zone industrielle et artisanale, pour une superficie de 11 ha 71 ca 47 ca tels qu'ils figurent à l'état parcellaire,

DEMANDE à Monsieur le Préfet la mise à l'enquête en vue de la déclaration d'utilité publique du projet, et l'ouverture conjointe de l'enquête parcellaire.



VU

Senlis, le 30 MAI 1980

Le Sous-Préfet.

Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef

S. RIVIÈRE



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,  
Pour le Maire absent  
l'Adjoint,

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



SOUS-PRÉFECTURE  
12 JUIN 1980  
60304 SENLIS

XVII

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 23 MAI 1980 -  
-----

L'an mil neuf cent quatre vingt, le vingt trois mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le quatorze mai, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel BROCHOT, Adjoint au Maire.

Etaient présents : M. BROCHOT. M. COUALLIER. Mme LENNE. M. GAMBIER. M. LARTIGUE. M. BESSON. M. DETRAUX. M. CHARBONNELLE. Mme DESCHAMPS. Mme ARAGON. M. DE LA SALA. M. SOUFFLARD. M. JESUS. Mme DELLOUE. Mme LESAGE.

Absents excusés : MM TRIN. CLAUX. HACHE. NAMOTTE. GABRIELS. PAREL. QUENON. DUBOS. DAUZET. BULCKE. LIBERT.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : INCORPORATION au DOMAINE PUBLIC - PARCELLES de TERRAINS RUE SALVATOR ALLENDE

Sur le rapport de la Commission de Voirie EXPOSANT :

- qu'à l'occasion de l'exécution des travaux de réfection de trottoirs en bordure du C.D. 123, dans la partie rue Salvator Allendé, décidés par la délibération du 29 septembre 1978, ont été comprises dans l'opération des parcelles de terrains situées entre l'alignement actuel, propriété du Département, et la limite des clôtures des immeubles riverains, les dites parcelles restant propriété priv

- qu'il y a lieu d'indemniser les propriétaires à la suite de la prise de possession par la Commune,

- que les propriétaires ont consenti un accord amiable ;

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

VU le plan de situation,

VU le plan masse des parcelles à acquérir,

VU l'enquête prescrite par l'arrêté municipal du 3 avril 19 en application du décret n° 76-796 du 20 août 1976,

VU le procès-verbal descriptif et estimatif établi par Monsieur AEBY, géomètre expert, fixant la valeur à 30,00 F le m2 -toutes indemnités comprises-,

CONSIDERANT la nécessité de ces acquisitions,

DECIDE l'acquisition des parcelles ci-dessous, cadastrées section AC - lieu-dit "La Dehors" :

- M. FASTIGGI - n° 408 partie pour une superficie de 47 m2
- M. BENNEZON - n° 409 partie pour une superficie de 47 m2
- M. FALLER - n° 410 partie pour une superficie de 46 m2

.../...

- M. DELAVIGNE - n° 411 partie pour une superficie de 46 m2
- M. DEPRES - n° 414 partie pour une superficie de 46 m2
- M. DENAMUR - n° 415 partie pour une superficie de 46 m2
- M. GOURLAY - n° 416 partie pour une superficie de 46 m2

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir qui seront établis par Maître NUGUES, notaire associé Office Notarial de Creil,

DECIDE le financement par inscription au compte 9080/2100 sur les fonds provenant de la globalisation 1980,

DEMANDE la déclaration d'utilité publique du projet en application de l'article L.311-4 du Code des Communes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,  
Le Maire,



VU

Sealis, le 13 JUIN 1980

Le Sous-Préfet.



Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef

S. RIVIÈRE



VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



SOUS PRÉFECTURE

21 JUIN 1980

60304 SENLIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 23 MAI 1980 -

L'an mil neuf cent quatre vingt, le vingt trois mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le quatorze mai, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel BROCHOT, Adjoint au Maire.

Etaient présents : M. BROCHOT. M. COUALLIER. Mme LENNE.  
M. GAMBIER. M. LARTIGUE. M. BESSON. M. DETRAUX. M. CHARBONNELLE  
Mme DESCHAMPS. Mme ARAGON. M. DE LA SALA. M. SOUFFLARD.  
M. JESUS. Mme DELLOUE. Mme LESAGE.

Absents excusés : MM TRIN. CLAUX. HACHE. NAMOTTE. GABRIELS.  
PAREL. QUENON. DUBOS. DAUZET. BULCKE. LIBERT.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : REMISE en ETAT du GROUPE SCOLAIRE JEAN JAURES  
MISE en APPEL d'OFFRES

Sur le rapport de la Commission Bâtiments EXPOSANT :

- que les services techniques ont présenté le dossier technique de la remise en état des locaux du groupe scolaire Jean Jaurès, afin de permettre la mise en appel d'offres,
- que l'estimation prévisionnelle de ces travaux est de 400 000 F, valeur avril 1980,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

VU la délibération en date du 3 avril 1980 approuvant le projet décidant l'exécution de réfection de l'école Jean Jaurès et sollicitant une subvention départementale,

VU le dossier de mise en appel d'offres présenté par les services techniques,

APPROUVE le projet présenté,

DECIDE le financement par inscription des crédits de déper au compte n° 903-1/2321, prévu au budget primitif au montant de 200 000 F, et le complément par la subvention prévue et prélèvement sur les fonds libres à la clôture de l'exercice 1979,

DEMANDE la mise en appel d'offres restreint conformément à l'article 297 du Code des marchés publics.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,



*[Signature]*



XIX

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 23 MAI 1980 -  
-----

L'an mil neuf cent quatre vingt, le vingt trois mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le quatorze mai, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel BROCHOT, Adjoint au Maire.

Etaient présents : M. BROCHOT. M. COUALLIER. Mme LENNE.  
M. GAMBIER. M. LARTIGUE. M. BESSON. M. DETRAUX. M. CHARBONNELLE  
Mme DESCHAMPS. Mme ARAGON. M. DE LA SALA. M. SOUFFLARD.  
M. JESUS. Mme DELLOUE. Mme LESAGE.

Absents excusés : MM TRIN. CLAUX. HACHE. NAMOTTE. GABRIELS.  
PAREL. QUENON. DUBOS. DAUZET. BULCKE. LIBERT.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : PROGRAMME d'ESPACES VERTS 1980 - DEMANDE de SUBVENTIONS  
DEPARTEMENTALE et REGIONALE

Sur le rapport de la Commission Voirie EXPOSANT :

- que par délibération en date du 26 juin 1979, visée le 11 juillet 1979, le Conseil Municipal a approuvé le programme voirie à entreprendre en 1980, celui-ci comportant l'aménagement d'espaces verts :

- . avenue de la LIBERATION
- . angle rue Lénine et bretelle industrielle
- . square avenue de la Libération - rue Lénine

Le montant de ces réalisations est estimé à 450 000 F.

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

APPROUVE l'exécution du projet présenté,

REITERE sa demande de subventions au taux le plus élevé, tant du Département que de l'Etablissement Public Régional.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,  
Pour le Maire absent  
l'Adjoint,



*Brochot*

*DECRET*

*Inf. P. 30. 5. 80.*

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 23 MAI 1980 -  
-----

L'an mil neuf cent quatre vingt, le vingt trois mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le quatorze mai, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel BROCHOT, Adjoint au Maire.

Étaient présents : M. BROCHOT. M. COALLIER. Mme LENNE.  
M. GAMBIER. M. LARTIGUE. M. BESSON. M. DETRAUX. M. CHARBONNELLE  
Mme DESCHAMPS. Mme ARAGON. M. DE LA SALA. M. SOUFFLARD.  
M. JESUS. Mme DELLOUE. Mme LESAGE.

Absents excusés : MM TRIN. CLAUD. HACHE. NAMOTTE. GABRIELS.  
PAREL. QUENON. DUBOS. DAUZET. BULCKE. LIBERT.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : INSTALLATIONS CLASSEES - ETABLISSEMENT MONTUPET -  
AVIS du CONSEIL

Monsieur le Maire EXPOSE :

- que par arrêté préfectoral du 28 avril 1980, il a été prescrit une enquête publique du 18 mai au 16 juin, sur la demande d'autorisation de poursuivre l'exploitation de diverses installations de la société "Les Fonderies MONTUPET" à Nogent-sur-Oise.

Le Conseil est appelé à donner son avis,

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

VU le dossier d'enquête,

CONSIDERANT que les prescriptions réglementaires sont assurées,

EMET un avis favorable à la poursuite de l'exploitation de la société "Les Fonderies MONTUPET".

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,  
Pour le Maire absent  
l'Adjoint,



*Clava*



COMPTE RENDU ANALYTIQUE SOMMAIRE  
du CONSEIL MUNICIPAL du 3 OCTOBRE 1980

Etaient présents : M. TRIN - M. BROCHOT - Mme CLAUX - M. HACHE - M. COUALLIER -  
Mme LENNE - M. GAMBIER - M. LARTIGUE - M. DETRAUX - M. CHARBONNELLE - Mme GABRIELS -  
Mme DESCHAMPS - Mme ARAGON - M. DE LA SALA - M. QUENON - M. SOUFFLARD - M. DUBOS -  
M. DAUZET - M. JESUS - Mme DELLOUE - Mme LIBERT - Mme LESAGE -  
Absents excusés : M. BESSON - Mme PAREL - Mme BULCKE - M. NAMOTTE -  
-----

I. AUTORISATION à DEFENDRE l'AFFAIRE BOVE

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à défendre à l'instance engagée par M. BOVE Bernard contre l'arrêté de licenciement du 23 juillet 1980, et désigne Maître DRYE, avocat à Creil, pour assurer la procédure et représenter la Commune.

II. CONSTRUCTION d'une ECOLE MATERNELLE - CONTRAT d'ARCHITECTE

Le Conseil vu le contrat, proposé par M. LETU architecte, qui a retenu un coût d'objectif de 4 358 445 F H.T. et un forfait de rémunération de 259 443 F H.T. (évaluation mars 1980), approuve l'acte présenté.

III. COUR VOYAGEURS S.N.C.F. - CLASSEMENT

Le Conseil émet un avis favorable au classement dans le domaine public de la cour des voyageurs S.N.C.F.

IV. AMENAGEMENT d'une ZONE PAVILLONNAIRE - ENQUETE de D. U. P. - ENQUETE PARCELLAIRE -

Le Conseil demande la mise à l'enquête en vue de la déclaration d'utilité publique ainsi que l'enquête parcellaire pour l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation de la zone pavillonnaire "Le Bray et le Sautoir".

V. CONSTRUCTION d'une HALLE des SPORTS - ECOLE JACQUES DECOUR

Le Conseil décide la construction d'une halle des sports proposée par la Sté WEISKOCH -modèle agréé Picardie- pour un coût de réalisation prévisionnel de 2 436 114 F (valeur août 1980), et sollicite des subventions aux taux les plus élevés possible tant de l'Etat, du Département que de l'Etablissement Public Régional.

VI. AMENAGEMENT d'ESPACES VERTS - PROGRAMME 1980

Le Conseil décide l'exécution du programme d'espaces verts qui a fait l'objet par arrêté préfectoral d'une subvention de 75 000 F sur un montant prévisionnel de 375 000 F ; demande la mise en appel d'offres restreint.

VII. RESTAURANT SCOLAIRE EDMOND LEVEILLE - AMENAGEMENT

Le Conseil approuve l'exécution des travaux d'aménagement du restaurant scolaire de l'école Edmond Lévillé pour un coût estimatif total de 430 000 F, et sollicite l'attribution d'une subvention départementale au taux le plus élevé possible.

VIII. ANNEXE MAIRIE JEAN JAURES - MARCHE de TRAVAUX

Le Conseil approuve le marché avec la S.A. ELECTRONIC INDUSTRIE concernant l'aménagement téléphonique et protection contre le vol pour un coût T.T.C. de 92 420,07 F, et autorise Monsieur le Maire à signer.

.../...

AVAUX de RAVALEMENT ECOLE JEAN MACE - AVEHANT N° 1

Le Conseil vu la délibération du 14 mars 1980 et le procès-verbal d'appel d'offres restreint du 27 juin 1980, approuve les travaux supplémentaires non prévus au devis initial pour un montant T.T.C. de 58 823,52 F portant ainsi le marché au coût T.T.C. de 369 657,72 F

X. ACQUISITION d'un AUTOCAR

Le Conseil considérant la nécessité de remplacement du car municipal, approuve l'acquisition d'un car Renault Véhicule type E7 court, au coût T.T.C. de 434 648,42 F.

XI. ACQUISITION de PARCELLES de TERRAIN IMPASSE EMILE ZOLA

Le Conseil considérant l'utilité de la réalisation d'une voie communale entre la rue Emile Zola et la rue de Gournay et l'aménagement d'un espace vert afin d'améliorer la qualité d'aspect de l'entrée dans la localité, vu la promesse de vente de la S.A. LA VIEILLE MONTAGNE pour la cession de deux parcelles au lieu-dit "Le Marais de Vitel" au montant de 111 640 F ;

Décide l'acquisition des parcelles et sollicite la déclaration d'utilité publique.

XII. CONVENTION avec les SOCIETES A.R.O. et EVRARD pour les RAMASSAGES SCOLAIRES

Le Conseil décide de reconduire la décision d'assurer les transports scolaires à l'intérieur de la Commune, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec les Stés A.R.O. et EVRARD.

XIII. PERSONNEL COMMUNAL - PRIME UNIQUE

Le Conseil décide l'application au personnel auxiliaire de la Commune des dispositions du décret n° 80-631 du 3 septembre 1980 portant attribution d'une prime unique et exceptionnelle de 300 F et 150 F pour les traitements afférents aux indices limites 252 et 302.

XIV. REDUCTION de la DUREE du TRAVAIL

Le Conseil décide de ramener la durée hebdomadaire dans un premier temps de 40 h à 39 h pour l'ensemble des agents de la Commune sans diminution de salaires.

XV. PERSONNEL COMMUNAL - ATTRIBUTION STATUTAIRE du 13ème MOIS

Le Conseil demande aux pouvoirs publics de décider l'attribution statutaire d'un 13ème mois au personnel des collectivités locales avec la participation de l'Etat au financement.

XVI. PROTESTATION CONTRE LES DELAIS de PROCEDURE des DOSSIERS IMPORTANTS

Le Conseil élève une protestation contre les délais particulièrement longs concernant l'examen par les services préfectoraux des principaux dossiers de la Commune. Cette situation peut sembler discriminatoire à notre encontre, et entraîne outre l'insatisfaction des besoins, un coût plus élevé de réalisation en raison de l'effet d'inflation sur les prix.

XVII. ACTION SOCIALE

La Commission d'Action Sociale informe le Conseil :

- de la fermeture du Centre de Soins,
- des difficultés rencontrées pour mener une action sociale envers les jeunes chômeurs.

.../...

RAPPORT sur la DELEGATION de POUVOIRS - ARTICLE L.122-20

La délégation a porté sur :

- marché négocié avec la STE TRAVAUX PUBLICS de l' AISNE pour la réfection des cours d'école du groupe scolaire Ed. Lévillé et du groupe scolaire Jean Macé, montant T.T.C. 195 284,21 F
- marché négocié avec la Société Nouvelle des V. R. D. de l'Oise pour les travaux relatifs à la réfection de la cour du groupe scolaire Joliot-Curie, montant T.T.C. 249 079,63 F
- marché négocié avec la Sté MORIN pour les travaux de revêtements en enrobés de la rue Raymond Coene et rue des Déportés, et enduits superficiels des rues Abel Lancelot, Jean Jaurès et de la République ; montant T.T.C. 243 184,34 F
- marché négocié avec la Sté LA VILLEROISE pour les travaux de réfection des trottoirs rue des Déportés ; montant T.T.C. 215 293,26 F
- marché négocié avec la Sté Nouvelle de Travaux Publics MEZZAROBBA pour les travaux de réfection de la rue Raymond Coene ; montant T.T.C. 151 191,50 F.

-----

VILLE DE MONTATAIRE

60160 - OISE



SOUS-PRÉFECTURE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
8 OCT. 1980

60304 SENLIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

SEANCE du 3 OCTOBRE 1980 -

TÉLÉPHONE : 425.57.07

L'an mil neuf cent quatre vingt, le trois octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le vingt six octobre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : M. TRIN - M. BROCHOT - Mme CLAUX - M. HACHE - M. COUALLIER - Mme LENNE - M. GAMBIER - M. LARTIGUE - M. DETRAUX - M. CHARBONNELLE - Mme GABRIELS - Mme DESCHAMPS - Mme ARAGON - M. DE LA SALA - M. QUENON - M. SOUFFLARD - M. DUBOS - M. DAUZET - M. JESUS - Mme DELLOUE - Mme LIBERT - Mme LESAGE.

Absents excusés : M. BESSON - Mme PAREL - Mme BULCKE - M. NAMOTTE.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : AUTORISATION à DEFENDRE l'AFFAIRE BOVE

Monsieur le Maire EXPOSE :

- que par requête du 14 août 1980 (n° 7172), Monsieur BOVE Bernard s'est pourvu devant le Tribunal Administratif d'Amiens à l'effet d'obtenir l'annulation de l'arrêté municipal du 23 juillet 1980 prononçant sa radiation des effectifs, à la suite d'un jugement du Tribunal d'Instance de Pontoise le condamnant à des peines le privant de ses droits civiques, et consécutif à un accident de circulation pendant le travail ;

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à défendre à l'instance engagée par Monsieur BOVE Bernard,

DESIGNE Maître DRYE, avocat à Creil, pour assurer la procédure et représenter la Commune.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
Le Maire,



VU

Senlis, le 10 OCT. 1980

Le Sous-Préfet,

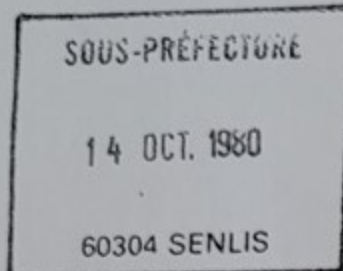
Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE



TÉLÉPHONE : 425.57.07



Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 3 OCTOBRE 1980 -

L'an mil neuf cent quatre vingt, le trois octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le vingt six octobre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : M. TRIN - M. BROCHOT - Mme CLAUD - M. HACHE - M. COUALLIER - Mme LENNE - M. GAMBIER - M. LARTIGUE - M. DETRAUX - M. CHARBONNELLE - Mme GABRIELS - Mme DESCHAMPS - Mme ARAGON - M. DE LA SALA - M. QUENON - M. SOUFFLARD - M. DUBOS - M. DAUZET - M. JESUS - Mme DELLOUE - Mme LIBERT - Mme LESAGE.

Absents excusés : M. BESSON - Mme PAREL - Mme BULCKE - M. NAMOTTE.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : CONSTRUCTION d'une ECOLE MATERNELLE - CONTRAT d'ARCHITECTE

Monsieur le Maire EXPOSE :

- que le contrat avec Monsieur LETU Jean, architecte 1 rue Chabanais à Paris 2ème, pour la construction d'une école maternelle rue Jules Uhry, acte élaboré avec le Directeur des Services Techniques Municipaux conducteur d'opération,

- que le contrat proposé a retenu un coût d'objectif de 4 358 445 F H.T. et un forfait de rémunération de 259 443 F H.T. sur la base des conditions économiques du mois de mars 1980 ;

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

VU l'acte d'engagement,

VU le cahier des clauses administratives particulières,

APPROUVE le contrat présenté.

La dépense sera imputée au compte n° 903-1 article 2321 du budget 1980.

VU et APPROUVE

Senlis, le 18 DEC. 1980

Le Sous-Préfet

Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
Le Maire,





TÉLÉPHONE : 425.57.07

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 3 OCTOBRE 1980 -

19 OCT. 1980  
60304 SENLIS

L'an mil neuf cent quatre vingt, le trois octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le vingt six octobre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : M. TRIN - M. BROCHOT - Mme CLAUX - M. HACHÉ - M. COUALLIER - Mme LENNE - M. GAMBIER - M. LARTIGUE - M. DETRAUX - M. CHARBONNELLE - Mme GABRIELS - Mme DESCHAMPS - Mme ARAGON - M. DE LA SALA - M. QUENON - M. SOUFFLARD - M. DUBOS - M. DAUZET - M. JESUS - Mme DELLOUE - Mme LIBERT - Mme LESAGE.

Absents excusés : M. BESSON - Mme PAREL - Mme BULCKE - M. NAMOTTE.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : COUR VOYAGEUR S. N. C. F. - CLASSEMENT

Sur le rapport de la Commission de Voirie EXPOSANT :

- que par protocole en date du 25 avril 1979, la Commune a accepté la cession par la Société Nationale des Chemins de Fer Français de la cour des voyageurs, cadastrée section AN - N° 58 p - lieu-dit "Les Prés des Moulins Ouest" ;

- qu'en application de l'arrêté municipal du 23 juillet 1980, l'enquête prévue par le décret n° 76-790 du 20 août 1976 en vue du classement dans la voirie communale, s'est déroulée du 4 au 18 août 1980 ;

- qu'aucune observation n'a été reçue à l'enquête, et que le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable ;

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable au classement proposé.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Le Maire,



VU

Scellé le 9 OCT. 1980  
Le Sous-Préfet.

Pour le Sous-Préfet.  
Le Secrétaire en Chef

S. RIVIÈRE





TÉLÉPHONE : 425.57.07

Ext mit du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 3 OCTOBRE 1980 -

L'an mil neuf cent quatre vingt, le trois octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le vingt six octobre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : M. TRIN - M. BROCHOT - Mme CLAUX -  
M. HACHE - M. COUALLIER - Mme LENNE - M. GAMBIER - M. LARTIGUE -  
M. DETRAUX - M. CHARBONNELLE - Mme GABRIELS - Mme DESCHAMPS -  
Mme ARAGON - M. DE LA SALA - M. QUENON - M. SOUFFLARD -  
M. DUBOS - M. DAUZET - M. JESUS - Mme DELLOUE - Mme LIBERT -  
Mme LESAGE.

Absents excusés : M. BESSON - Mme PAREL - Mme BULCKE -  
M. NAMOTTE.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : AMENAGEMENT d'une ZONE PAVILLONNAIRE - ENQUETE de D. U. P. -  
ENQUETE PARCELLAIRE

Sur le rapport de la Commission Urbanisme EXPOSANT :

- que par délibération du 7 novembre 1979 le Conseil a décidé l'acquisition de terrains, lieu-dit "Le Bray et le Sautoir", pour l'aménagement d'un lotissement pavillonnaire et demander la mise aux enquêtes de déclaration d'utilité publique et parcellaire ;

- qu'à la suite, d'une part d'observations de la Direction Départementale de l'Équipement désirant connaître l'aménagement futur de la zone NAa2 du projet de P. O. S. avant de formuler un avis sur le lotissement, et d'autre part la nécessité d'isoler les pavillons d'une voie de liaison pouvant supporter une circulation importante,

Il y a lieu de revoir le périmètre précédemment proposé,

- que sur la base du prix moyen de 20 F le m<sup>2</sup> découlant de l'estimation du Service des Domaines en date du 31 mars 1980, annexée à la demande du 7 novembre 1979, le coût d'acquisition des diverses parcelles peut être évalué à 625 000 F ;

- que de nombreuses personnes ont sollicité auprès de la Municipalité de voir se réaliser une zone pavillonnaire sur le territoire de la Commune ;

- que le lieu d'implantation se trouve en périphérie d'une zone aménagée ce qui faciliterait la réalisation du projet ;

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

VU les plans présentés,

VU l'estimatif des acquisitions foncières,

VU l'utilité du projet,

DECIDE de substituer la présente délibération à celle du 7 novembre 1979,

APPROUVE l'acquisition des terrains situés en section AI lieu-dit "Le Bray et le Sautoir" pour une superficie de 27 227 m<sup>2</sup>,

DEMANDE à Monsieur le Préfet :

. la mise à l'enquête en vue de la déclaration d'utilité publique du projet,

.../...

. 2 .

. l'ouverture de l'enquête parcellaire

DECIDE de couvrir la dépense d'acquisition par le recours  
à l'emprunt.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
Le Maire,





Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 3 OCTOBRE 1980 -  
-----

L'an mil neuf cent quatre vingt, le trois octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le vingt six octobre, s'est réuni en séance ordinaire

TÉLÉPHONE : 425.57.07 à la Mairie, sous la présidence de M. Robert TRIN, Maire.

SOUS-PRÉFECTURE

8 OCT. 1980

60304 SENLIS

Etaient présents : M. TRIN - M. BROCHOT - Mme CLAUD -  
M. HACHE - M. COUALLIER - Mme LENNE - M. GAMBIER - M. LARTIGUE -  
M. DETRAUX - M. CHARBONNELLE - Mme GABRIELS - Mme DESCHAMPS -  
Mme ARAGON - M. DE LA SALA - M. QUENON - M. SOUFFLARD -  
M. DUBOS - M. DAUZET - M. JESUS - Mme DELLOUE - Mme LIBERT -  
Mme LESAGE.

Absents excusés : M. BESSON - Mme PAREL - Mme BULCKE -  
M. NAMOTTE.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : AMENAGEMENT d'ESPACES VERTS - PROGRAMME 1980

Monsieur le Maire EXPOSE :

- que le programme 1980 d'aménagement d'espaces verts a fait l'objet, par arrêté préfectoral du 29 juillet 1980, d'une subvention de 75 000 F au taux de 20 % sur une dépense subventionnable de 375 000 F,
- que le Service Technique a établi le dossier en vue de l'adjudication des travaux dont le montant prévisionnel s'élève à 375 000 F,
- qu'il est souhaitable que ces travaux se réalisent rapidement,
- que le financement de l'opération est assuré, outre la subvention, par autofinancement sur les crédits inscrit au compte 901 50-2330 du budget 1980 ;

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

DECIDE l'exécution du programme d'espaces verts ci-dessus,

DEMANDE la mise en appel d'offres restreint.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,  
Le Maire,

VU  
Senlis, le 14 OCT. 1980

Le Sous-Préfet  
Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 3 OCTOBRE 1980 -

L'an mil neuf cent quatre vingt, le trois octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le vingt six octobre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Robert TRIN, Maire.

TÉLÉPHONE : 425.57.07

Etaient présents : M. TRIN - M. BROCHOT - Mme CLAUX - M. HACHE - M. COUALLIER - Mme LENNE - M. GAMBIER - M. LARTIGUE - M. DETRAUX - M. CHARBONNELLE - Mme GABRIELS - Mme DESCHAMPS - Mme ARAGON - M. DE LA SALA - M. QUENON - M. SOUFFLARD - M. DUBOS - M. DAUZET - M. JESUS - Mme DELLOUE - Mme LIBERT - Mme LESAGE.

SOUS-PRÉFECTURE  
5 NOV. 1980  
60304 SENLIS

Absents excusés : M. BESSON - Mme PAREL - Mme BULCKE - M. NAMOTTE.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : RESTAURANT SCOLAIRE EDMOND LEVEILLE - AMENAGEMENT

Sur le rapport de la Commission des Bâtiments et de la Commission Scolaire EXPOSANT :

- qu'après la mise en service de restaurants scolaires aux groupes Paul Langevin et Frédéric Joliot-Curie, il est possible d'entreprendre les travaux d'aménagement nécessaires au restaurant scolaire de l'école Edmond Leveillé devant comprendre l'installation d'un équipement de cuisine secondaire ;

- que le Service Technique Communal a établi un projet comportant une nouvelle distribution des locaux dont le coût estimatif total est fixé à 430 000 F, dont un montant de 270 000 F pour les travaux d'aménagement et 160 000 F pour l'équipement en matériel.

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

APPROUVE l'exécution des travaux projetés,

SOLLICITE l'attribution d'une subvention départementale au taux le plus élevé possible,

DECIDE le financement complémentaire par le recours à l'emprunt dans le cadre de la globalisation 1981,

DECIDE l'attribution du marché après appel d'offres restreint.

VU et TRANSMIS

Senlis, le 13 NOV. 1980  
Le Sous-Préfet

Pour le Sous-Préfet.  
Le Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,





TÉLÉPHONE : 425.57.07

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 3 OCTOBRE 1980 -

L'an mil neuf cent quatre vingt, le trois octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le vingt six octobre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : M. TRIN - M. BROCHOT - Mme CLAUX - M. HACHE - M. COUALLIER - Mme LENNE - M. GAMBIER - M. LARTIGUE - M. DETRAUX - M. CHARBONNELLE - Mme GABRIELS - Mme DESCHAMPS - Mme ARAGON - M. DE LA SALA - M. QUENON - M. SOUFFLARD - M. DUBOS - M. DAUZET - M. JESUS - Mme DELLOUE - Mme LIBERT - Mme LESAGE.

Absents excusés : M. BESSON - Mme PAREL - Mme BULCKE - M. NAMOTTE.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : ANNEXE MAIRIE JEAN JAURES - MARCHÉ de TRAVAUX

Sur le rapport de la Commission des Bâtiments EXPOSANT :

- que lors de l'examen des offres concernant les travaux d'aménagement de l'annexe mairie Jean Jaurès, le lot installation téléphonique et protection contre le vol n'a pu être adjugé pour insuffisance des soumissionnaires tel qu'il résulte du procès-verbal d'appel d'offres restreint du 27 juin 1980, visé le 19 août 1980 ;

- que les services techniques ont contrôlé l'offre de la S.A. ELECTRONIC INDUSTRIE à Senlis 2 avenue Claude Debussy, laquelle propose l'exécution des travaux pour un montant T.T.C. de 92 420,07 F ;

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

VU l'article 312 - 2° du Code des Marchés Publics,

VU l'offre présentée,

APPROUVE le marché avec la S.A. ELECTRONIC INDUSTRIE,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché négocié,

La dépense sera imputée au compte n° 990 article 2320 du budget 1980.

VU et APPROUVÉ

Senlis, le 28 OCT. 1980

Le Sous-Préfet

Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
Le Maire,



Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 3 OCTOBRE 1980 -

TÉLÉPHONE : 425.57.07

L'an mil neuf cent quatre vingt, le trois octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le vingt six octobre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : M. TRIN - M. BROCHOT - Mme CLAUD - M. HACHE - M. COUALLIER - Mme LENNE - M. GAMBIER - M. LARTIGUE - M. DETRAUX - M. CHARBONNELLE - Mme GABRIELS - Mme DESCHAMPS - Mme ARAGON - M. DE LA SALA - M. QUENON - M. SOUFFLARD - M. DUBOS - M. DAUZET - M. JESUS - Mme DELLOUE - Mme LIBERT - Mme LESAGE.

Absents excusés : M. BESSON - Mme PAREL - Mme BULCKE - M. NAMOTTE.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : TRAVAUX de RAVALEMENT ECOLE JEAN MACE - AVENANT N° 1

SOUS-PREFECTURE  
3 NOV. 1980  
60300 SENLIS

Sur le rapport de la Commission des Bâtiments EXPOSANT :

- que les travaux de ravalement entrepris à l'école Jean Macé ont nécessité des reprises diverses non prévues au devis initial et une plus-value pour piquetage à la main,
- que le coût de ces travaux s'élève, selon devis du 12 septembre 1980, au montant de 58 823,52 F T.T.C., et porte le marché au montant de 369 657,72 F T.T.C.,
- que le financement est assuré par les crédits ouverts au compte 903.1/2323 du budget supplémentaire 1980,

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

VU la délibération du 14 mars 1980, visée le 15 avril 1980, décidant l'exécution des travaux de ravalement,

VU le procès-verbal d'appel d'offres restreint du 27 juin 1980, visé le 20 août 1980,

APPROUVE les travaux supplémentaires proposés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

VU et APPROUVÉ  
Senlis, le 12 NOV. 1980...

Le Sous-Prefet  
Pour le Sous-Prefet.  
Le Secrétaire en Chef



[Signature]

[Signature]

S. RIVIÈRE

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 3 OCTOBRE 1980 -

L'an mil neuf cent quatre vingt, le trois octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le vingt six octobre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : M. TRIN - M. BROCHOT - Mme CLAUD -  
M. HACHE - M. COUALLIER - Mme LENNE - M. GAMBIER - M. LARTIGUE -  
M. DETRAUX - M. CHARBONNELLE - Mme GABRIELS - Mme DESCHAMPS -  
Mme ARAGON - M. DE LA SALA - M. QUENON - M. SOUFFLARD -  
M. DUBOS - M. DAUZET - M. JESUS - Mme DELLOUE - Mme LIBERT -  
Mme LESAGE.

Absents excusés : M. BESSON - Mme PAREL - Mme BULCKE -  
M. NAMOTTE.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : ACQUISITION d'un AUTOCAR

Monsieur le Maire EXPOSE :

- que le car BERLIET n° 1919 RC 60 a dû être retiré de la circulation pour des raisons de sécurité, et qu'actuellement le service est assuré par la location d'un véhicule dont le coût mensuel s'élève à 10 000 F ;

- qu'il y a lieu de procéder à son remplacement et que le service technique municipal a étudié diverses offres et retenu celle présentée par la société du Poids Lourd à Seclin (Nord) concernant un car Renault Véhicules Industriels type E7 Court, au coût T.T.C. de 434 648,42 F ;

Le Conseil après en avoir délibéré,

CONSIDERANT la nécessité de remplacement du car municipal,

APPROUVE l'acquisition projetée,

SOLLICITE l'approbation du marché négocié en application de l'article 312 Bis. 2ème du Code des Marchés Publics,

DECIDE le financement de l'acquisition par un virement de crédit à l'intérieur de la section d'investissement du budget 1980 par le débit des comptes 900, 901, 903 et 909, tels qu'ils figurent sur l'état à annexer à la présente délibération.

VU et APPROUVÉ  
25 NOV. 1980  
Senlis, le .....  
Le Sous-Préfet

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Le Maire,



Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE



VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

SOUS-PRÉFECTURE  
20 NOV. 1980  
60304 SENLIS



Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 3 OCTOBRE 1980 -

TÉLÉPHONE : 425.57.07

L'an mil neuf cent quatre vingt, le trois octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le vingt six octobre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : M. TRIN - M. BROCHOT - Mme CLAUX - M. HACHE - M. COUALLIER - Mme LENNE - M. GAMBIER - M. LARTIGUE - M. DETRAUX - M. CHARBONNELLE - Mme GABRIELS - Mme DESCHAMPS - Mme ARAGON - M. DE LA SALA - M. QUENON - M. SOUFFLARD - M. DUBOS - M. DAUZET - M. JESUS - Mme DELLOUE - Mme LIBERT - Mme LESAGE.

Absents excusés : M. BESSON - Mme PAREL - Mme BULCKE - M. NAMOTTE.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : ACQUISITION de PARCELLES de TERRAIN IMPASSE EMILE ZOLA

Sur le rapport de la commission VOIRIE et la commission URBANISME :

RAPPELANT que figure au Plan d'Occupation des Sols, actuellement à l'étude, la réalisation d'une voie communale entre la rue Emile Zola et la rue de Gournay consistant en partie par l'élargissement de la voie dénommée impasse Emile Zola ;

EXPOSANT qu'il existe en bordure de l'impasse deux parcelles de terrain appartenant à la S.A. LA VIEILLE MONTAGNE et situées entre la dite impasse et la voie industrielle ; que sur cet emplacement la commission de Voirie envisage l'aménagement d'un espace vert afin d'améliorer la qualité d'aspect de l'entrée dans la localité ;

QU'APRES pourparlers la société La Vieille Montagne a consenti la cession à la Ville au montant de 111 640 F toutes indemnités comprises pour les deux parcelles cadastrées AY 401 et AY 406, lieu-dit "Le Marais de Vitel", pour une superficie totale de 61 a 34 ca.

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

CONSIDERANT l'utilité des projets ci-dessus,

VU la promesse de vente de la S.A. LA VIEILLE MONTAGNE,

VU les plans masse et situation,

VU l'avis du Service des Domaines,

DECIDE l'acquisition des parcelles ci-dessus aux conditions proposées,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera dressé par Maître Gérard HUGUES, Office Notarial de Creil,

SOLLICITE la déclaration d'utilité publique en application de l'article L 311-4 du Code des Communes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,  
*[Signature]*



Pour être annexé à notre arrêté en date de ce jour pour le Préfet et par délégation, le 17 AVR. 1981  
Le Sous-Préfet

Pour le Sous-Préfet  
Le Secrétaire en Chef

S. RIVIERE



Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 3 OCTOBRE 1980 -  
-----

L'an mil neuf cent quatre vingt, le trois octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le vingt six octobre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Robert TRIN, Maire.

TÉLÉPHONE : 425.57.07

Etaient présents : M. TRIN - M. BROCHOT - Mme CLAUD - M. HACHE - M. COUALLIER - Mme LENNE - M. GAMBIER - M. LARTIGUE - M. DETRAUX - M. CHARBONNELLE - Mme GABRIELS - Mme DESCHAMPS - Mme ARAGON - M. DE LA SALA - M. QUENON - M. SOUFFLARD - M. DUBOS - M. DAUZET - M. JESUS - Mme DELLOUE - Mme LIBERT - Mme LESAGE.

Absents excusés : M. BESSON - Mme PAREL - Mme BULCKE - M. NAMOTTE.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : CONVENTION avec les SOCIETES A.R.O. et EVRARD pour les RAMASSAGES SCOLAIRES

Monsieur le Maire,

PROPOSE au Conseil Municipal de reconduire la décision d'assurer le transport à l'intérieur de la Commune des élèves résidant en des points éloignés des écoles primaires, maternelles ainsi que des C. E. S.

PRESENTE l'offre de la Société Autobus Routiers de l'Oise et de la Société de Transports EVRARD, lesquelles proposent d'assurer conjointement les services au montant journalier hors taxe, ci-dessous :

- circuits n° 1 à 4 ..... 491,76 F
- circuit n° 5 ..... 260,33 F  
  . les samedis 130,00 F
- desserte des restaurants scolaires ..... 90,41 F

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

DECIDE d'assurer les transports scolaires à l'intérieur de la Commune,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec les sociétés de transports désignées ci-dessus.

VU et APPROUVE  
Senlis, le 4 MAI 1981

Le Sous-Préfet

Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
Le Maire,

S. RIVIÈRE

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 JOISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07

XIII  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 3 OCTOBRE 1980 -  
-----

L'an mil neuf cent quatre vingt, le trois octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le vingt six octobre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : M. TRIN - M. BROCHOT - Mme CLAUX - M. HACHE - M. COUALLIER - Mme LENNE - M. GAMBIER - M. LARTIGUE - M. DETRAUX - M. CHARBONNELLE - Mme GABRIELS - Mme DESCHAMPS - Mme ARAGON - M. DE LA SALA - M. QUENON - M. SOUFFLARD - M. DUBOS - M. DAUZET - M. JESUS - Mme DELLOUE - Mme LIBERT - Mme LESAGE.

Absents excusés : M. BESSON - Mme PAREL - Mme BULCKE - M. NAMOTTE.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL - PRIME UNIQUE

SOUS-PRÉFECTURE  
29 OCT. 1980  
60304 SENLIS

Sur le rapport de la Commission de Finances ;

LE CONSEIL après en avoir délibéré

DECIDE l'application au personnel auxiliaire de la Commune des dispositions du décret n° 80-631 du 3 septembre 1980 portant attribution d'une prime unique et exceptionnelle de 300 F et 150 F pour les traitements afférents aux indices limites 252 et 302.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,



VU

Senlis, le 3 NOV. 1980

Le Sous-Préfet,

Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE



SOUS-PRÉFECTURE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

20 OCT. 1980

SEANCE du 3 OCTOBRE 1980 -

L'an mil neuf cent quatre vingt, le trois octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le vingt six octobre, s'est réuni en séance ordinaire

TÉLÉPHONE : 425.57.07

à la Mairie, sous la présidence de M. Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : M. TRIN - M. BROCHOT - Mme CLAUX -  
M. HACHE - M. COUALLIER - Mme LENNE - M. GAMBIER - M. LARTIGUE -  
M. DETRAUX - M. CHARBONNELLE - Mme GABRIELS - Mme DESCHAMPS -  
Mme ARAGON - M. DE LA SALA - M. QUENON - M. SOUFFLARD -  
M. DUBOS - M. DAUZET - M. JESUS - Mme DELLOUE - Mme LIBERT -  
Mme LESAGE.

Absents excusés : M. BESSON - Mme PAREL - Mme BULCKE -  
M. NAMOTTE.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : PROTESTATION CONTRE les DELAIS de PROCEDURE des  
DOSSIERS IMPORTANTS

Monsieur le Maire EXPOSE :

- QUE l'examen par les services préfectoraux des principaux dossiers de la Commune est l'objet de délais particulièrement longs, notamment :

1°) - PLAN d'OCCUPATION des SOLS - prescrit par arrêté préfectoral du 19 juin 1973, délibéré en Conseil Municipal les 12 novembre 1976, 6 et 26 juin 1979.

La Direction Départementale de l'Équipement vient par lettre du 1er octobre 1980 de répondre à plusieurs des interventions des services communaux, motivant le retard par l'insuffisance de moyens en personnel.

2°) - LOTISSEMENT PAVILLONNAIRE "LE BRAY" - demande de déclaration d'utilité publique par délibération du 7 novembre 1979-

L'autorisation a été conditionnée par la Direction Départementale de l'Équipement à la présentation d'un plan d'aménagement de la future zone NAa2 du P. O. S., dont l'information a été fournie après rappel de nos services.

La demande de D. U. P. est reprise par délibération de ce jour.

3°) - AGREMENT TECHNIQUE de l'ECOLE MATERNELLE -  
délibération du 3 avril 1980

Les différentes demandes de situation à la préfecture ont comme réponse que le dossier est à l'étude des divers services intéressés.

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

ELEVE une protestation contre une telle situation, laquelle peut sembler discriminatoire à l'encontre de notre Commune, et entraîne outre l'insatisfaction des besoins, un coût plus élevé de réalisation en raison de l'effet d'inflation sur les prix.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Le Maire,

VU

Senlis, le 31 OCT. 1980

Le Sous-Préfet,

Pour le Sous-Préfet,

Le Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Montataire, le 12 janvier 1981

Madame, Monsieur,

Vous êtes prié(e) de bien vouloir assister au  
CONSEIL MUNICIPAL, qui aura lieu le :

VENDREDI 16 JANVIER 1981 à 20 h 30  
----- Salle du CONSEIL MUNICIPAL -----

ORDRE du JOUR :

- Budget 1981
- Compte de gestion 1979
- Aide aux sinistrés d'El Asnam et d'Italie
- Taxe professionnelle 1981 -cotisation minimum 50 % pour les assujettis exerçant à temps partiel
- Admission en non valeur - frais de scolarité 250 F
- Matériel audio-visuel dans les établissements scolaires année 1980/1981
- Cession de terrains par Monsieur SIMON
- Participation de la Commune aux frais de scolarité pour 2 enfants handicapés
- Participation aux frais de fournitures scolaires - 1 élève - école C.R.F. Le Brassat - Centre de Rééducation Fonctionnel -
- Vente Samoëns - désignation Maître CLAVEL
- Rétrocession de terrains par la S. E. D. O. et H. L. M.
- Reprise d'alignement rue Salvator Allendé
- Tarif des amendes - bibliothèques
- Tarif de location - Service Culturel
- Emprunt de 150 000 F pour la Régie Commune d'Electricité
- Motion - rapport constant des pensions des anciens combattants
- Subventions 1981 aux sociétés
- Questions diverses.

Comptant sur votre présence,

veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Maire,

R. TRIN

- X 18 - CONSTRUCTION d'une ECOLE MATERNELLE -
- X 19 - VIREMENTS de CREDITS - AUTORISATIONS SPECIALES
- X 20 - RECOURS ADMINISTRATIF
- 21 - REMUNERATION des PROFESSEURS des ATELIERS CULTURELS
- 22 - ELARGISSEMENT SENTE des CHERES VIGNES
- X 23 - LOTISSEMENT INDUSTRIEL
- 24 - PROGRAMME 1981 - ESPACES VERTS - DEMANDE de SUBVENTION
- 25 - ATTRIBUTION d'une INDEMNITE de SUJETION - Mme TRIN Ghislaine
- 26 - AVENANT à MARCHE - TRAVAUX RUE des DEPORTES
- 27 - REFORME MACHINE OLIVETTI
- 28 - RAPPORT sur la DELEGATION de POUVOIRS

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



TÉLÉPHONE 425.57.07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 16 JANVIER 1981 -

L'an mil neuf cent quatre vingt un, le seize janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le douze janvier, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : M. TRIN - M. BROCHOT - Mme CLAUX - M. HACHE - M. COUALLIER - Mme LENNE - M. GAMBIER - M. LARTIGUE - M. BESSON - M. DETRAUX - M. NAMOTTE - M. CHARBONNELLE - Mme PAREL - Mme DESCHAMPS - Mme ARAGON - M. DE LA SALA - M. QUENON - M. SOUFFLARD - M. DUBOS - M. DAUZET - Mme BULCKE - M. JESUS - Mme DELLOUE - Mme LIBERT -

Absentes excusées : Mmes GABRIELS - LESAGE -

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : BUDGET PRIMITIF 1981

Sur le rapport du Responsable de la Commission de Finances EXPOSANT :

- que pour la préparation du budget primitif 1981, le calcul de la dotation globale de fonctionnement a été effectué par rapport à la dotation perçue en 1980, et des prévisions de progressions communiquées par le Guide Budgétaire Communal 1981 du Ministère de l'Intérieur.

N'ayant pas connaissance du montant officiel pour la Commune de Montataire, nous ne pouvons retenir que le montant calculé sur les bases du Ministère de l'Intérieur, il s'agit donc d'un montant prévisionnel.

D'autre part, pour déterminer le montant des contributions directes, et sachant que tous les éléments ne nous ont pas été donnés, particulièrement les bases d'imposition 1981 des diverses taxes, il a été procédé à une estimation de révision de ces bases en prenant en compte des éléments fixés par le Ministre du Budget, tant pour la revalorisation des bases de la taxe d'habitation, du foncier bâti que du foncier non bâti.

Quant aux bases de la taxe professionnelle, la revalorisation a été estimée en tenant compte de l'évolution globale des salaires et de la décision de revaloriser les immobilisation de 10 %.

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

APPROUVE à la majorité le budget ainsi proposé.



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

SOUS-PRÉFECTURE  
28 JAN. 1981  
60304 SENLIS

SOUS-PRÉFECTURE  
18 FEV. 1981  
60304 SENLIS

76

DÉPARTEMENT  
de l'OISE  
COMMUNE de MONTATAIRE  
ou \_\_\_\_\_ (2)

SOUS-PRÉFECTURE  
20 JAN. 1981  
60304 SENLIS

(1) DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU CONSEN D'ADMINISTRATION

Session ordinaire du 16 janvier 19 81  
concernant l'approbation du compte de gestion par M. FRERE  
Receveur.

Réunion du 16 janvier 19 81 à 20.30 heures, sous la présidence de M. Robert TRIN  
Le Conseil municipal, le Conseil d'administration (1) :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 19 79 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 1979 :

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 19 79, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 1979 au 31 décembre 1979 y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 1979 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
  - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 1979, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part (1);
  - ou demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger (1) :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Fait et délibéré à MONTATAIRE le 16 JANVIER 1981

Ont signé au registre des délibérations : MM. TRIN, BROCHOT, CLAUX, HACHE, COUALLIER, LENNE, GAMBIER, LARTIGUE, BESSON, DETRAUX, NAMOTTE, CHARBONNELLE, PAREL, DESCHAMPS, ARAGON, DE LA SALA, QUENON, SOUFFLARD, DUBOS, DAUZET, BULCKE, JESUS, DELLOUE, LIBERT.

VU  
Senlis, le 20 JAN. 1981  
Le Sous-Préfet  
Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef



Pour expédition conforme :



VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



TÉLÉPHONE 425.57.07

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 16 JANVIER 1981 -

L'an mil neuf cent quatre vingt un, le seize janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le douze janvier, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : M. TRIN - M. BROCHOT - Mme CLAUD - M. HACHE - M. COUALLIER - Mme LENNE - M. GAMBIER - M. LARTIGUE - M. BESSON - M. DETRAUX - M. NAMOTTE - M. CHARBONNELLE - Mme PAREL - Mme DESCHAMPS - Mme ARAGON - M. DE LA SALA - M. QUENON - M. SOUFFLARD - M. DUBOS - M. DAUZET - Mme BULCKE - M. JESUS - Mme DELLOUE - Mme LIBERT -

Absentes excusées : Mmes GABRIELS - LESAGE -

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : AIDE aux SINISTRES d'EL ASNAM et d'ITALIE

Sur le rapport de Monsieur le Maire EXPOSANT :

- que dans le but de participer à l'élan de solidarité envers les victimes des tremblements de terre d'El Asnam et d'Italie, la Municipalité a décidé une aide immédiate en procédant à l'achat de tentes et couvertures ;

- que ce matériel a été mis à la disposition du Secours Populaire Français afin d'être acheminé rapidement sur les lieux des sinistres ;

- que les crédits engagés s'élèvent à 35 000 F ;

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

APPROUVE la dépense faite, inscrite au compte 955.9-6512 par transfert de crédits du compte 903.93-2147.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,



VU  
Senlis, le 21 JAN. 1981  
Le Sous-Préfet

Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE

SOUS-PRÉFECTURE  
20 JAN. 1981  
60304 SENLIS

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



TÉLÉPHONE 425.57.07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 16 JANVIER 1981 -

L'an mil neuf cent quatre vingt un, le seize janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le douze janvier, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Robert TRIN, Maire.

Étaient présents : M. TRIN - M. BROCHOT - Mme CLAUX - M. HACHE - M. COUALLIER - Mme LENNE - M. GAMBIER - M. LARTIGUE - M. BESSON - M. DETRAUX - M. NAMOTTE - M. CHARBONNELLE - Mme PAREL - Mme DESCHAMPS - Mme ARAGON - M. DE LA SALA - M. QUENON - M. SOUFFLARD - M. DUBOS - M. DAUZET - Mme BULCKE - M. JESUS - Mme DELLOUE - Mme LIBERT -

Absentes excusées : Mmes GABRIELS - LESAGE -

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : TAXE PROFESSIONNELLE 1981 - COTISATION MINIMUM

Sur le rapport de la Commission de Finances EXPOSANT :

- que lors de la délibération du Conseil Municipal du 26 juin 1980 désignant le local de référence devant servir de base à la cotisation minimum à la taxe professionnelle, il a été omis de préciser la réduction de moitié pour les assujettis n'exerçant leur activité qu'à temps partiel, pendant moins de neuf mois de l'année ;

Le CONSEIL après en avoir délibéré,

DECIDE de réduire le montant de la cotisation minimum de 50 % pour les assujettis à la taxe professionnelle désignés ci-dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,



VU  
Senlis, le 20 JAN. 1981

Le Sous-Préfet  
Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE

VILLE DE MONTATAIRE

60160 - OISE



TÉLÉPHONE 425.57.07

VII  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 16 JANVIER 1981 -  
-----

L'an mil neuf cent quatre vingt un, le seize janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le douze janvier, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : M. TRIN - M. BROCHOT - Mme CLAUX - M. HACHE - M. COUALLIER - Mme LENNE - M. GAMBIE - M. LARTIGUE - M. BESSON - M. DETRAUX - M. NAMOTTE - M. CHARBONNELLE - Mme PAREL - Mme DESCHAMPS - Mme ARAGON - M. DE LA SALA - M. QUENON - M. SOUFFLARD - M. DUBOS - M. DAUZET - Mme BULCKE - M. JESUS - Mme DELLOUE - Mme LIBERT -

Absentes excusées : Mmes GABRIELS - LESAGE -

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : ADMISSION en NON VALEUR

Sur le rapport de Monsieur le Maire EXPOSANT :

- que le Receveur Municipal n'ayant pu parvenir à faire recouvrir les frais de scolarité d'un montant de 250 F auprès de M. et Mme BLASSE, malgré les recherches entreprises et les différents avis envoyés, demande l'admission en non valeur ;

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

DECIDE l'admission en non valeur du produit ci-dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,



*Robert Trin*

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



TÉLÉPHONE 425.57.07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 16 JANVIER 1981 -  
-----

L'an mil neuf cent quatre vingt un, le seize janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le douze janvier, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Robert TRIN, Maire.

Étaient présents : M. TRIN - M. BROCHOT - Mme CLAUD - M. HACHE - M. COUALLIER - Mme LENNE - M. CAMBIER - M. LARTIGUE - M. BESSON - M. DETRAUX - M. NAMOTTE - M. CHARBONNELLE - Mme PAREL - Mme DESCHAMPS - Mme ARAGON - M. DE LA SALA - M. QUENON - M. SOUFFLARD - M. DUBOS - M. DAUZET - Mme BULCKE - M. JESUS - Mme DELLOUE - Mme LIBERT -

Absentes excusées : Mmes GABRIELS - LESAGE -

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : DEMANDE de SUBVENTION pour EQUIPEMENT en MATERIEL AUDIO-VISUEL

Sur le rapport de la Commission Scolaire, présentant la liste du matériel audio-visuel destiné à l'équipement des écoles de la Commune - liste établie dans la limite des crédits d'investissement inscrits au Budget Primitif 1981 attribués à chaque école.

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

VU la liste type établie par le Centre Départemental de Documentation Pédagogique,

DECIDE l'acquisition du matériel audio-visuel figurant sur la liste annexée,

SOLLICITE la subvention du Conseil Général.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

VU et TRANSMIS  
Senlis, le 20 JAN. 1981

Le Sous-Préfet  
Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 16 JANVIER 1981 -



TÉLÉPHONE 425.57.07

SOUS-PRÉFECTURE  
- 3 FEV. 1981  
60304 SENLIS

L'an mil neuf cent quatre vingt un, le seize janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le douze janvier, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : M. TRIN - M. BROCHOT - Mme CLAUX - M. HACHE - M. COUALLIER - Mme LENNE - M. GAMBIER - M. LARTIGUE - M. BESSON - M. DETRAUX - M. NAMOTTE - M. CHARBONNELLE - Mme PAREL - Mme DESCHAMPS - Mme ARAGON - M. DE LA SALA - M. QUENON - M. SOUFFLARD - M. DUBOS - M. DAUZET - Mme BULCKE - M. JESUS - Mme DELLOUE - Mme LIBERT -

Absentes excusées : Mmes GABRIELS - LESAGE -

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : CESSION de TERRAIN - M. SIMON

Sur le rapport de Monsieur le Maire EXPOSANT :

- que Monsieur SIMON Georges, demeurant à Montataire 53 rue Jules Uhry, a proposé la cession à la Commune pour UN FRANC symbolique d'une parcelle en nature de bois, cadastrée section ZD n° 142, lieu-dit "Côte de Veaux" d'une superficie de 260 m2 ;
- que cette parcelle est enclavée dans les parties boisées propriété de la Commune,
- que compte tenu d'une évaluation récente du Service des Domaines intéressant des parcelles de même nature au prix de 1,50 F le m2, la valeur vénale peut être évaluée à 390 F.

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

VU les plans présentés,

CONSIDERANT l'utilité de l'acquisition comprise dans une zone boisée, propriété de la commune, et destinée à un équipement d'espaces verts et de parcours forestiers,

APPROUVE la cession projetée au prix symbolique d'UN FRANC,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera dressé par l'Office Notarial de Creil,

SOLLICITE la déclaration d'utilité publique du projet en application de l'article L.311-4 du Code des Communes.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Le Maire,



Vu pour être annexé à notre arrêté en date de ce jour  
Pour le Préfet et par délégation  
Senlis, le 12 MAI 1981  
Le Sous-Préfet

Pour le Sous-Préfet  
Le Secrétaire en Chef

S. RIVIÈRE





TÉLÉPHONE 425.57.07

SOUS-PRÉFECTURE

12 FEV. 1981

60304 SENLIS

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 16 JANVIER 1981 -  
-----

L'an mil neuf cent quatre vingt un, le seize janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le douze janvier, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : M. TRIN - M. BROCHOT - Mme CLAUD - M. HACHE - M. COUALLIER - Mme LENNE - M. GAMBIER - M. LARTIGUE - M. BESSON - M. DETRAUX - M. NAMOTTE - M. CHARBONNELLE - Mme PAREL - Mme DESCHAMPS - Mme ARAGON - M. DE LA SALA - M. QUENON - M. SOUFFLARD - M. DUBOS - M. DAUZET - Mme BULCKE - M. JESUS - Mme DELLOUE - Mme LIBERT -

Absentes excusées : Mmes GABRIELS - LESAGE

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : INCORPORATION au DOMAINE PUBLIC - PARCELLE de TERRAIN RUE SALVADOR ALLENDE

Sur le rapport de la Commission de Voirie EXPOSANT :

- qu'à l'occasion de l'exécution des travaux de réfection de trottoirs en bordure du C.D. 123, dans la partie rue Salvador Allende, décidés par la délibération du 29 septembre 1978, ont été comprises dans l'opération des parcelles de terrains entre l'alignement actuel, propriété du Département, et la limite des clôtures des immeubles riverains, les dites parcelles restant propriété privée,

- qu'il y a lieu d'indemniser les propriétaires à la suite de la prise de possession par la Commune,

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

VU le plan de situation,

VU le plan masse de la parcelle à acquérir,

VU l'enquête prescrite par l'arrêté municipal du 3 avril 1980 en application du décret 76-796 du 20 août 1976,

VU l'article 1042 du Code Général des Impôts portant exemption des droits d'enregistrement pour les acquisitions réalisées après enquête publique,

VU le procès-verbal descriptif et estimatif établi par Monsieur AEBY, géomètre expert, fixant la valeur à 30,00 F le m<sup>2</sup> -toutes indemnités comprises-,

VU la promesse de vente,

.../...

CONSIDERANT la nécessité de cette acquisition,

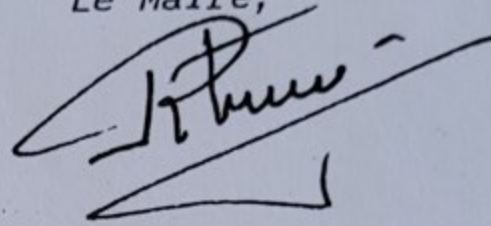
DECIDE l'acquisition de la parcelle ci-dessous, cadastrée section AC n° 314 - lieu-dit "La Dehors", propriété de M. LEMAITRE Jean-Pierre, d'une superficie de 26 m<sup>2</sup>,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera établi par Maître NUGUES, notaire associé, Office Notarial de Creil,

DECIDE le financement par inscription au compte 9080/2100 sur les fonds réservés à la clôture de l'exercice 1980.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

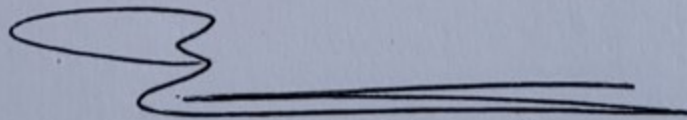


VU

Seulle le 13 FEV. 1981

Le Sous-Préfet

Pour le Sous-Préfet  
Le Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



TÉLÉPHONE 425.57.07

XI  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 16 JANVIER 1981 -  
-----

L'an mil neuf cent quatre vingt un, le seize janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le douze janvier, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Robert TRIN, Maire.

3  
1  
Étaient présents : M. TRIN - M. BROCHOT - Mme CLAUX - M. HACHE - M. COUALLIER - Mme LENNE - M. GAMBIER - M. LARTIGUE - M. BESSON - M. DETRAUX - M. NAMOTTE - M. CHARBONNELLE - Mme PAREL - Mme DESCHAMPS - Mme ARAGON - M. DE LA SALA - M. QUENON - M. SOUFFLARD - M. DUBOS - M. DAUZET - Mme BULCKE - M. JESUS - Mme DELLOUE - Mme LIBERT -

Absentes excusées : Mmes GABRIELS - LESAGE -

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : PARTICIPATION de la COMMUNE aux FRAIS de FONCTIONNEMENT de la CLASSE d'HANDICAPES MOTEURS de CREIL

Monsieur le Maire EXPOSE :

- qu'il a reçu de Monsieur le Maire de Creil une lettre relative à la participation de la Ville de Montataire aux frais de fonctionnement de la classe d'handicapés moteurs en raison de la fréquentation de cet établissement par deux enfants de notre Commune.

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

DECIDE la participation de la Ville aux frais de fonctionnement de la classe d'handicapés moteurs de Creil pour la somme de 4 800 F par élève. Cette dépense sera imputée au compte 943.1-6409, dont les crédits ont été ouverts à cet effet.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire



VU  
Senlis, le ..... 21 JAN. 1981  
Le Sous-Préfet

Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE



VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 16 JANVIER 1981 -



TÉLÉPHONE 425.57.07

L'an mil neuf cent quatre vingt un, le seize janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le douze janvier, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : M. TRIN - M. BROCHOT - Mme CLAUD - M. HACHE - M. COUALLIER - Mme LENNE - M. GAMBIER - M. LARTIGUE - M. BESSON - M. DETRAUX - M. NAMOTTE - M. CHARBONNELLE - Mme PAREL - Mme DESCHAMPS - Mme ARAGON - M. DE LA SALA - M. QUENON - M. SOUFFLARD - M. DUBOS - M. DAUZET - Mme BULCKE - M. JESUS - Mme DELLOUE - Mme LIBERT -

Absentes excusées : Mmes GABRIELS - LESAGE -

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : PARTICIPATION aux FRAIS de FOURNITURES SCOLAIRES - CENTRE de REEDUCATION FONCTIONNELLE

Sur le rapport de la Commission Scolaire

PRESENTANT la demande du 31 janvier 1980 de Madame la Directrice de l'Ecole Publique -centre de rééducation fonctionnelle "LE BRASSET"- à Meaux (77), sollicitant une participation à l'achat des fournitures scolaires pour un enfant de Montataire admis dans l'établissement ;

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

DECIDE l'attribution d'une subvention de 75 F, représentant le montant de la dotation prévue par élève pour les écoles de Montataire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,



VU 21 JAN. 1981  
Senlis, le .....  
Le Sous-Préfet

Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE

SOUS-PRÉFET  
20 JAN. 1981  
60304 SENLIS

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



TÉLÉPHONE 425.57.07

XIII

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 16 JANVIER 1981 -

L'an mil neuf cent quatre vingt un, le seize janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le douze janvier, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : M. TRIN - M. BROCHOT - Mme CLAUX - M. HACHE - M. COUALLIER - Mme LENNE - M. GAMBIER - M. LARTIGUE - M. BESSON - M. DETRAUX - M. NAHOTTE - M. CHARBONNELLE - Mme PAREL - Mme DESCHAMPS - Mme ARAGON - M. DE LA SALA - M. QUEHON - M. SOUFFLARD - M. DUBOS - M. DAUZET - Mme BULCKE - M. JESUS - Mme DELLOUE - Mme LIBERT -

Absentes excusées : Mmes GABRIELS - LESAGE -

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : VENTE de la PROPRIETE COMMUNALE à SAMOENS

Monsieur le Maire EXPOSE :

- que Maître SIMOND, notaire à Samoëns, auquel avait été adressé le dossier de vente de la propriété communale, a fait connaître son impossibilité de poursuivre la procédure, et a proposé comme successeur Maître CLAVEL, notaire à CLUSES (74)

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

APPROUVE la désignation de Maître CLAVEL, notaire à Cluses, pour la vente de la propriété communale.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,



VU

Senlis, le 20 JAN 1981

Le Sous-Préfet,



Pour le Sous-Préfet  
L'Attaché de Préfecture délégué,

R. CARLIER

SOUS-PRÉFECTURE  
20 JAN. 1981  
60304 SENLIS

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



TÉLÉPHONE 425.57.07

XIV

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 16 JANVIER 1981 -

L'an mil neuf cent quatre vingt un, le seize janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le douze janvier, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : M. TRIN - M. BROCHOT - Mme CLAUD - M. HACHE - M. COUALLIER - Mme LENNE - M. CAMBIER - M. LARTIGUE - M. BESSON - M. DETRAUX - M. NAMOTTE - M. CHARBONNELLE - Mme PAREL - Mme DESCHAMPS - Mme ARAGON - M. DE LA SALA - M. QUENON - M. SOUFFLARD - M. DUBOS - M. DAUZET - Mme BULCKE - M. JESUS - Mme DELLOUE - Mme LIBERT -

Absentes excusées : Mmes GABRIELS - LESAGE -

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : BIBLIOTHEQUES - TARIFS

SOUS-PRÉFECTURE  
- 5 FEV. 1981  
60304 SENLIS

Sur le rapport de la Commission Culturelle EXPOSANT :

- que des utilisateurs ne respectent pas les délais de retour des livres empruntés, ce qui gêne la rotation des ouvrages, et porte préjudice à l'ensemble des lecteurs, et qu'il est souhaitable d'instaurer un système d'amendes ;

- que d'autre part, il y a lieu de fixer un tarif de participation pour les personnes ne résidant pas dans la Commune ;

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer comme suit, à compter du 1er janvier 1981, les tarifs :

1°) - AMENDES :

- . 1er rappel ..... 1,50 F
- . 2ème rappel ..... 3,00 F
- . 3ème rappel ..... 4,50 F

2°) - Participation des personnes extérieures à la Commune :

- . 25,00 F par an

VU

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Senlis, le 5 FEV. 1981  
Le Sous-Préfet.

Le Maire,

Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE



TÉLÉPHONE 425.57.07

XV

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 16 JANVIER 1981 -

L'an mil neuf cent quatre vingt un, le seize janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le douze janvier, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : M. TRIN - M. BROCHOT - Mme CLAUD - M. HACHE - M. COUALLIER - Mme LENNE - M. GAMBIER - M. LARTIGUE - M. BESSON - M. DETRAUX - M. NAMOTTE - M. CHARBONNELLE - Mme PAREL - Mme DESCHAMPS - Mme ARAGON - M. DE LA SALA - M. QUENON - M. SOUFFLARD - M. DUBOS - M. DAUZET - Mme BULCKE - M. JESUS - Mme DELLOUE - Mme LIBERT -

Absentes excusées : Mmes GABRIELS - LESAGE -

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : TARIF de LOCATION - SERVICE CULTUREL

Sur le rapport de la Commission Culturelle,

EXPOSANT que le Service Culturel Municipal est amené à prêter du matériel spécial aux personnes ou organismes louant les salles communales, et qu'il y a lieu d'en fixer les tarifs ;

PROPOSANT la modification du tarif de location de la salle du Palace, et la prestation de service concernant la projection cinématographique fixée par délibération du 29 septembre 1978 ;

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

DECIDE la fixation des tarifs comme suit :

- |   |          |
|---|----------|
| 1°) - location de la Salle du Palace .....  | 500,00 F |
| 2°) - heure de projection .....             | 55,00 F  |
| 3°) - location de matériel :                |          |
| . appareil dispositives .....               | 100,00 F |
| . projecteur 16 mm .....                    | 200,00 F |
| . écran 16 mm .....                         | 50,00 F  |
| . panneaux d'exposition .....               | 100,00 F |
| . sous-verre .....                          | 50,00 F  |
| . projecteurs lumière et spots -pièce-..... | 20,00 F  |

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,



VU  
Senlis, le 5 FEV. 1981  
Le Sous-Préfet.

Pour le Sous-Préfet.  
Le Secrétaire en Chef

1 ex. à la lettre le 3.2.81 <sup>XVI</sup>

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 16 JANVIER 1981 -



TÉLÉPHONE 425.57.07

L'an mil neuf cent quatre vingt un, le seize janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le douze janvier, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : M. TRIN - M. BROCHOT - Mme CLAUD - M. HACHE - M. COUALLIER - Mme LENNE - M. GAMBIER - M. LARTIGUE - M. BESSON - M. DETRAUX - M. NAMOTTE - M. CHARBONNELLE - Mme PAREL - Mme DESCHAMPS - Mme ARAGON - M. DE LA SALA - M. QUEHON - M. SOUFFLARD - M. DUBOS - M. DAUZET - Mme BULCKE - M. JESUS - Mme DELLOUE - Mme LIBERT -

Absentes excusées : Mmes GABRIELS - LESAGE -

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : TAUX HORAIREs des PROFESSEURS des ATELIERS CULTURELS MODIFICATION

Sur le rapport de la Commission Culturelle proposant la modification des taux horaires appliqués aux professeurs des ateliers culturels par la délibération du 8 février 1980,

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer comme suit, à compter du 1er janvier 1981

- 67,95 F pour les professeurs diplômés
- 49,15 F pour les professeurs non diplômés,

DECIDE que les taux horaires ci-dessus seront revalorisés systématiquement chaque année au premier janvier, en fonction de l'évolution de l'indice 100.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,



VU  
30 JAN. 1981

Senlis, le

Le Sous-Préfet,

Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE

SOUS-PRÉFECTURE  
26 JAN. 1981  
SEN LIS



TÉLÉPHONE 425.57.07

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 16 JANVIER 1981 -  
-----

L'an mil neuf cent quatre vingt un, le seize janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le douze janvier, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : M. TRIN - M. BROCHOT - Mme CLAUD - M. HACHE - M. COUALLIER - Mme LENNE - M. GAMBIER - M. LARTIGUE - M. BESSON - M. DETRAUX - M. NAMOTTE - M. CHARBONNELLE - Mme PAREL - Mme DESCHAMPS - Mme ARAGON - M. DE LA SALA - M. QUENON - M. SOUFFLARD - M. DUBOS - M. DAUZET - Mme BULCKE - M. JESUS - Mme DELLOUE - Mme LIBERT -

Absentes excusées : Mmes GABRIELS - LESAGE -

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : EMPRUNT de 150 000 F - PROGRAMME d'EQUIPEMENT 1980 de la REGIE COMMUNALE d'ELECTRICITE

ARTICLE 1er. - En vue de financer les travaux d'équipement du programme 1980 de la Régie Communale d'Electricité de Montataire, la Commune de Montataire charge la C A E C L, selon les termes de la convention ci-annexée, d'émettre pour son compte, dans le cadre des dispositions des articles L.236-10 à L.236-12, R.236-10, R.236-22 à R.236-47 du Code des Communes, un emprunt obligataire de CENT CINQUANTE MILLE FRANCS, représenté par des obligations "Villes de France".

ARTICLE 2. - La Commune de Montataire s'engage, pendant toute la durée de l'emprunt à créer et à mettre en recouvrement en cas de besoin les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement à la Caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales des sommes qui seront précisées lors de la réalisation de l'emprunt par le certificat administratif annexé à la convention.

ARTICLE 3. - La convention établie par la C A E C L et dont le texte est annexé à la présente délibération est approuvée.

Le Maire est autorisé à la signer.

Visé pour récépissé, le budget n'étant pas soumis à approbation.

Senlis, le

22 JAN. 1981

Le Sous-Préfet.

Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,



VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



TÉLÉPHONE 425.57.07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 16 JANVIER 1981 -

L'an mil neuf cent quatre vingt un, le seize janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le douze janvier, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : M. TRIN - M. BROCHOT - Mme CLAUD - M. HACHE - M. COUALLIER - Mme LENNE - M. GAMBIER - M. LARTIGUE - M. BESSON - M. DETRAUX - M. NAMOTTE - M. CHARBONNELLE - Mme PAREL - Mme DESCHAMPS - Mme ARAGON - M. DE LA SALA - M. QUENON - M. SOUFFLARD - M. DUBOS - M. DAUZET - Mme BULCKE - M. JESUS - Mme DELLOUE - Mme LIBERT -

Absentes excusées : Mmes GABRIELS - LESAGE -

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : CONSTRUCTION d'une ECOLE MATERNELLE

Monsieur le Maire EXPOSE :

- que l'agrément technique pour la construction de l'école maternelle a été accordé par arrêté préfectoral du 8 janvier 1981 ;

- que le projet établi par Monsieur LETU Jean dont le contrat a fait l'objet de la délibération du Conseil du 3 octobre 1980, approuvée le 18 décembre 1980, fait ressortir un coût d'objectif de 4 358 445 F H.T., soit un montant T.T.C. de 5 125 530 F -valeur mars 1980- ;

- qu'il y a lieu de fixer la forme du marché à intervenir et que les travaux doivent impérativement commencer avant le 14 avril 1981 ;

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

DECIDE l'attribution du marché par appel d'offres restreint,

DECIDE la réduction du délai de réception des candidatures prévue à l'article 297 du Code des Marchés Publics

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,



VU  
Senlis, le 26 JAN. 1981  
Le Sous-Préfet

Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



TÉLÉPHONE 425.57.07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 16 JANVIER 1981 -

L'an mil neuf cent quatre vingt un, le seize janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le douze janvier, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : M. TRIN - M. BROCHOT - Mme CLAUD - M. HACHE - M. COUALLIER - Mme LENNE - M. GAMBIER - M. LARTIGUE - M. BESSON - M. DETRAUX - M. NAMOTTE - M. CHARBONNELLE - Mme PAREL - Mme DESCHAMPS - Mme ARAGON - M. DE LA SALA - M. QUENON - M. SOUFFLARD - M. DUBOS - M. DAUZET - Mme BULCKE - M. JESUS - Mme DELLOUE - Mme LIBERT -

Absentes excusées : Mmes GABRIELS - LESAGE -

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : AVENANT N° 1 - TRAVAUX de REFECTION RUE des DEPORTES

Sur le rapport de la Commission de Voirie EXPOSANT :

- que des travaux supplémentaires se sont avérés nécessaires au programme de réfection de trottoirs rue des Déportés, exécutés par l'entreprise LA VILLEROISE, en application du marché négocié du 5 juin 1980, approuvé le 27 juin 1980 ;

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

VU le devis présenté d'un montant T.T.C. de 31 579,72 F portant l'ensemble du marché au montant T.T.C. de 246 872,98 F ;

CONSIDERANT l'utilité des travaux supplémentaires,

APPROUVE l'avenant présenté,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer.

VU et APPROUVÉ

Senlis, le 29 JAN. 1981

Le Sous-Préfet

Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,





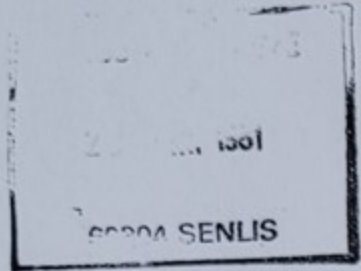
VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 16 JANVIER 1981 -



TÉLÉPHONE 425.57.07



L'an mil neuf cent quatre vingt un, le seize janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le douze janvier, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : M. TRIN - M. BROCHOT - Mme CLAUX - M. HACHE - M. COUALLIER - Mme LENNE - M. GAMBIER - M. LARTIGUE - M. BESSON - M. DETRAUX - M. NAHOTTE - M. CHARBONNELLE - Mme PAREL - Mme DESCHAMPS - Mme ARAGON - M. DE LA SALA - M. QUENON - M. SOUFFLARD - M. DUBOS - M. DAUZET - Mme BULCKE - M. JESUS - Mme DELLOUE - Mme LIBERT -

Absentes excusées : Mmes GABRIELS - LESAGE -

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : PROGRAMME d'ESPACES VERTS 1981 - DEMANDE de SUBVENTIONS

Sur le rapport de la Commission de Voirie présentant le programme 1981 d'espaces verts établi par le service technique municipal et concernant :

- aménagement d'un espace impasse Emile Zola, sur une surface de 900 m<sup>2</sup>, pour le coût prévisionnel de 150 000 F,
- aménagement d'un espace carrefour rue André Ginisti-avenue Guy Moquet, sur une surface de 8 000 m<sup>2</sup>, comprenant des emplacements de parking pour les usagers des installations sportives du Centre Marcel Coëne, pour le coût prévisionnel de 650 000 F ;

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

CONSIDERANT l'utilité des aménagements prévus,

APPROUVE le programme d'équipement d'espaces verts 1981,

SOLLICITE l'attribution de subventions tant du Conseil Général que de l'Etablissement Public Régional.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,



VU et TRANSMIS  
Senlis, le 30 JAN. 1981  
Le Sous-Préfet



Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef

S. RIVIÈRE

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



TÉLÉPHONE 425.57.07

XXII

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

SOUS PRÉFECTURE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 16 JANVIER 1981

9 FEV 1981

L'an mil neuf cent quatre vingt un, le seize janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le douze janvier, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : M. TRIN - M. BROCHOT - Mme CLAUD - M. HACHE - M. COUALLIER - Mme LENNE - M. CAMBIER - M. LARTIGUE - M. BESSON - M. DETRAUX - M. NAMOTTE - M. CHARBONNELLE - Mme PAREL - Mme DESCHAMPS - Mme ARAGON - M. DE LA SALA - M. QUENON - M. SOUFFLARD - M. DUBOS - M. DAUZET - Mme BULCKE - M. JESUS - Mme DELLOUE - Mme LIBERT -

Absentes excusées : Mmes GABRIELS - LESAGE -

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : ELARGISSEMENT de la VOIE SENTE des CHERES VIGNES

Monsieur le Maire EXPOSE :

- que l'enquête publique relative à l'élargissement de la voie dite Sente des Chères Vignes s'est déroulée du 8 au 22 décembre 1980, en application de l'arrêté municipal du 24 novembre 1980 ;

- que l'enquête n'a donné lieu à aucune observation, et que le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable au projet.

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

VU le décret n° 76 790 du 20 août 1976,

VU l'arrêté municipal du 24 novembre 1980,

VU les résultats de l'enquête,

CONSIDERANT l'utilité du projet,

EMET un avis favorable à l'élargissement à 8 mètres de la voie dite Sente des Chères Vignes, et à son classement dans la voirie communale.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
Le Maire,



VU

Sealis le 9 FEV. 1981

Le Sous-Préfet.

Pour le Sous-Préfet  
Le Secrétaire en Chef

S. RIVIÈRE

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



TÉLÉPHONE 425.57.07

SOUS-PRÉFECTURE

- 5 FEV. 1981

60304 SENLIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 16 JANVIER 1981 -  
-----

L'an mil neuf cent quatre vingt un, le seize janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le douze janvier, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : M. TRIN - M. BROCHOT - Mme CLAUX - M. HACHE -  
M. COUALLIER - Mme LENNE - M. GAMBIER - M. LARTIGUE - M. BESSON  
M. DETRAUX - M. NAMOTTE - M. CHARBONNELLE - Mme PAREL -  
Mme DESCHAMPS - Mme ARAGON - M. DE LA SALA - M. QUENON -  
M. SOUFFLARD - M. DUBOS - M. DAUZET - Mme BULCKE - M. JESUS -  
Mme DELLOUE - Mme LIBERT -

Absentes excusées : Mmes GABRIELS - LESAGE -

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : INDEMNITE de SUJETION

Sur le rapport de la Commission du Personnel et de la Commission d'Action Sociale EXPOSANT :

- que Madame TRIN Ghislaine, agent principal, responsable du Service Social Municipal, effectue dans le cadre de son activité une fonction d'assistance aux divers médecins de P. M. I., de médecine sportive et de médecine du travail,

- que cette activité, eu égard à la définition de l'emploi d'agent principal détenu par l'intéressée, constitue une sujétion particulière entraînant par ailleurs des modifications fréquentes d'horaire de service ;

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

DECIDE l'attribution d'une indemnité forfaitaire annuelle de 1 010 F à Madame TRIN Ghislaine ;

DECIDE la révision annuelle par rapport à l'évolution de l'indice 100 au 1er janvier.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,



VILLE DE MONTATAIRE

60160 - OISE



TÉLÉPHONE 425.57.07

XXV  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 16 JANVIER 1981 -  
-----

L'an mil neuf cent quatre vingt un, le seize janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le douze janvier, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : M. TRIN - M. BROCHOT - Mme CLAUX - M. HACHE - M. COUALLIER - Mme LENNE - M. GAMBIER - M. LARTIGUE - M. BESSON - M. DETRAUX - M. NAMOTTE - M. CHARBONNELLE - Mme PAREL - Mme DESCHAMPS - Mme ARAGON - M. DE LA SALA - M. QUENON - M. SOUFFLARD - M. DUBOS - M. DAUZET - Mme BULCKE - M. JESUS - Mme DELLOUE - Mme LIBERT -

Absentes excusées : Mmes GABRIELS - LESAGE -

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : MOTION sur le RAPPORT CONSTANT des PENSIONS des ANCIENS COMBATTANTS

Monsieur le Maire donne lecture de la motion de protestation rédigée par l'Union Départementale des Anciens Combattants concernant le rapport constant des pensions :

- "Le Conseil des Ministres, réuni le mercredi 9 septembre 1980 a opposé une fin de non-recevoir définitive aux conclusions de la Commission tripartite laquelle avait conclu ses travaux en constatant un écart de 14,26 % au préjudice des pensionnés de guerre.

Cette décision brutale est accueillie avec stupeur et indignation par le Monde Combattant.

Elle réduit à néant trois années de travail acharné et sérieux des parlementaires de tous les groupes et des anciens combattants unanimes.

Elle est ressentie comme un camouflet par tous ceux qui aviaent cru de bonne foi aux propos du Premier Ministre écrivant le 8 mars 1978 "que le Gouvernement s'engageait à faire siennes les conclusions de la Commission tripartite" et aux déclarations du Président de la République indiquant dans une lettre au Premier Ministre : "Il s'agit de veiller à ce que les engagements pris soient honorés" (6 juin 1980).

Face à cette attitude méprisante envers le Parlement et les Anciens Combattants, l'U.D.A.C. appelle ses Associations départementales, et leurs sections locales à élever une protestation solennelle auprès de leurs parlementaires".

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité la motion de protestation présentée.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Le Maire,

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



TÉLÉPHONE 425.57.07

*XXVI*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 16 JANVIER 1981 -

L'an mil neuf cent quatre vingt un, le seize janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le douze janvier, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Robert TRIN, Maire.

Étaient présents : M. TRIN - M. BROCHOT - Mme CLAUX - M. HACHE - M. COUALLIER - Mme LENNE - M. GAMBIER - M. LARTIGUE - M. BÉSSON - M. DETRAUX - M. NAMOTTE - M. CHARBONNELLE - Mme PAREL - Mme DESCHAMPS - Mme ARAGON - M. DE LA SALA - M. QUENON - M. SOUFFLARD - M. DUBOS - M. DAUZET - Mme BULCKE - M. JESUS - Mme DELLOUE - Mme LIBERT -

Absentes excusées : Mmes GABRIELS - LESAGE -

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : RETROCESSION des VOIES et PARKINGS  
Cité "LES MARTINETS"

Sur le rapport de la Commission de Voirie, EXPOSANT :

- Que les dossiers de remise de voies et parkings à la Commune par la Société d'Équipement du Département de l'Oise (S.E.D.O.), l'Office Public Intercommunal d'HLM et la S.A. d'HLM, ont été examinés par le Service Technique Municipal qui propose les reprises suivantes :

1°) VOIES de CIRCULATION

- Office public d'HLM..... 690 m
- S.E.D.O. .... 3 740 m
- S.A. d'HLM ..... 360 m

Sur cet ensemble, diverses voies devront préalablement faire l'objet de travaux de remise en état.

2°) PARKINGS

Il a été tenu compte de l'existence de deux sortes de parkings ;

- ceux desservant exclusivement des immeubles (caractère privatif) soit une surface totale de 11.350 m<sup>2</sup> qui seraient exclus de la reprise,

- ceux qui desservent outre des immeubles, des points d'attractions commerciaux et culturels et qui présentent de plus un intérêt pour la circulation des automobiles, soit une surface totale de 17.000 m<sup>2</sup>.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE d'accepter la rétrocession des voies et parkings proposés en excluant les parkings desservant exclusivement des immeubles particuliers qui présentent un caractère d'usage privatif.



Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,  
Pour le Maire absent,

L'Adjoint,

*Couallier*



COMPTE RENDU ANALYTIQUE SOMMAIRE  
du CONSEIL MUNICIPAL du 16 MARS 1981

Etaient présents : MM TRIN. BROCHOT. CLAUD. HACHE. COUALLIER. LENNE. GAMBIER. LARTIGUE. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. BULCKE. JESUS. DELLOUE. LIBERT LESAGE.

Absent excusé : M. BESSON -

-----

I. - BUDGET PRIMITIF 1981 - 2ème LECTURE

Le Conseil, sur le rapport de Monsieur GAMBIER, vote à l'unanimité le budget primitif 1981 en 2ème lecture, lequel s'établit au montant équilibré de 40 806 417 F.

II. - ATTRIBUTION de SUBVENTIONS à DIVERSES SOCIÉTÉS

Le Conseil, vu les crédits inscrits au budget primitif 1981, décide l'attribution de subventions à diverses sociétés au titre de l'année 1981.

III. - FIXATION des TAUX des QUATRE TAXES d'IMPOSITION DIRECTES LOCALES

Le Conseil après avoir délibéré du taux d'imposition 1981, décide de retenir les taux portés au cadre VI de l'état intitulé : "état de notification des taux d'imposition".

IV. - MODIFICATION du TABLEAU des EFFECTIFS

Le Conseil, sur le rapport de la Commission du Personnel, décide les modifications suivantes :

SUPPRESSION d'EMPLOIS

- . 1 O E V P
- . 2 maîtres ouvriers
- . 1 commis

CREATION d'EMPLOIS

- . 1 O P 1
- . 2 surveillants de travaux
- . 1 agent principal.

V. - CREATION d'un EMPLOI SPECIFIQUE de CHEF OPERATEUR

Le Conseil, sur le rapport de la Commission du Personnel, vu la responsabilité du matériel ordinateur installé dans les services municipaux, décide la création d'un emploi spécifique de chef opérateur, et en fixe les conditions.

VI. - PRIME de SUJETION à la BIBLIOTHECAIRE

Le Conseil décide l'attribution de l'indemnité spéciale aux bibliothécaires en application de l'arrêté du 16 octobre 1980.

.../...

VII. - PRISE en CHARGE des FRAIS de PROROGATION des PERMIS de CONDUIRE

Le Conseil décide la prise en charge des frais de délivrance, prorogations périodiques et examens médicaux pour le renouvellement des permis de conduire des catégories C et D au personnel occupant un grade de conducteur auto-poids lourds et conducteur transport en commun.

VIII. - MEDAILLES d'HONNEUR DEPARTEMENTALES et COMMUNALES - GRATIFICATION

Le Conseil décide l'attribution d'une gratification exceptionnelle au personnel municipal à l'occasion de la remise d'une médaille d'honneur départementale et communale :

- . 100 F pour la médaille d'Argent (25 ans)
- . 200 F pour la médaille de Vermeil (35 ans)
- . 300 F pour la médaille d'Or (45 ans).

IX. - INDEMNITE de SUJETION

Le Conseil maintient sa décision en 2ème lecture pour l'attribution d'une indemnité annuelle forfaitaire de 1 010 F à Mme Ghislaine TRIN en raison des sujétions particulières attachées à sa fonction d'assistante à divers médecins.

X. - INDEMNITE de VETEMENT de TRAVAIL

Le Conseil décide l'attribution à certains personnels communaux d'une indemnité prévue par les arrêtés des 10 février 1972 et 21 janvier 1980 ; celle-ci viendra en substitution d'un vêtement de travail.

XI. - MODIFICATION des SALAIRES des ANIMATEURS des CENTRES AERES

Le Conseil, sur le rapport de la Commission Culturelle, fixe la rémunération des animateurs des centres aérés à compter du 1er avril 1981.

XII. - INSTANCE devant le TRIBUNAL ADMINISTRATIF - REQUETE n° 7572

Le Conseil, vu la décision du 22 janvier 1981 de Monsieur le Préfet de l'Oise qui a déféré devant le tribunal administratif d'Amiens 27 arrêtés municipaux du 5 décembre 1980 attribuant au personnel administratif une indemnité de vêtement de travail prévue par arrêté ministériel du 10 février 1972,

Autorise Monsieur le Maire à défendre à l'instance engagée par Monsieur le Préfet de l'Oise.

XIII. - ACQUISITION d'IMMEUBLES 118 RUE JEAN JAURES

Le Conseil décide l'acquisition des biens immeubles de Mme HOME sis 118 rue Jean Jaurès au montant de 180 000 F ; et sollicite la déclaration d'utilité publique du projet.

XIV. - BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES - DEMANDE de SUBVENTION

Le Conseil sollicite l'attribution d'une subvention au taux de 50 % sur les fonds réservés par le Conseil Général pour les programmes d'achats de livres de bibliothèques scolaires.

XV. - CONSTRUCTION d'une ECOLE MATERNELLE - EMPRUNT de 1 000 000 F

Le Conseil décide l'emprunt de la somme de 1 000 000 F auprès de la Caisse d'Epargne de Senlis afin de financer la construction d'une école maternelle, et dont le remboursement s'effectuera en trente années à partir de 1982.

XVI. - CESSION par la S.E.D.O. des TERRAINS HORS ZONE - BILAN au 1er AVRIL 1981

Le Conseil approuve le bilan actualisé au 1er avril 1981 concernant les biens immobiliers acquis hors zone d'habitation, et s'engage à verser la somme de 233 351 F à la S.E.D.O.

.../...

XVII. - INSTALLATIONS CLASSEES - STOCKAGE d'HYDROGENE GAZEUX

Le Conseil émet un avis favorable à l'extension du parking de stockage d'hydrogène gazeux de la société AIR LIQUIDE situé au lieu-dit la Vallée de Vitel Sud.

XVIII. - OCCUPATION du DOMAINE PUBLIC - BRADERIE

Le Conseil décide de fixer au montant de 6,00 F le mètre linéaire la redevance d'occupation du domaine public à l'occasion de la braderie annuelle de l'Ascension.

XIX. - SOUTIEN aux REVENDICATIONS du PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil, sur le rapport de la Commission du Personnel, apporte son soutien à diverses revendications du personnel communal.

XX. - RAPPORT sur la DELEGATION de POUVOIRS

La délégation a porté sur :

1°) Avenant n° 1 au marché du 12 septembre 1979 avec la S.A. A C M M pour le lot n° 4 menuiserie aluminium, dans la construction des restaurants scolaires pour un montant T.T.C. de 11 054,79 F. Le marché étant porté au total de 242 358,16 F.

2°) Aliénation de biens :

1. - Un autocar BERLIET, type PK 500, immatriculé 1919 RC 60, pour un montant T.T.C. de 20 000 F.
2. - Cession d'une sableuse à la Commune de St Maximin au montant convenu de 500 F.
3. - Véhicule RENAULT R 2157 Estafette, immatriculé 4524 QS 60, date de première mise en service 10 août 1973, cédé à M. Soufflard Yves pour un montant convenu de 200 F (véhicule à l'état d'épave).

3°) Avenant n° 1 du 26 février 1981 au contrat du 30 mai 1980 avec la S.A. SIMAG portant substitution à la S.A.R.L. SOGIR.

-----



VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 423.97.07

SOUS-PRÉFECTURE

9 AVR. 1981

60304 SENLIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 16 MARS 1981 -

L'An mil neuf cent quatre vingt un, le seize Mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 12 Mars, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUX. Mrs HACHE. COALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mme BULCKE. Mr JESUS. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absent excusé : Monsieur BESSON.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : EMPLOI de l'ALLOCATION SCOLAIRE - ANNEE 1980/1981

Le CONSEIL MUNICIPAL

VU la circulaire du 5 mars 1981 de Monsieur le Préfet de l'Oise publiée au B. O. P. n° 6 du 15 mars 1981, fixant les conditions de répartition des crédits des fonds scolaires des établissements d'enseignement public,

DECIDE d'utiliser la totalité des fonds de l'allocation scolaire, programme 1980/1981 au remboursement des annuités d'emprunts relatifs à la construction de différents groupes scolaires de la Ville.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
Le Maire,



*[Signature]*

VU et APPROUVÉ

Senlis, le 12 MAI 1981

Le Sous-Préfet



Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef

*[Signature]*

S. RIVIÈRE

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.207

SOUS-PRÉFECTURE

19 MARS 1981

60304 SENLIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 16 MARS 1981 -

L'An mil neuf cent quatre vingt un, le seize Mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 12 Mars, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN, BROCHOT, Mme CLAUD, Mrs HACHE, COUALLIER, Mme LENNE, Mrs GAMBIER, LARTIGUE, DETRAUX, NAMOTTE, CHARBONNELLE, Mmes GABRIELS, PAREL, DESCHAMPS, ARACON, Mrs DE LA SALA, QUENON, SOUFFLARD, DUBOS, DAUZET, Mme BULCKE, Mr JESUS, Mmes DELLOUE, LIBERT, LESAGE.

Absent excusé : Monsieur BESSON.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : ATTRIBUTION de SUBVENTIONS à DIVERSES SOCIÉTÉS

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
VU les crédits inscrits au Budget Primitif 1981,  
Compte 657 - Subventions,

DECIDE l'attribution à diverses sociétés - au titre de l'année 1981 - des subventions ci-dessous :

COMPTE 940.31

- SYNDICAT d'INITIATIVES de MONTATAIRE 10 000 F

COMPTE 940.39 - AUTRES RELATIONS PUBLIQUES

- UNION DEPARTEMENTALE C.G.T. 3 000 F  
 - UNION REGIONALE C.F.D.T. 1 100 F  
 - SYNDICAT des TRAVAILLEURS METALLURGIE du BASSIN CREILLOIS (STM) 700 F  
 - UNION des COMBATTANTS de MONTATAIRE et COMMUNES ENVIRONNANTES (U.C.M.C.E.) 300 F  
 - ASSOCIATION REPUBLICAINE des ANCIENS COMBATTANTS (A.R.A.C.) 300 F  
 - UNION NATIONALE des COMBATTANTS (U.N.C.) 300 F  
 - ANCIENS COMBATTANTS PRISONNIERS de GUERRE (A.C.P.G.) 300 F  
 - FEDERATION NATIONALE des DEPORTES, INTERNES RESISTANTS et PATRIOTES (F.N.D.I.R.P.) 300 F  
 - ASSOCIATION NATIONALE des ANCIENS COMBATTANTS d'ALGERIE (F.N.A.C.A.) 300 F  
 - UNION LOCALE des ANCIENS COMBATTANTS 300 F  
 - SOCIETE d'HORTICULTURE et de TEMPERANCE 275 F  
 - SOCIETE COLOMBOPHILE 385 F  
 - HORTICULTURE et JARDINS POPULAIRES 80 F  
 - AMICALE des SAPEURS POMPIERS 240 F  
 - ASSOCIATION NATIONALE des ANCIENS COMBATTANTS de la RESISTANCE (A.N.A.C.R.) 300 F  
 - ASSOCIATION d'ACTION EDUCATIVE 550 F  
 - ASSOCIATION NATIONALE des FAMILLES des FUSILLES et MASSACRES de la RESISTANCE 185 F  
 - AMICALE des RESISTANTS, DEPORTES EMPRISONNES et INTERNES POLITIQUES 185 F

... / ...

.2.

- ASSOCIATION pour la CREATION d'un MUSEE de la RESISTANCE	300 F
- UNION des FEMMES FRANCAISES (U.F.F.)	600 F
- MOUVEMENT contre le RACISME et l'ANTISEMITISME et pour la PAIX (M.R.A.P.)	300 F
- Les AMIS d'HENRI BARBUSSE (Musée d'Aumont)	600 F
- ASSOCIATION DEPARTEMENTALE des ELUS COMMUNISTES et REPUBLICAINS (A.D.E.C.R.)	3 420 F
- ASSOCIATION DEPARTEMENTALE des ELUS SOCIALISTES	1 200 F
- UNION des VIEUX de FRANCE (U.V.F.)	5 500 F
- AVENIR SOCIAL	550 F
- SECOURS POPULAIRE FRANCAIS - COMITE de MONTATAIRE	1 100 F
- AMICALE des DONNEURS de SANG	110 F
- ASSOCIATION DEPARTEMENTALE AMIS et PARENTS d'ENFANTS INADAPTES	550 F
- MAISON de RETRAITE de LIANCOURT "LA VEILLEE"	220 F
- MOUVEMENT VIE LIBRE	330 F
- CONFEDERATION SYNDICALE du CADRE de VIE	220 F
- SAUVETEURS de l'OISE	1 000 F
- SENLIS AUTOMNE	110 F
- COEUR VAILLANT MONTATAIRE	220 F
- JOC SECTION de MONTATAIRE	220 F
- U.N.C.A.L.	220 F
- COMITE LOCAL FEDERATION CORNEC	550 F
- COMITE LOCAL PARENTS d'ELEVES du C.E.S. de MONTATAIRE	660 F
- LES AMIS de MONTATAIRE	38 000 F

COMPTE 945.18 - SPORTS

- OFFICE MUNICIPAL des SPORTS	25 000 F
- STANDARD ATHLETIC CLUB de MONTATAIRE	50 000 F
- ESPERANCE MUNICIPALE	13 000 F
- COMPAGNIE d'ARC	3 300 F
- VOLLEY CLUB MUNICIPAL	5 625 F
- HAND BALL CLUB	7 000 F
- JUDO-CLUB MUNICIPAL	2 000 F
- TENNIS PING - PONG CLUB	2 000 F
- BILLARD CLUB	3 300 F
- CLUB d'ATHLETISME	11 000 F
- UNION CYCLISTE	18 500 F
- RUGBY	6 000 F
- CLUB PUGILISTIQUE de MONTATAIRE	- 0 -
- PETANQUE CLUB	1 500 F
- ASSOCIATION SPORTIVE des PORTUGAIS	2 000 F
- O.M.S. - TOURNOI FOOTBALL -	10 000 F
- DIVERSES	5 000 F

COMPTE 945.28 - CULTURE

- HARMONIE MUNICIPALE	8 500 F
- CENTRE CULTUREL COMMUNAL de MONTATAIRE	72 000 F
- AMICALE PHILATELIQUE	385 F
- ASSOCIATION des ORIGINAIRES du PORTUGAL	660 F
- PHOTO CLUB	1 100 F
- ASSOCIATION FRANCE - R.D.A.	3 000 F
- CINE AMATEURS de MONTATAIRE	1 100 F
- MAISON des JEUNES	27 500 F
- SUPER'S STAR'S MAJORETTES	1 100 F
- ASSOCIATION MYCOLOGIQUE de MONTATAIRE	500 F
- ASSOCIATION des PEINTRES AMATEURS	500 F

COMPTE 931.1 - PERSONNEL

- COMITE d'ACTION SOCIALE 583 000 F

COMPTE 944.1 - RAMASSAGE SCOLAIRE

- ASSOCIATION pour le TRANSPORT des ENFANTS  
de la ZONE PAVILLONNAIRE "FONDS de NOGENT" 8 000 F

COMPTE 944.5 - CLASSES de NEIGE

- COMITE de CLASSES de NEIGE 290 000 F

COMPTE 955.9 - ACTION SOCIALE

- BUREAU d'AIDE SOCIALE 500 000 F  
- COMITE des OEUVRES SOCIALES du S.I.M. 10 000 F

Pour extrait, certifié conforme,

le Maire,



VU

Senlis, le .....

~~8~~ AVR. 1981

Le Sous-Préfet



Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef

S. RIVIÈRE

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 16 MARS 1981 -



TÉLÉPHONE : 483.97.07

SOUS-PRÉFECTURE

19 MARS 1981

60304 SENLIS

L'An mil neuf cent quatre vingt un, le seize Mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 12 Mars, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUX. Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mme BULCKE. Mr JESUS. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absent excusé : Monsieur BESSON.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : FIXATION des TAUX des QUATRE TAXES d'IMPOSITION DIRECTES LOCALES

Sur le rapport de la Commission de Finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 1981 à chacune des quatre taxes directes locales,

DECIDE de retenir les taux portés au cadre VI de l'état intitulé : "Etat de notification des taux d'imposition".

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



VU

Senlis, le 2 AVR. 1981

Le Sous-Préfet,

Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE



TÉLÉPHONE : 425.97.007

SOUS-PRÉFECTURE

2 AVR. 1981

60304 SENLIS

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 16 MARS 1981 -

L'An mil neuf cent quatre vingt un, le seize Mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 12 Mars, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Étaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUX. Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mme BULCKE. Mr JESUS. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absent excusé : Monsieur BESSON.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : MODIFICATION du TABLEAU des EFFECTIFS

Sur le rapport de la Commission du Personnel EXPOSANT :

- que pour améliorer l'organisation des diverses équipes du personnel d'exécution des services techniques d'une part, et d'autre part de la réorganisation du service comptabilité personnel, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

1°) Personnel des Services Techniques :

<u>EMPLOIS SUPPRIMÉS</u>	<u>EMPLOIS CRÉÉS</u>
. 1 O.E.V.P.	. 1 OPI
. 2 maîtres ouvriers	. 2 surveillants de travaux

2°) Personnel Administratif :

<u>EMPLOI SUPPRIMÉ</u>	<u>EMPLOI CRÉÉ</u>
. 1 commis	. 1 agent principal

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

DECIDE la modification des effectifs ainsi exposée.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Le Maire,



VU et APPROUVÉ  
Senlis, le - 9 AVR. 1981  
Le Sous-Préfet  
s/b -



Michel BESSE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 16 MARS 1981 -



SOUS-PREFECTURE  
TÉLÉPHONE : 483.97.07  
2 AVR. 1981  
60304 SENLIS

L'An mil neuf cent quatre vingt un, le seize Mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 12 Mars, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUX. Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. DETPAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARACON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mme BULCKE. Mr JESUS. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absent excusé : Monsieur BESSON.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : CREATION d'un EMPLOI SPECIFIQUE de CHEF OPERATEUR

Sur le rapport de la Commission du Personnel EXPOSANT :

- que la Ville de Montataire est dotée d'un mini ordinateur type LOGABAX 4600 effectuant les divers travaux de comptabilité, traitement de la paie et traitement du fichier électoral,
- que la manipulation de cet appareil nécessite une formation spécifique du personnel y travaillant, particulièrement la personne chargée de sa responsabilité,
- que le tableau indicatif des emplois communaux ne prévoit pas des emplois spécifiques à la manipulation de tels appareils ;

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

CONSIDERANT que la responsabilité du matériel ordinateur installé dans les services municipaux nécessite une formation particulière,

DECIDE la création d'un emploi spécifique de chef opérateur, et fixe les conditions de la manière suivante :

Définition : cadre chargé de la gestion informatique du service comptabilité personnel et électoral.

Conditions : recrutement direct pour le personnel ayant reçu une formation spécifique sur matériel informatique. La personne devra avoir reçu au moins deux stages par un organisme spécialisé en informatique.

La personne devra être titulaire du baccalauréat

Grille Indiciaire :

Echelon	1°	2°	3°	4°	5°	6°	7°	8°	9°	10°	11°	12°
Indice Brut	267	284	296	313	323	341	357	378	394	431	452	475

.../...

VU

Senlis, le 2 JUIL. 1981

Le Sous-Préfet,

Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE

Durée de carrière :

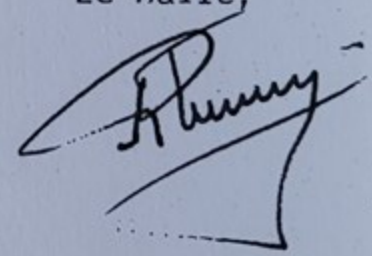
	<u>MAXIMUM</u>	<u>MINIMUM</u>
1er échelon	1 an	1 an
2ème échelon	1 an 6 mois	1 an 6 mois
3ème échelon	1 an 6 mois	1 an 6 mois
4ème échelon	1 an 6 mois	1 an 6 mois
5ème échelon	1 an 6 mois	1 an 6 mois
6ème échelon	2 ans	1 an 6 mois
7ème échelon	3 ans	2 ans 3 mois
8ème échelon	3 ans	2 ans 3 mois
9ème échelon	3 ans	2 ans 3 mois
10ème échelon	3 ans	2 ans 3 mois
11ème échelon	4 ans	3 ans
12ème échelon	-	-
	-----	-----
	25 ans	20 ans 6 mois

VU

Senlis, le 2 JUIL. 1981  
Le Sous-Préfet,

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
Le Maire,

Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef





VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 423.97.07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 16 MARS 1981 -

L'An mil neuf cent quatre vingt un, le seize Mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 12 Mars, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Étaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUX. Mrs HACHE. COALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. DETPAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mme BULCKE. Mr JESUS. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absent excusé : Monsieur BESSON.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : PRISE en CHARGE des FRAIS de PROROGATION des PERMIS de CONDUIRE

Sur le rapport de la Commission du Personnel EXPOSANT :

- que par circulaire n° 79-250 du 20 juin 1979 du Ministre de l'Intérieur, les Collectivités Locales ont la possibilité de prendre en charge la délivrance et les prorogations périodiques des permis de conduire C et D, ainsi que la prise en charge des frais de l'examen médical auquel est subordonnée la délivrance de l'attestation devant être jointe au permis de conduire des véhicules affectés au ramassage scolaire en vertu de l'article R.127 du Code de la Route.

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

DECIDE la prise en charge des frais de délivrance, prorogations et examens médicaux pour le renouvellement des permis de conduire des catégories C et D, au personnel occupant un grade de conducteur auto-poids lourds et conducteur transport en commun.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Le Maire,



VU

Senlis, le - 9 AVR. 1981

Le Sous-Préfet,

Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE

SOUS-PRÉFECTURE  
2 AVR. 1981  
60304 SENLIS

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.97.07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 16 MARS 1981 -

L'An mil neuf cent quatre vingt un, le seize Mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 12 Mars, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Étaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIE. LARTIGUE. DETPAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARACON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mme BULCKE. Mr JESUS. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absent excusé : Monsieur BESSON.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : PRISE en CHARGE des FRAIS de PROROGATION des PERMIS de CONDUIRE

Sur le rapport de la Commission du Personnel EXPOSANT :

- que par circulaire n° 79-250 du 20 juin 1979 du Ministre de l'Intérieur, les Collectivités Locales ont la possibilité de prendre en charge la délivrance et les prorogations périodiques des permis de conduire C et D, ainsi que la prise en charge des frais de l'examen médical auquel est subordonnée la délivrance de l'attestation devant être jointe au permis de conduire des véhicules affectés au ramassage scolaire en vertu de l'article R.127 du Code de la Route.

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

DECIDE la prise en charge des frais de délivrance, prorogations et examens médicaux pour le renouvellement des permis de conduire des catégories C et D, au personnel occupant un grade de conducteur auto-poids lourds et conducteur transport en commun.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Le Maire,



*[Signature]*

VU

Senlis, le - 9 AVR. 1981

Le Sous-Préfet,

Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE

SOUS-PRÉFECTURE  
2 AVR. 1981  
60304 SENLIS

VILLE DE MONTATAIRE

60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 423.97.007

SOUS-PRÉFECTURE  
25 MARS 1981  
60304 SENLIS

VIII

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 16 MARS 1981 -

L'An mil neuf cent quatre vingt un, le seize Mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 12 Mars, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUX. Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mme BULCKE. Mr JESUS. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absent excusé : Monsieur BESSON.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : MEDAILLES d'HONNEUR DEPARTEMENTALES et COMMUNALES - GRATIFICATION

Sur proposition de la Commission du Personnel, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE l'attribution d'une gratification exceptionnelle au personnel municipal à l'occasion d'une médaille d'honneur départementale et communale :

- 100 F pour la médaille d'Argent (25 ans)
- 200 F pour la médaille de Vermeil (35 ans)
- 300 F pour la médaille d'Or (45 ans).

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,



*voir lettre du 3.6.81  
de M. le Sous-prefet  
pour lecture  
C.M. du 10.6.81*

VILLE DE MONTATAIRE

60160 - OISE



TÉLÉPHONE 425.57.07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 16 JANVIER 1981 -

L'an mil neuf cent quatre vingt un, le seize janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire convoqué le douze janvier, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : M. TRIN - M. BROCHOT - Mme CLAUX - M. HACHE - M. COUALLIER - Mme LENNE - M. GAMBIER - M. LARTIGUE - M. BESSON - M. DETRAUX - M. NAMOTTE - M. CHARBONNELLE - Mme PAREL - Mme DESCHAMPS - Mme ARAGON - M. DE LA SALA - M. QUENON - M. SOUFFLARD - M. DUBOS - M. DAUZET - Mme BULCKE - M. JESUS - Mme DELLOUE - Mme LIBERT -

Absentes excusées : Mmes GABRIELS - LESAGE -

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : INDEMNITE de SUJETION

Sur le rapport de la Commission du Personnel et de la Commission d'Action Sociale EXPOSANT :

- que Madame TRIN Ghislaine, agent principal, responsable du Service Social Municipal, effectue dans le cadre de son activité une fonction d'assistance aux divers médecins de P. M. I., de médecine sportive et de médecine du travail,

- que cette activité, eu égard à la définition de l'emploi d'agent principal détenu par l'intéressée, constitue une sujétion particulière entraînant par ailleurs des modifications fréquentes d'horaire de service ;

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

DECIDE l'attribution d'une indemnité forfaitaire annuelle de 1 010 F à Madame TRIN Ghislaine ;

DECIDE la révision annuelle par rapport à l'évolution de l'indice 100 au 1er janvier.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,



SOUS-PRÉFECTURE

- 5 FEV. 1981

60304 SENLIS



TÉLÉPHONE : 423.97.007

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 16 MARS 1981 -

L'An mil neuf cent quatre vingt un, le seize Mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 12 Mars, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUX. Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. DETPAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mme BULCKE. Mr JESUS. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absent excusé : Monsieur BESSON.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : MODIFICATION des SALAIRES des ANIMATEURS des CENTRES AERES

Sur le rapport de la Commission Culturelle (centres aérés),

PROPOSANT la révision des salaires des animateurs des centres aérés,

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer comme suit la rémunération des animateurs des centres, à compter du 1er avril 1980 :

MONITEURS NON DIPLOMES

BASE : 75,00 F

- centre aéré après-midi .....	75,00 F
- centre aéré toute la journée ... x 1,93 .....	144,75 F
- forfait camp .....	x 2,44 .....
	183,00 F

MONITEURS DIPLOMES

BASE : 82,50 F

- centre aéré après-midi .....	82,50 F
- centre aéré toute la journée ... x 1,93 .....	159,20 F
- forfait camp .....	x 2,60 .....
	214,50 F

JUILLET/AOUT 1981 (forfait mensuel)

Directeurs .....	4 960,00 F
Directeurs-adjoints, infirmiers .....	4 040,00 F
Chauffeurs, secrétaires .....	3 522,50 F

PAQUES 1981 (forfait pour 15 jours)

Directeurs .....	2 480,00 F
Directeurs-adjoints, infirmiers .....	2 020,00 F
Chauffeur .....	1 761,25 F

DIRECTEUR du CENTRE des MERCREDIS : 30,00 F de l'heure.

SOUS-PRÉFECTURE  
25 MARS 1981  
60304 SENLIS

VU

Senlis, le 31 MARS 1981

Le Sous-Préfet,



Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef

S. RIVIÈRE



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 485.97.07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 16 MARS 1981 -

L'An mil neuf cent quatre vingt un, le seize Mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 12 Mars, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mme BULCKE. Mr JESUS. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absent excusé : Monsieur BESSON.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : INSTANCE devant le TRIBUNAL ADMINISTRATIF -  
REQUETE n° 7572

Monsieur le Maire EXPOSE :

- Que par décision du 22 Janvier 1981, Monsieur le Préfet de l'Oise a déféré devant le Tribunal Administratif d'Amiens 27 arrêtés municipaux du 5 Décembre 1980 attribuant au personnel communal des Services administratifs l'indemnité de vêtements de travail prévue par l'arrêté ministériel du 10 Février 1972 ;

- Que dans son mémoire, Monsieur le Préfet indique que les fonctions des agents concernés ne peuvent être prises en considération pour argumenter d'une usure spéciale.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à défendre à l'instance engagée par Monsieur le Préfet de l'Oise;

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



SOUS-PRÉFECTURE  
23 MARS 1981  
SEN LIS

Senlis, le 31 MARS 1981

Le Sous-Préfet,  
Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE



TÉLÉPHONE : 425.57.007

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 16 MARS 1981 -

L'An mil neuf cent quatre vingt un, le seize Mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 12 Mars, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUX. Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mme BULCKE. Mr JESUS. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absent excusé : Monsieur BESSON.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : ACQUISITION d'IMMEUBLES 118 RUE JEAN JAURES

Monsieur le Maire EXPOSE :

- que Madame Veuve HOME Germaine a proposé la vente, à la Commune, de biens immeubles, sis 118 rue Jean Jaurès, cadastrés section AN n° 14 et non bâtis section AN n° 201, lieu-dit "Entre l'Orme et la Rivière" ;
- que ces biens immeubles sont compris dans un des périmètres retenus au projet de plan de référence décidé par le Conseil Municipal dans ses réunions des 14 décembre 1978 et 28 décembre 1979 ;
- que cet emplacement situé à proximité de l'immeuble récemment acquis à la Caisse de Sécurité Sociale de Creil pour l'aménagement de divers services municipaux devant recevoir du public, permet après démolition des immeubles vétustes, la réalisation d'aires de stationnement pour véhicules automobiles, et également une opération de rénovation de quartier ;
- que le rapport estimatif du Service des Domaines évalue les biens au montant de 180 000 F, toutes indemnités comprises ;

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

VU les plans masse et de situation,

VU la promesse de vente du 28 janvier 1981,

CONSIDERANT l'utilité de répondre favorablement à la demande,

DECIDE l'acquisition des biens immeubles ci-dessus au prix proposé de 180 000 F,

DECIDE le financement par inscription au compte 909.0/ sur les fonds compris dans la globalisation des emprunts pour l'année 1981,

SOLLICITE LA DECLARATION d'UTILITE PUBLIQUE du projet en application de l'article L.311-4 du Code des Communes,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera rédigé par Maître Gérard NUGUES, Notaire à l'Office Notarial de Creil.

S. RIVIERE



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,



Vu pour être annexé à notre arrêté en date de ce jour

Pour le Préfet et par délégation

Senlis, le 2 JUIN 1981

Le Sous-Préfet,

Pour le Sous-Préfet  
Le Secrétaire en Chef

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 485.57.007

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

SOUS PRÉFECTURE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 16 MARS 1981 - 7 AVR. 1981

L'An mil neuf cent quatre vingt un, le seize Mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 12 Mars, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUX. Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mme BULCKE. Mr JESUS. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absent excusé : Monsieur BESSON.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES - DEMANDE de SUBVENTION

Le rapporteur de la Commission Culturelle précise que les deux bibliothèques municipales rendent de grands services à l'ensemble des milieux scolaires de la Ville et que celles-ci travaillent en liaison avec le personnel enseignant primaire et secondaire.

Les scolaires viennent soit en groupe, soit individuellement emprunter de nombreux livres.

Dans le but de poursuivre cette action, le rapporteur propose l'augmentation des fonds d'ouvrages et présente un programme d'acquisition d'un montant de 20 583,36 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet présenté,

SOLLICITE l'attribution d'une subvention au taux de 50 % sur les fonds réservés par le Conseil Général pour les programmes d'achats de livres de bibliothèques scolaires,

S'ENGAGE à financer la part restant à la Commune.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
Le Maire,



VU et TRANSMIS  
Senlis, le 13 AVR. 1981  
Le Sous-Préfet

Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE





TÉLÉPHONE : 429.57.07

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 16 MARS 1981 -

L'An mil neuf cent quatre vingt un, le seize Mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 12 Mars, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mme BULCKE. Mr JESUS. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absent excusé : Monsieur BESSON.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : CONSTRUCTION d'une ECOLE MATERNELLE

LE CONSEIL après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE PREMIER. - Monsieur le Maire est invité auprès de la Caisse d'Epargne de Senlis agissant pour le compte de la Caisse des Dépôts en application du décret n° 71-276 du 7 avril 1971 et aux conditions de cet établissement, l'emprunt de la somme de un million de francs (1 000 000 F) destiné à financer la construction d'une école maternelle, et dont le remboursement s'effectuera en trente années à partir de 1982.

Ce prêt portera intérêt au taux en vigueur à la date de l'établissement du contrat et dans la limite des taux maxima fixés par le Ministre de l'Intérieur, en accord avec le Ministre de l'Economie et des Finances, pour l'ensemble des emprunts contractés par les collectivités locales.

ARTICLE 2. - La Commune disposera, pour retirer les fonds, d'un délai de six mois à partir de la date de la signature du contrat par le représentant de la Caisse d'Epargne.

Si, à l'expiration de ce délai, la totalité des fonds n'a pas été retirée, il sera procédé à l'annulation du contrat ou à la réduction de son montant.

ARTICLE 3. - Pour se libérer de la somme empruntée, la Commune paiera trente annuités constantes comprenant le capital et les intérêts, calculés au taux indiqué ci-dessus.

Elle s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement en cas de besoin les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des annuités.

ARTICLE 4. - Toute annuité non versée à la date à laquelle elle sera devenue exigible portera intérêt de plein droit à partir de cette date au taux du prêt majoré de trois unités.

ARTICLE 5. - La Commune aura la faculté d'effectuer des remboursements par anticipation au cours de la deuxième moitié de la période d'amortissement, mais seulement à la date d'une échéance normale et avec préavis d'un an.

.../...

SOUS-PRÉFECTURE

25 MARS 1981

60304 SENLIS

Ces remboursements donneront lieu au paiement d'une indemnité égale au montant d'un semestre d'intérêts du capital remboursé par anticipation.

ARTICLE 6. - La Commune s'engage :

1°) à affecter, dès leur encaissement, à des remboursements anticipés pour lesquels il ne sera exigé ni préavis ni indemnité, les subventions qui viendraient à être attribuées après la réalisation du prêt et auraient pour effet de réduire sa participation dans le coût de l'opération à une somme inférieure au montant du prêt ;

2°) à reverser, sans délai, les sommes non employées dans le cas où l'opération pour laquelle le prêt a été consenti ne serait pas réalisée ou serait d'un coût inférieur au montant prévu.

ARTICLE 7. - La Commune prendra à sa charge les impôts présents et futurs, ainsi que les droits et frais pouvant résulter du présent emprunt.

ARTICLE 8. - Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir pour régler les conditions du prêt.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
Le Maire,



*[Handwritten signature]*

Visé pour récépissé, le budget n'étant pas soumis à approbation.

Senlis, le 27 MARS 1981  
Le Sous-Préfet.

Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef



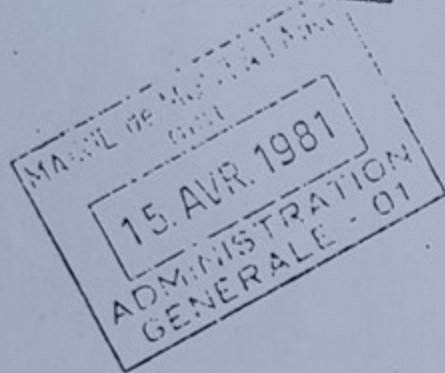
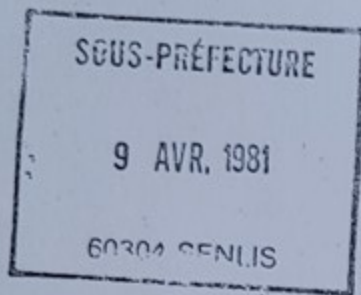
*[Handwritten signature]*

S. RIVIÈRE

VILLE DE MONTATAIRE  
60100 - CISE



TÉLÉPHONE : 429.07.07



XVI

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 16 MARS 1981 -

L'An mil neuf cent quatre vingt un, le seize Mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 12 Mars, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUX. Mrs MACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIE. LARTIGUE. DETRAUX. NAMOTTE. CHARDONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mme BULCKE. Mr JESUS. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absent excusé : Monsieur BESSON.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : CESSION par la S.E.D.O. des TERRAINS HORS ZONE - BILAN au 1er AVRIL 1981

Monsieur le Maire EXPOSE :

- que lors de la délibération du 26 juin 1979 acceptant la rétrocession par la Société d'Equipement du Département de l'Oise (S.E.D.O.) des terrains situés hors de la zone d'habitation, le bilan de l'opération présentait un déficit de 183 750,62 F arrêté au 27 mars 1979,
- que le bilan actualisé proposé par la S.E.D.O. arrêté au 1er avril 1981 fixe un déficit de 233 351,07 F,
- que l'acte de cession est en ce moment à la rédaction à l'Office Notarial de Creil, et que compte tenu des délais de la procédure, le bilan est susceptible de révision à la date de paiement des sommes revenant à la S.E.D.O. ;

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

APPROUVE le bilan présenté,

S'ENGAGE à verser à la S.E.D.O. la somme de 233 351,07 F arrêtée au 1er avril 1981,

S'ENGAGE à verser en complément, la somme correspondant au bilan actualisé à la date du paiement.



VU

Scellé le 13 AVR. 1981  
Le Sous-Préfet.

Pour le Sous-Préfet  
Le Secrétaire en Chef

S. RIVIÈRE



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Le Maire,

Ordonné le 17 AVR. 1981  
N° 690 Article 914 0/25

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.97.07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 16 MARS 1981 -

L'An mil neuf cent quatre vingt un, le seize Mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 12 Mars, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Mrs HACHÉ. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs CAMBIER. LARTIGUE. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARACON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mme BULCKE. Mr JESUS. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absent excusé : Monsieur BESSON.  
Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : INSTALLATIONS CLASSEES  
STOCKAGE d'HYDROGENE GAZEUX

Monsieur le Maire EXPOSE :

- Que l'enquête publique relative à la demande présentée par la Société AIR LIQUIDE à l'effet d'obtenir l'autorisation de procéder à l'extension du parc de stockage d'hydrogène gazeux qu'elle exploite sur le territoire de la Commune, s'est déroulée du 5 Février 1981 au 6 Mars et qu'en application de l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 21 Janvier 1981, le Conseil est invité à formuler son avis.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU la loi du 19 Juillet 1976 relative aux installations classées,

VU l'arrêté préfectoral du 14 Décembre 1979 ordonnant l'enquête publique,

VU le dossier d'enquête,

EMET un avis favorable à la demande présentée par la Société AIR LIQUIDE pour procéder à l'extension de son parc de stockage d'hydrogène gazeux situé Section AT lieudit "La Vallée de Vitel Sud" en bordure de la rivière l'Oise.

Pour Extrait, certifié conforme,

Le Maire,



*[Handwritten signature]*

VU et TRANSMIS  
Senlis, le 6 AVR. 1981  
Le Sous-Préfet



Michel BESSE

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 423.97.007

XVII  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 16 MARS 1981 -

L'An mil neuf cent quatre vingt un, le seize Mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 12 Mars, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. PAREL. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mme BULCKE. Mr JESUS. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absent excusé : Monsieur BESSON.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : OCCUPATION du DOMAINE PUBLIC - BRADERIE

Sur le rapport de la Commission de Finances, le Conseil après en avoir délibéré :

DECIDE de fixer au montant de 6,00 F le mètre linéaire, la redevance d'occupation du domaine public à l'occasion de la Braderie annuelle de l'Ascension.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
Le Maire,  
Pour le Maire absent,  
l'Adjoint,



*Couallier*

VU 28 AVR. 1981  
Senlis, le .....  
Le Sous-Préfet



Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef

*S. RIVIÈRES*

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

COMPTE RENDU ANALYTIQUE SOMMAIRE  
CONSEIL MUNICIPAL du 10 JUIN 1981  
-----

Etaient présents : Mrs TRIN, BROCHOT, Mme CLAUD, Mrs HACHE, COUALLIER,  
Mme LEMME, Mrs GAMBIER, LARTIGUE, DETRAUX, HAMOTTE,  
CHARBONNELLE, Mmes GARRIELS, DESCHAMPS, ARAGON,  
Mrs DE LA SALA, QUENON, DUBOS, Mmes DELLOUE, LESAGE.

Absents excusés : Mmes PAREL, BULCKE, Mr SOUFFLARD

Absents : Mrs BESSON, DAUZET, JESUS, Mme LIBERT  
-----

#### I. - COMPTE ADMINISTRATIF 1980

Le Compte administratif de l'exercice 80 présenté par Monsieur le Maire est accepté à l'unanimité et fait ressortir un excédent de 5.367.392,96 F.

#### II. - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1981

Le budget supplémentaire de l'exercice 81 est adopté à l'unanimité et est équilibré au montant de 7.809.727,96 F.

#### III. - MODIFICATION de DIVERS TARIFS

Le Conseil Municipal a examiné la modification de divers tarifs :

- . Prix des repas aux restaurants scolaires
- . Tarif de participation des familles aux centres aérés et centres de loisirs
- . Tarif de participation des familles à la crèche municipale
- . Tarif de la garderie en milieu maternel
- . Tarif des divers ateliers culturels
- . Participation des familles pour la scolarisation des enfants des communes extérieures
- . Concessions dans les cimetières
- . Location temporaire de bâtiments
- . Droits de place des marchés
- . Stationnement des voitures de louage taxi

#### IV. - MODIFICATION du TABLEAU des EFFECTIFS

Dans le cadre de la réorganisation des Services Techniques, le Conseil Municipal décide la création d'un emploi de surveillant de travaux et d'un poste d'OP 2 en remplacement d'un emploi de OP2 et d'OP 1.

#### V. - MEDAILLE d'HONNEUR DEPARTEMENTALE et COMMUNALE - GRATIFICATION - 2è LECTURE

A la suite du refus des autorités de tutelle d'accorder une gratification exceptionnelle au personnel ayant reçu la Médaille d'Honneur Départementale et Communale, le Conseil Municipal confirme sa décision du 16 Mars 1981 d'attribuer une gratification à cette occasion.

... / ...

VI. - ATTRIBUTION de SUBVENTIONS à DIVERSES SOCIETES

Le Conseil Municipal décide l'attribution de subventions exceptionnelles

à :

- SYNDICAT d'INITIATIVES de MONTATAIRE
- SYNDICAT C.G.T. des EMPLOYES COMMUNAUX
- COMITE de COLONIES de VACANCES
- STANDARD ATHLETIC CLUB
- AMICALE des COMMUNAUX de MONTATAIRE
- VOLLEY CLUB de MONTATAIRE
- ESPERANCE MUNICIPALE

VII. - ACQUISITION de TERRAIN et d'IMMEUBLES BATIS - RUE ANDRE GINISTI

LE Conseil Municipal décide l'acquisition de la propriété appartenant à Monsieur Alphonse LELARGE ainsi que celle de Monsieur Bernard MAROTTE, rue André Ginisti.

VIII. - CONVENTION d'ETUDES pour le LOTISSEMENT d'HABITATION "LE BRAY"

Le Conseil Municipal décide de confier l'étude pour la réalisation d'un lotissement d'habitation au lieudit "LE BRAY", à la Société S.A. FONCIL 60 GROUPE CILOVA.

IX. - CONTRAT d'ASSISTANCE et de CONSEIL avec la SOCIETE ORGECO

Le Conseil Municipal décide de passer un contrat d'assistance juridique, administrative, foncière et financière, ainsi que sur le plan de l'urbanisme, avec la Société ORGECO.

X. - RESTAURANTS SCOLAIRES - AVENANT au CONTRAT d'ARCHITECTE

Le Conseil Municipal décide d'approuver l'avenant au contrat d'architecte pour la construction des restaurants scolaires.

XI. - Le Conseil Municipal approuve différents dossiers de demande de subvention et dossiers techniques intéressant des travaux de bâtiment et de voirie :

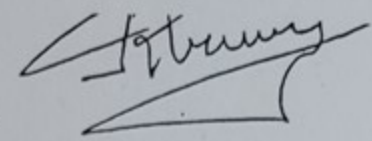
- *Restaurant scolaire E.LEVEILLE - remise en état des locaux - Dossier technique*
- *Aménagement de locaux administratifs Mairie annexe -- travaux complémentaires*
- *Remise en état des locaux du groupe scolaire J.Jaurès - ~~Dossier technique~~ Dossier technique*
- *Réfection de chaussée et trottoirs - Cavée d'Angy - Avenue de la Libération - Dossier technique*
- *Travaux de peinture et insonorisation au groupe scolaire Jacques DECOUR - Demande de Subvention*
- *Travaux de Voirie communale et cours d'écoles - Demande de Subvention*
- *Gravillonnage et enduits superficiels sur les voies communales Demande de Subvention*
- *Installation de feux tricolores - carrefour Libération / Rue des Déportés - Demande de subvention*
- *Travaux de décoration à l'Ecole maternelle - Dossier technique*
- *Programme d'espaces verts 1982 - Demande de subvention*

XII. - RAPPORT sur la DELEGATION de POUVOIRS - Art.L.122.20 du CODE des COMMUNES

- . *Marchés négociés avec la Librairie LEMAIRE pour les fournitures scolaires.*
- . *Marché négocié avec l'Entreprise HAINAULT pour un mur de soutènement rue du Jeu d'Arc.*
- . *Marché négocié avec l'Entreprise DESSAINT pour les travaux de chauffage central aux tribunes du Stade Marcel COENE*
- . *Marché négocié avec l'entreprise PICARDE de CONSTRUCTION et TRAVAUX PUBLICS pour l'aménagement de la cour des services technique ainsi que celle du groupe scolaire Jacques DECOUR.*

=====





L'an mil neuf cent quatre vingt un, le dix juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le premier juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUX. Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. M. GAMBIER. LARTIGUE. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. DESCHAMPS. ARAGON. M. DE LA SALA. QUENON. DUBOS. Mmes DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : Mme PAREL. Mme BULCKE. Mr SOUFFLARD.

Absents : Mrs BESSON. DAUZET. JESUS. Mme LIBERT

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

- =====
- I. - COMPTE ADMINISTRATIF 1980
  - II. - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1981
  - III. - CANTINE - PRIX des REPAS
  - IV. - CENTRES AERES et CENTRES de LOISIRS - TARIFS de PARTICIPATION
  - V. - CRECHE MUNICIPALE - MODIFICATION des TARIFS
  - VI. - GARDERIE en MILIEU MATERNEL
  - VII. - ACTION CULTURELLE - TARIF des DIVERS ATELIERS CULTURELS MUNICIPAUX
  - VIII. - PARTICIPATION des FAMILLES pour la SCOLARISATION d'ENFANTS des COMMUNES EXTERIEURES
  - IX. - CONCESSIONS dans les CIMETIERES - LOCATIONS TEMPORAIRES de BATIMENTS - MODIFICATION des REDEVANCES
  - X. - DROITS de PLACE sur MARCHE - STATIONNEMENT des VOITURES de LOUAGE "TAXI" - FIXATION des REDEVANCES
  - XI. - MODIFICATION du TABLEAU des EFFECTIFS
  - XII. - MEDAILLE d'HONNEUR DEPARTEMENTALE et COMMUNALE - GRATIFICATION - 2ème LECTURE
  - XIII. - ATTRIBUTION de SUBVENTIONS à DIVERSES SOCIETES
  - XIV. - ACQUISITION d'un IMMEUBLE - CONSORTS LELARGE
  - XV. - ACQUISITION d'un IMMEUBLE - rue André GINISTI - Monsieur MAROTTE Bernard
  - XVI. - LOTISSEMENT PAVILLONNAIRE - CONVENTION d'ETUDES avec le GROUPE CILOVA
  - XVII. - CONTRAT d'ASSISTANCE et de CONSEIL avec la SOCIETE ORGECO
  - XVIII. - RESTAURANTS SCOLAIRES - AVENANT au CONTRAT d'ARCHITECTE
  - XIX. - RESTAURANT SCOLAIRE EDMOND LEVEILLE - DOSSIER TECHNIQUE
  - X. - AMENAGEMENT de LOCAUX ADMINISTRATIFS - MAIRIE ANNEXE
  - XI. - REMISE en ETAT du GROUPE SCOLAIRE JEAN JAURES - DOSSIER TECHNIQUE
  - XII. - REFECTION de CHAUSSEE et de TROTTOIRS - CAVEE D'ANGY - AVENUE DE LA LIBERATION
  - XIII. - TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE JACQUES DECOUR
  - XIV. - REMISE en ETAT de VOIRIE et COURS d'ECOLES
  - XV. - REFECTION de VOIRIE - GRAVILLONNAGE
  - XVI. - INSTALLATION de FEUX TRICOLORES
  - XVII. - AMENAGEMENT d'ESPACES VERTS - PROGRAMME 1982
  - XVIII. - DECORATION ECOLE MATERNELLE
  - XIX. - RAPPORT sur la DELEGATION de POUVOIRS - ART. L.122.20 du CODE des COMMUNES
  - XX. - PROFANATION de SEPULTURES - CONSTITUTION EN PARTIE CIVILE
- 2
- 

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

§ § § § §

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



TÉLÉPHONE : 425.57.07

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 10 JUIN 1981

L'An mil neuf cent quatre vingt un, le dix Juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le 1er Juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUX.  
Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE.  
DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. DESCHAMPS.  
ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. DUBOS. Mmes DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : Mme PAREL. Mr SOUFFLARD. Mme BULCKE.

Absents : Mrs BESSON. DAUZET. JESUS. Mme LIBERT.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : CANTINE - PRIX des REPAS

SOUS-PRÉFECTURE  
15 JUIN 1981  
60300 SENLIS

Sur le rapport du Bureau Municipal et de la Commission cantine proposant la modification du tarif des repas établi par la délibération du 8 Février 1980,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer le prix des repas de cantine au taux ci-dessous :

1°) RATIONNAIRES ENFANTS

Les taux seront applicables aux familles selon un quotient familial mensuel fixé comme suit :

COEFFICIENTS	TARIFS
moins de 500 F	3 F
de 501 F à 800 F	4 F
de 801 F à 1200 F	5 F
" 1201 F à 1500 F	6 F
" 1501 F à 1900 F	7 F
" 1901 F à 2400 F	8 F
plus de 2400 F	9 F

VU 29 JUIN 1981  
Senlis, le .....  
Le Sous-Préfet

2°) RATIONNAIRES ADULTES : Taux = 10 Francs

La gratuité sera accordée pour le personnel de service de la cuisine, des réfectoires, ainsi que le personnel municipal de surveillance.

Les présentes dispositions entreront en vigueur à la date du 1er JUILLET 1981.



S. RIVIÈRE



Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SÉANCE du 10 JUIN 1981

L'An mil neuf cent quatre vingt un, le dix Juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le 1er Juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUX.

Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. DUBOS. Mmes DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : Mme PAREL. Mr SOUFFLARD. Mme BULCKE.

Absents : Mrs BESSON. DAUZET. JESUS. Mme LIBERT.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : CENTRES AERES et CENTRES de LOISIRS - TARIFS de PARTICIPATION

Sur proposition de la Commission des Centres aérés EXPOSANT :

- que les tarifs de participation aux centres de loisirs ont été fixés par délibération du Conseil Municipal du 23 Mai 1980,

- qu'il y a lieu de réviser les tarifs afin de les adapter à l'évolution des coûts de service.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE la gratuité aux centres de loisirs de l'après-midi et fixe la participation des familles aux centres aérés à la journée comme suit :

quotient familial : Centre aéré grand :- Centre aéré Matern.		
( moins de 500 F	: 1 F	: 2 F
( de 501 à 800 F	: 2 F	: 3 F
( de 801 à 1200 F	: 4 F	: 5 F
( de 1201 à 1500 F	: 5 F	: 6 F
( de 1501 à 1900 F	: 6 F	: 7 F
( de 1901 à 2400 F	: 7 F	: 8 F
( plus de 2400 F	: 8 F	: 9 F

VU  
Senlis, le 29 JUIN 1981  
Le Sous-Préfet

Pour le Sous-Préfet,  
Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE

Les dispositions ci-dessus seront applicables à dater du 1er JUILLET 1981.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



TÉLÉPHONE : 425.57.07

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 10 JUIN 1981

L'An mil neuf cent quatre vingt un, le dix Juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le 1er Juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. DUBOS. Mmes DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : Mme PAREL. Mr SOUFFLARD. Mme BULCKE.

Absents : Mrs BESSON. DAUZET. JESUS. Mme LIBERT.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : CRECHE MUNICIPALE - MODIFICATION des TARIFS

Sur proposition de la Commission Action Sociale  
EXPOSANT :

- Que les participations actuelles des familles ont été fixées par délibération du 23 Mai 1980,
- Qu'il y a lieu de revaloriser les tarifs journaliers afin de les actualiser avec l'évolution des coûts de service.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU la proposition de la Commission Action Sociale retenue par le Bureau Municipal,

DECIDE de fixer les tarifs journaliers de la crèche comme suit :

<u>QUOTIENT</u>	<u>TARIF</u>
moins de 930 F .....	30 F
de 931 F à 1 299 F .....	33 F
de 1300 F à 1 499 F .....	36 F
de 1500 F à 1 699 F .....	39 F
de 1700 F à 1 899 F .....	43 F
de 1900 F à 2 199 F .....	46 F
de 2200 F à 2 599 F .....	49 F
plus de 2 600 F .....	55 F

VU 29 JUIN 1981  
Senlis, le .....  
Le Sous-Préfet

Ces prix de journée seront réduits de 25% pour le deuxième enfant.

Une majoration journalière de 15 F sera appliquée aux familles extérieures à la Commune.

Les dispositions ci-dessus seront applicables à dater du 1er JUILLET 1981.

Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



*[Signature]*



TÉLÉPHONE : 425.57.07

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
= SÉANCE du 10 JUIN 1981

L'An mil neuf cent quatre vingt un, le dix Juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le 1er Juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIE. LARTIGUE. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. DUBOS. Mmes DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : Mme PAREL. Mr SOUFFLARD. Mme BULCKE.

Absents : Mrs BESSON. DAUZET. JESUS. Mme LIBERT.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : GARDERIE en MILIEU MATERNEL

Sur le rapport de la Commission Scolaire EXPOSANT :

- que les familles où les deux parents ont une activité professionnelle rencontrent des problèmes pour la garde de leur enfant avant et après le fonctionnement des classes maternelles, et qu'il est souhaitable d'apporter une aide aux familles intéressées,

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

DECIDE la création d'un service de garde péri et post scolaire en milieu maternel, ouvert aux familles dont les deux parents ou le parent unique ont une activité professionnelle.

Les horaires d'ouverture sont fixés comme suit :

- . matin de 7 h 00 à 8 h 30
- . soir de 16 h 30 à 19 h 00.

FIXE comme suit le tarif journalier des participants :

<u>QUOTIENT FAMILIAL</u>	<u>MONTANT</u>
moins de 930 F .....	6,00 F
de 931 à 1 699 F .....	8,00 F
1 700 F et plus .....	10,00 F

VU 15 JUL. 1981  
Senlis, le .....  
Préfet



POUR le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef

S. RIVIÈRE



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Le Maire,

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SÉANCE du 10 JUIN 1981

L'An mil neuf cent quatre vingt un, le dix Juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le 1er Juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIE. LARTIGUE. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. DUBOS. Mmes DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : Mme PAREL. Mr SOUFFLARD. Mme BULCKE.

Absents : Mrs BESSON. DAUZET. JESUS. Mme LIBERT.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : ACTION CULTURELLE - TARIF des DIVERS ATELIERS CULTURELS MUNICIPaux

Sur le rapport de la Commission Culturelle et l'avis favorable du Bureau Municipal,

VU la délibération du 23 mars 1978 fixant le tarif pour les divers ateliers culturels,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder à une révision des tarifs actuels,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer comme suit, à compter du 1er juillet 1981 les tarifs de participation trimestrielle pour les diverses activités culturelles réservées aux enfants de MONTATAIRE :

<u>QUOTIENT FAMILIAL</u>	<u>MONTANT</u>
Moins de 930 F .....	10,00 F
931 à 1 299 F .....	20,00 F
1 300 à 1 499 F .....	40,00 F
1 500 à 1 699 F .....	60,00 F
1 700 à 1 899 F .....	80,00 F
1 900 à 2 199 F .....	90,00 F
2 200 à 2 599 F .....	100,00 F
Plus de 2 600 F .....	130,00 F

VU  
Senlis, le 6 JUIL. 1981  
Le Sous-Préfet

Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef



S. RIVIERE

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,



[Signature]



TÉLÉPHONE : 425.57.07

SOUS-PRÉFECTURE

15 JUIN 1981

60304 SENLIS

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 10 JUIN 1981

L'An mil neuf cent quatre vingt un, le dix Juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le 1er Juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD.

Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. DUBOS. Mmes DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : Mme PAREL. Mr SOUFFLARD. Mme BULCKE.

Absents : Mrs BESSON. DAUZET. JESUS. Mme LIBERT.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : PARTICIPATION des FAMILLES pour la SCOLARISATION d'ENFANTS des COMMUNES EXTERIEURES

(modification de la délibération du conseil du 8 Février 1980)

Sur le rapport de la Commission des Finances relatif à la scolarisation d'enfants des Communes extérieures dans les établissements scolaires de MONTATAIRE,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer au montant de 350 F par enfant pour l'année scolaire 1980/1981 la participation à réclamer aux familles.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Le Maire,



*Thierry*

VU  
Senlis, le 16 JUIN 1981



*[Signature]*

V  
VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



TÉLÉPHONE : 425.57.07

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 10 JUIN 1981

L'An mil neuf cent quatre vingt un, le dix Juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le 1er Juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. DUBOS. Mmes DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : Mme PAREL. Mr SOUFFLARD. Mme BULCKE.  
Absents : Mrs BESSON. DAUZET. JESUS. Mme LIBERT.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : CONCESSIONS dans les CIMETIERES - LOCATIONS TEMPORAIRES de BATIMENTS - MODIFICATION des REDEVANCES

Sur le rapport de la commission des finances exposant qu'en raison de l'élévation du coût des services, il y a lieu de modifier les montants des diverses redevances communales et que les propositions ci-dessous ont été prises en compte dans la préparation du budget primitif 1981.

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

FIXE comme suit le montant des redevances communales:

- 1 - CONCESSIONS dans les CIMETIERES (compte 951.8/716)  
(modification de la délibération du conseil du 8 Février 1980)
  - . Concession perpétuelle ..... 2 300 F le m2
  - . Concession cinquantenaire ..... 288 F le m2
  - . Concession trentenaire ..... 144 F le m2
  - . Concession temporaire (15 ans) ..... 58 F le m2
 date d'effet : 1er Juillet 1981

- 2 - LOCATIONS TEMPORAIRES de BATIMENTS (compte 965.2/7142)  
(modification de la délibération du conseil du 8 Février 1980)
  - Salle de la LIBERATION :
    - . 575 F pour les associations et particuliers habitant MONTATAIRE,
    - . 1 115 F pour les associations et particuliers extérieurs à MONTATAIRE,
  - Salle de réunion du Petit Château ..... 230 F
  - Salle sous l'Eglise ..... 230 F
  - Sous-Sol B de la Mairie ..... 230 F
  - Sous-sol salle des Martinets ..... 230 F
 Date d'effet : 1er Juillet 1981.

Les manifestations sans but lucratif organisées par les associations ou groupements locaux pourront bénéficier d'une location gratuite.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
Le Maire,



*[Signature]*

SOUS-PRÉFECTURE  
10 JUIN 1981  
60004 SENLIS

VU et APPROUVÉ  
Senlis, le 15 JUIN 1981  
Le Sous-Préfet  
*[Signature]*



Michel BESSE





TÉLÉPHONE : 425.57.07

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SÉANCE du 10 JUIN 1981

L'An mil neuf cent quatre vingt un, le dix Juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le 1er Juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT, Mme CLAUD. Mrs HACHE. COUALLIER, Mme LENNE, Mrs GAMBIER. LARTIGUE. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. DUBOS. Mmes DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : Mme PAREL. Mr SOUFFLARD, Mme BULCKE.

Absents : Mrs BESSON. DAUZET. JESUS. Mme LIBERT.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : DROITS de PLACE sur MARCHE - STATIONNEMENT des VOITURES de LOUAGE "TAXI" - FIXATION des REDEVANCES

Sur le rapport de la Commission des Finances EXPOSANT :

- qu'en raison de l'élévation du coût des services, il y a lieu de modifier les montants des redevances communales, et que les propositions ci-dessous ont été prises en compte dans la préparation du budget primitif 1981.

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

FIXE comme suit le montant des redevances :

1 - DROITS de PLACE sur MARCHE (compte 965.3/715)

- . Ahonné ..... 2,30 F le mètre linéaire
- . Non abonné ..... 4,00 F le mètre linéaire

Date d'effet : 1er Juillet 1981.

2 - STATIONNEMENT des VOITURES de LOUAGE "TAXI" compte 965.3/715)

(modification de la délibération du conseil du 8 Février 1980)

La redevance annuelle à payer par les exploitants permissionnaires d'un droit de stationnement est fixée à 460 F à compter de l'année 1981.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,



*[Signature]*

SOUS-PRÉFECTURE  
15 JUIN 1981  
60304 SENLIS

VU

Senlis, le ... 24 ... 1981  
Le Sous-Préfet



Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef

2. DIVISION

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07

XI  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

= SEANCE du 10 JUIN 1981

L'An mil neuf cent quatre vingt un, le dix Juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le 1er Juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. DUBOS. Mmes DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : Mme PAREL. Mr SOUFFLARD. Mme BULCKE.

Absents : Mrs BESSON. DAUZET. JESUS. Mme LIBERT.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : MODIFICATION du TABLEAU des EFFECTIFS

Sur le rapport de Monsieur le Maire EXPOSANT :

- qu'il y a lieu de poursuivre la réorganisation des services techniques, particulièrement le service des bâtiments et l'atelier menuiserie ; il est donc proposé de substituer un emploi d'OP2 maçon à celui de surveillant de travaux, ainsi qu'un emploi d'OP1 à celui d'OP2.

Le CONSEIL après en avoir délibéré,

DECIDE :

- la création :

- . d'un emploi de surveillant de travaux
- . d'un emploi d'OP2

- la suppression :

- . d'un emploi d'OP2 maçon
- . d'un emploi d'OP1 menuisier.

VU  
2 JUIL. 1981  
Senlis, le  
Le Sous-Préfet,

Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef

S. RIVIÈRE



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
Le Maire,



VILLE DE MONTATAIRE

60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07

XII  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

SOUS PRÉFECTURE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 10 JUIN 1981 17 JUIN 1981

L'An mil neuf cent quatre vingt un, le dix Juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le 1er Juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. DUBOS. Mmes DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : Mme PAREL. Mr SOUFFLARD. Mme BULCKE.

Absents : Mrs BESSON. DAUZET. JESUS. Mme LIBERT.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : MEDAILLE d'HONNEUR DEPARTEMENTALE et COMMUNALE - GRATIFICATION - 2ème LECTURE

Monsieur le Maire EXPOSE :

- que par délibération du 16 mars 1981 le Conseil a décidé l'attribution d'une gratification au personnel à l'occasion de l'octroi d'une médaille d'honneur départementale et communale aux montants de 100, 200 et 300 F ;

- que par lettre du 3 avril 1981, Monsieur le Sous-Préfet indique que cette gratification ne figure pas au statut du personnel communal, et demande au Conseil de procéder à une seconde lecture.

LE CONSEIL après en avoir délibéré en seconde lecture,

CONFIRME la décision du 16 mars 1981 fixant comme suit la gratification au personnel municipal à l'occasion de l'attribution d'une médaille d'honneur départementale et communale :

- . 100 F pour la médaille d'Argent,
- . 200 F pour la médaille de Vermeil,
- . 300 F pour la médaille d'Or.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
Le Maire



VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07

XIII  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SÉANCE du 10 JUIN 1981

L'An mil neuf cent quatre vingt un, le dix Juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le 1er Juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIE. LARTIGUE. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. DUBOS. Mmes DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : Mme PAREL. Mr SOUFFLARD. Mme BULCKE.

Absents : Mrs BESSON. DAUZET. JESUS. Mme LIBERT.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : ATTRIBUTION de SUBVENTIONS à DIVERSES SOCIÉTÉS

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

VU les crédits inscrits au budget primitif 1981, compte 657 subventions.

DECIDE l'attribution à diverses sociétés, au titre de l'année 1981, des subventions ci-dessous :

COMPTE 940.31

- Syndicat d'Initiatives de MONTATAIRE  
subvention exceptionnelle 2 500,00 F

COMPTE 940.39

- Syndicat C.G.T. des Employés Communaux 820,00 F

COMPTE 944.5

- Comité de Colonies de Vacances 50 000,00 F

COMPTE 945.18

- Standard Athlétique Club 5 000,00 F  
- Amicale des Communaux de MONTATAIRE 1 000,00 F  
- Volley Club de MONTATAIRE 2 000,00 F  
- Espérance Municipale  
subvention exceptionnelle 25 000,00 F

VU

Senlis, le

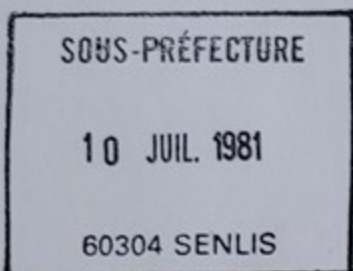
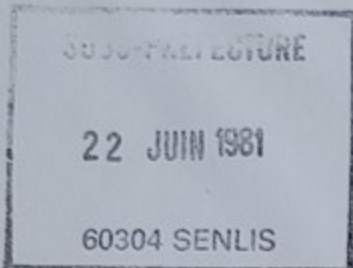
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
le Maire,



*[Signature]*



TÉLÉPHONE : 425.57.07



Vu pour être annexé à notre  
arrêté en date de ce jour  
Pour le Préfet et par délégation  
Senlis, le 16 JUIL. 1981  
Le Sous-Préfet,

Pour le Sous-Préfet  
Le Secrétaire en Chef

S. RIVIÈRE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SÉANCE du 10 JUIN 1981

L'An mil neuf cent quatre vingt un, le dix Juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le 1er Juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUX.

Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. DUBOS. Mmes DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : Mme PAREL. Mr SOUFFLARD. Mme BULCKE.

Absents : Mrs BESSON. DAUZET. JESUS. Mme LIBERT.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : ACQUISITION d'un IMMEUBLE CONSORTS LELARGE

Monsieur le Maire EXPOSE :

- que les consorts LELARGE ont proposé la vente à la Commune des biens sis rue André Ginisti, section AM n° 1 pour la partie bâtie et AM n° 1 et 2 pour la partie non bâtie d'une superficie de 7 a 19 ca, lieu-dit "Les Prés des Moulins Ouest",
- que ces biens immeubles sont compris au plan d'occupation des sols dans un périmètre d'équipement réservé aux installations sportives,
- que la Commune est propriétaire de terrains attenants,
- que le rapport estimatif du Service des Domaines a évalué les biens au montant de 150 000 F à la date du 6 août 1980 ;

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

VU les plans masse et situation,

VU la promesse de vente du 14 mai 1981,

CONSIDERANT l'utilité de répondre favorablement à la demande,

DECIDE l'acquisition des biens immeubles ci-dessus au prix proposé de 150 000 F. Le financement de l'opération étant assuré par inscription au budget 1981 compte 909.0 2100,

SOLLICITE la déclaration d'utilité du projet en application de l'article L.311-4 du Code des Communes,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera rédigé par Maître Gérard NUGUES, office notarial de Creil.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Le Maire,

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07

SUBS-PRÉFECTURE  
24 JUIL 1981  
60304 SENLIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

= SÉANCE du 10 JUIN 1981

L'An mil neuf cent quatre vingt un, le dix Juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le 1er Juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. DUBOS. Mmes DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : Mme PAREL. Mr SOUFFLARD. Mme BULCKE.  
Absents : Mrs BESSON. DAUZET. JESUS. Mme LIBERT.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : ACQUISITION d'un IMMEUBLE rue André GINISTI  
Monsieur Bernard MAROTTE

Monsieur le Maire EXPOSE :

- Que Monsieur Bernard MAROTTE a proposé la vente à la Commune des biens sis rue André Ginisti, section AM n° 8 pour la partie bâtie et AM n° 9 pour la partie non bâtie d'une superficie de 1.678 m2 - lieudit "Les Prés des Moulins Ouest",
- Que ces biens immeubles sont compris au Plan d'Occupation des Sols dans un périmètre d'équipement réservé aux installations sportives,
- Que la Commune est propriétaire de terrains attenants,
- Que le rapport estimatif du Service des Domaines a évalué les biens au montant de 275.000 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les plans masse et situation,

VU la promesse de vente du 10 JUIN 1981,

CONSIDERANT l'utilité de répondre favorablement à la demande,

DECIDE l'acquisition des biens immeubles ci-dessus au prix proposé de 275.000 F. Le financement de l'opération étant assuré par inscription au budget 1981 compte 909.0.2100,

SOLLICITE la déclaration d'utilité publique du projet en application de l'article L.311.4 du Code des Communes,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera rédigé par Maître G.NUGUES, Office Notarial de CREIL.



Vu pour être annexé à notre arrêté en date de ce jour

Pour le Préfet et par délégation  
Senlis, le 30 SEP. 1981  
Le Sous-Préfet

Pour le Sous-Préfet  
Le Secrétaire en Chef

*[Signature]*

S. RIVIÈRE

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



*[Signature]*



TÉLÉPHONE : 425.57.07

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 10 JUIN 1981

L'An mil neuf cent quatre vingt un, le dix Juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le 1er Juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUX.  
Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIE. LARTIGUE.  
DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. DESCHAMPS.  
ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. DUBOS. Mmes DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : Mme PAREL. Mr SOUFFLARD. Mme BULCKE.

Absents : Mrs BESSON. DAUZET. JESUS. Mme LIBERT.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : LOTISSEMENT PAVILLONNAIRE - CONVENTION d'ETUDES  
AVEC LE GROUPE CILOVA

SOUS-PRÉFECTURE

20 AOUT 1981

60304 SENLIS

EXPOSANT : Sur le rapport de la Commission d'URBANISME,

- Que la Commune a l'intention de procéder à la création d'un lotissement comprenant des pavillons et des immeubles locatifs dans une partie de la Zone NAA du Plan d'Occupation des Sols portant l'appellation cadastrale "LE BRAY",

- Que le Comité Interprofessionnel du Logement de la Vallée de l'Oise et de la Vallée de l'Aisne (C.I.L.O.V.A.) a été contacté en vue de l'étude du projet et éventuellement de la réalisation,

- Que la Société FONCIL (Société Foncière dépendant du Groupe CILOVA) a présenté la convention d'études pour l'aménagement du lotissement proposé, laquelle doit déboucher sur :

- Le programme des travaux,
- Le plan fixant le volume et l'implantation des bâtiments,
- L'évaluation prévisionnelle des dépenses et des recettes et leur échelonnement dans le temps,
- S'il y a lieu, l'ordre de réalisation des infrastructures et des constructions,
- Une maquette au 1/200 ème du projet définitif,
- Un projet de cahier des charges déterminant les modalités selon lesquelles la réalisation des opérations d'aménagement pourrait être ultérieurement concédée à la Société.

- Que la Commune serait tenue, dans le cas où elle ne donnerait pas suite aux études, de verser une indemnité forfaitaire fixée à 500.000 F HT à la Société.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, APPROUVE la convention d'études proposée laquelle pourra être suivie d'un traité de concessions en vue de la réalisation de l'opération.

VU et APPROUVÉ  
Senlis, le 10 SEP. 1981  
Le Sous-Préfet



Pour le Sous-Préfet  
et par délégation  
L'Attaché de Préfecture

R. CARLIER



Pour extrait, certifié conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint

*Carlier*

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

XVI  
Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
Sous-Préfecture  
- BRANCE du 10 JUIN 1981

L'An mil neuf cent quatre vingt un le dix JUILLET 1981  
à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de  
MONTATAIRE, convoqué le 1er Juin, s'est réuni en séance  
ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur  
Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUX.  
Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE.  
DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. DESCHAMPS.  
ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. DUBOS. Mmes DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : Mme PAREL. Mr SOUFFLARD. Mme BULCKE.

Absents : Mrs BESSON. DAUZET. JESUS. Mme LIBERT.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : LOTISSEMENT PAVILLONNAIRE - CONVENTION d'ETUDES  
AVEC LE GROUPE CILOVA

Sur le rapport de la Commission d'URBANISME,

EXPOSANT :

- Que la Commune a l'intention de procéder  
à la création d'un lotissement comprenant des pavillons et  
des immeubles locatifs dans une partie de la Zone NAA  
du Plan d'Occupation des Sols portant l'appellation cadastrale  
"LE BRAY",

- Que le Comité Interprofessionnel du Logement  
de la Vallée de l'Oise et de la Vallée de l'Aisne (C.I.L.O.V.A.)  
a été contacté en vue de l'étude du projet et éventuellement  
de la réalisation,

- Que la Société FONCIL (Société Foncière  
dépendant du Groupe CILOVA) a présenté la convention d'études  
pour l'aménagement du lotissement proposé, laquelle doit  
déboucher sur :

- Le programme des travaux,
- Le plan fixant le volume et l'implantation des bâtiments,
- L'évaluation prévisionnelle des dépenses et des recettes  
et leur échelonnement dans le temps,
- S'il y a lieu, l'ordre de réalisation des infrastructures  
et des constructions,
- Une maquette au 1/200 ème du projet définitif,
- Un projet de cahier des charges déterminant les modalités  
selon lesquelles la réalisation des opérations d'aménagement  
pourrait être ultérieurement concédée à la Société.

- Que la Commune serait tenue, dans le cas où  
elle ne donnerait pas suite aux études, de verser une indemnité  
forfaitaire fixée à 500.000 F HT à la Société.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention d'études proposée  
laquelle pourra être suivie d'un traité de concessions en vue  
de la réalisation de l'opération.

VU et APPROUVÉ  
10 SEP. 1981

Senlis, le .....

Le Sous-Préfet  
Pour le Sous-Préfet  
et par délégation  
L'Attaché de Préfecture



*R. Carlier*  
R. CARLIER



Pour extrait, certifié conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint

*Carlier*





TÉLÉPHONE : 425.57.07

SOUS-PRÉFECTURE  
22 - JUIN 1981.  
SEN LIS

XVII

M

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SÉANCE du 10 JUIN 1981

L'An mil neuf cent quatre vingt un, le dix Juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le 1er Juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN, BROCHOT, Mme CLAUX.

Mrs HACHE, COUALLIER, Mme LENNE, Mrs GAMBIER, LARTIGUE, DETRAUX, NAMOTTE, CHARBONNELLE, Mmes GABRIELS, DESCHAMPS, ARAGON, Mrs DE LA SALA, QUENON, DUBOS, Mmes DELLOUE, LESAGE.

Absents excusés : Mme PAREL, Mr SOUFFLARD, Mme BULCKE.

Absents : Mrs BESSON, DAUZET, JESUS, Mme LIBERT.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : CONTRAT d'ASSISTANCE et de CONSEIL avec la Sté ORGECO

Monsieur le Maire EXPOSE :

- que le développement urbain et économique de la Commune pose sur le plan général des problèmes d'études,
- qu'il est de l'intérêt communal d'avoir recours à un bureau d'études spécialisé sur les problèmes économiques urbains,
- qu'en application de l'article 314 du Code des Marchés Publics, il a été procédé à une consultation à laquelle trois bureaux d'études ont répondu pour un programme de mission portant :
  - 1°) - sur le plan de l'urbanisme par l'étude des conséquences actuelles et prévisibles de l'application pratique des documents d'urbanisme réglementaires, par la participation en qualité de Conseil à la mise au point des programmes d'aménagement,
  - 2°) - sur le plan juridique, administratif, foncier et financier :
    - . analyse des contrats avec les promoteurs, constructeurs, concessionnaires,
    - . étude des formes juridiques les plus appropriées pour le déroulement satisfaisant des opérations,
    - . assistance à la mise en œuvre de la politique foncière communale,
    - . étude des bilans financiers d'opération d'aménagement.

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

VU le rapport de consultation,

CONSIDERANT l'utilité pour la Commune d'un recours à un bureau d'études,

APPROUVE le contrat présenté par la société ORGECO au montant de rémunération annuel de 150 000 F hors taxes.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Le Maire,



S. RIVIÈRE

VU et APPROUVÉ

Senlis, le ....29. JUIL. 1981....

Le Sous-Préfet  
Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef



1 copie Service  
Comptabilité  
24-6-86

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07



XVII  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SÉANCE du 10 JUIN 1981

L'An mil neuf cent quatre vingt un, le dix Juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le 1er Juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUX.  
Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE.  
DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. DESCHAMPS.  
ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. DUBOS. Mmes DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : Mme PAREL. Mr SOUFFLARD. Mme BULCKE.

Absents : Mrs BESSON. DAUZET. JESUS. Mme LIBERT.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : RESTAURANTS SCOLAIRES - AVENANT au CONTRAT d'ARCHITECTE

Sur le rapport de la Commission des Bâtiments  
EXPOSANT :

- que des travaux supplémentaires ont été nécessaires aux restaurants scolaires édiés dans les groupes Joliot-Curie et P. Langevin, par la modification de la zone cuisine, agrandissement des vestiaires et la création de douches,

- que le montant des travaux ramené à la base avril 1979 du contrat d'architecte s'élève à 139 483,86 F et porte le montant de l'estimation prévisionnelle à 1 334 483,86 F et le coût d'objectif à 1 423 145,84 F ;

LE CONSEIL après avoir reçu toutes explications et en avoir délibéré,

VU la délibération du 26 avril 1979 approuvant le contrat initial avec Monsieur LETU Jean, architecte,

APPROUVE l'avenant présenté.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Le Maire,

VU et APPROUVÉ  
Senlis, le 24 JUIN 1981

Le Sous-Préfet

Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE



*Robert Trin*



TÉLÉPHONE : 425.57.07

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SÉANCE du 10 JUIN 1981

SOUS-PRÉFECTURE

17 JUIN 1981

60304 SENLIS

L'An mil neuf cent quatre vingt un, le dix Juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le 1er Juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN, BROCHOT, Mme CLAUX.

Mrs HACHE, COUALLIER, Mme LENNE, Mrs GAMBIER, LARTIGUE, DETRAUX, NAMOTTE, CHARBONNELLE, Mmes GABRIELS, DESCHAMPS, ARAGON, Mrs DE LA SALA, QUENON, DUBOS, Mmes DELLOUE, LESAGE.

Absents excusés : Mme PAREL, Mr SOUFFLARD, Mme BULCKE.

Absents : Mrs BESSON, DAUZET, JESUS, Mme LIBERT.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : RESTAURANT SCOLAIRE EDMOND LEVEILLE - DOSSIER TECHNIQUE

Sur le rapport de la COMMISSION SCOLAIRE et de la COMMISSION des BATIMENTS EXPOSANT :

- que par délibération du 3 octobre 1980 le Conseil Municipal a décidé la remise en état du restaurant scolaire Ed. Léveillé,
- qu'une subvention départementale d'un montant de 109 000 F a été accordée par le Conseil Général,
- que les Services Techniques Municipaux ont établi le dossier technique qui fait ressortir un coût prévisionnel de l'opération d'un montant de 400 000 F, comprenant le réaménagement des salles de restauration et la remise en état de la cuisine,

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

CONFIRME la décision de remise en état du restaurant scolaire Edmond Léveillé,

ADOpte le dossier technique,

SOLLICITE la réduction à 10 jours du délai de réception des offres, en application de l'article 296 du Code des Marchés Publics pour tenir compte des impératifs d'exécution, les travaux devant être terminés pour la rentrée scolaire 1981/1982.

Le financement de l'opération est prévu au budget 1981 chapitre 903.93, article 2330, et couvert par emprunts dans le cadre de la globalisation.

VU  
Senlis, le 26 JUIN 1981  
Le Sous-Préfet

Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE

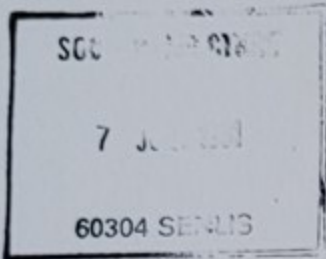
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Le Maire,



VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07



~~XX~~  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 10 JUIN 1981

L'An mil neuf cent quatre vingt un, le dix Juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le 1er Juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD.  
Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE.  
DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. DESCHAMPS.  
ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. DUBOS. Mmes DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : Mme PAREL. Mr SOUFFLARD. Mme BULCKE.

Absents : Mrs BESSON. DAUZET. JESUS. Mme LIBERT.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : AMENAGEMENT de LOCAUX ADMINISTRATIFS -MAIRIE ANNEXE-

Sur le rapport de la Commission des bâtiments EXPOSANT :

- qu'à la suite d'une modification dans l'organisation des services réunis dans la mairie annexe, 104 rue Jean Jaurès, notamment par le transport du service culturel, l'aménagement de la partie de bâtiment en rez-de-jardin nécessite d'importants travaux

- qu'il est utile de procéder au ravalement de l'immeuble,

- que les divers travaux portent sur un montant total de 408 412,81 F T.T.C., à savoir :

. Lot n° 1 - Maçonnerie	
Entreprise HAINAULT .....	200 441,90 F
. Lot n° 2 - Carrelage	
Entreprise HAINAULT .....	34 927,20 F
. Lot n° 4 - Chauffage	
Entreprise DESSAINT .....	21 861,84 F
. Lot n° 5 - Plomberie-Sanitaires	
Entreprise CAUMONT FRERES .....	15 237,78 F
. Lot n° 6 - Electricité	
Entreprise PINEL .....	88 479,08 F
. Lot n° 7 - Menuiserie - Bois	
Entreprise S. N. E. D. ....	5 073,03 F
. Lot n° 8 - Faux plafond	
Entreprise S. N. E. D. ....	12 168,78 F
. Lot n° 10 - Téléphone-Alarme	
Entreprise ELECTRONIC INDUSTRIE .....	30 223,20 F

- que le financement est assuré par inscription des crédits au compte 900.00/2320 du budget 1981 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

VU la délibération du 14 mars 1980 visée le 10 avril 1980 approuvant le dossier d'aménagement de la mairie annexe,

VU les résultats de l'appel d'offres du 27 juin 1980, approuvé le 19 août 1980,

.../...

BP 393500  
AS 60 JET  
13

APPROUVE l'aménagement complémentaire de la  
mairie annexe,

APPROUVE les avenants présentés.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,



VU et APPROUVÉ

Senlis, le .1.6..JUL..1981.....

Le Sous-Préfet

Pour le Sous-Préfet.

Le Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07

XXI

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

SOUS-PREFECTURE

17 JUIN 1981

60304 SENLIS

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SÉANCE du 10 JUIN 1981

L'An mil neuf cent quatre vingt un, le dix Juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le 1er Juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. DUBOS. Mmes DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : Mme PAREL. Mr SOUFFLARD. Mme BULCKE.

Absents : Mrs BESSON. DAUZET. JESUS. Mme LIBERT.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : REMISE en ETAT du GROUPE SCOLAIRE JEAN JAURES - DOSSIER TECHNIQUE

Sur le rapport de la COMMISSION SCOLAIRE et de la COMMISSION des BATIMENTS EXPOSANT :

- que par délibérations des 3 avril et 23 mai 1980, le Conseil a décidé la remise en état du groupe scolaire JEAN JAURES,
- qu'une subvention départementale d'un montant de 260 000 F a été accordée par le Conseil Général,
- que les Services Techniques Municipaux ont établi le dossier technique qui fait ressortir un coût prévisionnel de l'opération d'un montant de 260 000 F ;

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

CONFIRME la décision de remise en état du groupe scolaire JEAN JAURES,

ADOpte le dossier technique,

SOLLICITE la réduction à 10 jours du délai de réception des offres, en application de l'article 296 du Code des Marchés Publics pour tenir compte des impératifs d'exécution, les travaux devant être terminés pour la rentrée scolaire 1981/1982.

Le financement de l'opération est prévu au budget 1981, chapitre 903.1 article 2321, et couvert pour la partie complémentaire par un emprunt dans le cadre de la globalisation 1981.

VU 24 JUIN 1981  
Senlis, le .....  
Le Sous-Préfet



Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef

S. RIVIÈRE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Le Maire,





TÉLÉPHONE : 425.57.07

SOUS-PRÉFECTURE  
24 JUIL. 1981  
60304 SENLIS

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 10 JUIN 1981

L'An mil neuf cent quatre vingt un, le dix Juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le 1er Juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUX. Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. DUBOS. Mmes DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : Mme PAREL. Mr SOUFFLARD. Mme BULCKE.

Absents : Mrs BESSON. DAUZET. JESUS. Mme LIBERT.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : REFECTION de CHAUSSEE et de TROTTOIRS  
CAVEE d'ANGY - AVENUE DE LA LIBERATION

EXPOSANT : Sur le rapport de la Commission de Voirie

- Que par délibération du 26 Juin 1980, le Conseil a approuvé le programme de voirie comportant entre autre la réfection de la voie communale - Cavée d'Angy - et la création de trottoirs - Avenue de la Libération - en fixant le mode de dévolution du marché par appel d'offres restreint,

- Que ces opérations ont fait l'objet d'arrêtés d'attribution de subvention de Monsieur le Préfet de l'Oise en date des 27 Mai et 17 Février 1981,

- Que les Services Techniques Municipaux ont établi le dossier technique dont le coût prévisionnel total est de 701.164,12 F TTC soit ;

..... CAVEE d'ANGY ..... 418.959,40 F  
..... TROTTOIRS Avenue de la LIBERATION ..... 282.204,72 F

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
APPROUVE le projet technique,

DECIDE d'exécution des travaux proposés dont le financement est inscrit au Budget Supplémentairz 1981 - compte 901.10 article 2.330.

VU  
Senlis, le ... 3. AOUT. 1981...

Le Sous-Préfet

Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



*[Signature]*

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07

SOUS-PRÉFECTURE  
24 JUIL. 1981  
60304 SENLIS

XXIII

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 10 JUIN 1981

L'An mil neuf cent quatre vingt un, le dix Juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le 1er Juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN, BROCHOT, Mme CLAUD, Mrs HACHE, COUALLIER, Mme LENNE, Mrs GAMBIER, LARTIGUE, DETRAUX, NAMOTTE, CHARBONNELLE, Mmes GABRIELS, DESCHAMPS, ARAGON, Mrs DE LA SALA, QUENON, DUBOS, Mmes DELLOUE, LESAGE.

Absents excusés : Mme PAREL, Mr SOUFFLARD, Mme BULCKE.

Absents : Mrs BESSON, DAUZET, JESUS, Mme LIBERT.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : TRAVAUX Groupe Scolaire JACQUES DECOUR

Sur le rapport de la Commission des Bâtiments  
**EXPOSANT** ;  
- Qu'il est nécessaire de procéder à la réfection complète des peintures du groupe scolaire Jacques DECOUR pour les classes primaires et maternelles,  
- Que par ailleurs s'impose la mise en place d'une insonorisation dans les 2 préaux de l'école primaire afin d'assurer de meilleures conditions d'utilisation,  
- Que les Services Techniques Municipaux ont évalué le coût de l'opération au montant T.T.C. de 1.232.000 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
APPROUVE le programme établi,  
DECIDE l'attribution des marchés par appel d'offre restreint,  
SOLLICITE la subvention départementale au taux le plus élevé.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,

VU et TRANSMIS  
Senlis, le - 3 AOUT 1981

Le Sous-Préfet  
Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE







TÉLÉPHONE : 425.57.07



XXIV

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SÉANCE du 10 JUIN 1981

L'An mil neuf cent quatre vingt un, le dix Juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le 1er Juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN, BROCHOT, Mme CLAUD, Mrs HACHE, COALLIER, Mme LENNE, Mrs GAMBIER, LARTIGUE, DETRAUX, NAMOTTE, CHARBONNELLE, Mmes GABRIELS, DESCHAMPS, ARAGON, Mrs DE LA SALA, QUENON, DUBOS, Mmes DELLOUE, LESAGE.

Absents excusés : Mme PAREL, Mr SOUFFLARD, Mme BULCKE.

Absents : Mrs BESSON, DAUZET, JESUS, Mme LIBERT,

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : REMISE en ETAT de VOIRIE et COURS d'ECOLES

Sur le rapport de la Commission de Voirie, présentant un programme de remise en état de diverses voies et cours d'écoles comprenant :

- trottoirs rue Henri Vielliard
- Rue Hervé Boulanger
- Rue Marceau Horcholle
- Impasse de la Garenne
- Cour d'école Jean Jaurès
- Cour d'école Jacques Decour maternelle I et II

Les Services Techniques Municipaux ayant évalué le coût de l'opération au montant TTC de 1.461.000 F,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, APPROUVE le programme établi, DECIDE l'attribution des marchés par appel d'offre restreint,

SOLLICITE la subvention départementale au taux le plus élevé.

VU et TRANSMIS

Senlis, le 30 JUIL. 1981

Le Sous-Préfet

Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE

Pour extrait certifié conforme,

le Maire,



VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal.

- SEANCE du 10 JUIN 1981

L'An mil neuf cent quatre vingt un, le dix Juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le 1er Juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN, BROCHOT, Mme CLAUD, Mrs HACHE, COUALLIER, Mme LENNE, Mrs GAMBIER, LARTIGUE, DETRAUX, NAMOTTE, CHARBONNELLE, Mmes GABRIELS, DESCHAMPS, ARAGON, Mrs DE LA SALA, QUENON, DUBOS, Mmes DELLOUE, LESAGE.

Absents excusés : Mme PAREL, Mr SOUFFLARD, Mme BULCKE,

Absents : Mrs BESSON, DAUZET, JESUS, Mme LIBERT,

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : REFECTION de VOIRIE - GRAVILLONNAGE

SOUS-PRÉFECTURE  
24 JUIL. 1981  
60304 SENLIS

Sur le rapport de la Commission de Voirie présentant le programme de gravillonnage et de mise en place d'enduits superficiels sur les voies communales :

1. Avenue Gabriel Péri
2. Rue André Ginisti
3. Cavée des Aiguillons
4. Sente des Chères Vignes
5. Intérieur Jean Biondi II
6. Rue Romain Rolland

Les Services Techniques Municipaux ayant évalué le coût de l'opération au montant TTC de 160.000 F,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, APPROUVE le programme établi,

DECIDE l'attribution des marchés par appel d'offre restreint,

SOLLICITE la subvention départementale au taux le plus élevé.

VU et TRANSMIS  
Senlis, le - 3 AOUT 1981

Le Sous-Préfet  
Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE

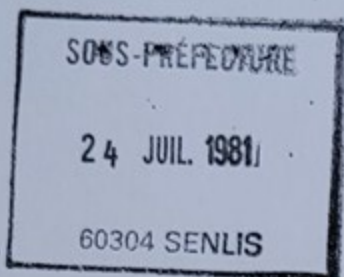
Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07



~~XXVI~~  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SÉANCE du 10 JUIN 1981

L'An mil neuf cent quatre vingt un, le dix Juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le 1er Juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN, BROCHOT, Mme CLAUX.

Mrs HACHE, COUALLIER, Mme LENNE, Mrs GAMBIER, LARTIGUE, DETRAUX, NAMOTTE, CHARBONNELLE, Mmes GABRIELS, DESCHAMPS, ARAGON, Mrs DE LA SALA, QUENON, DUBOS, Mmes DELLOUE, LESAGE.

Absents excusés : Mme PAREL, Mr SOUFFLARD, Mme BULCKE.

Absents : Mrs BESSON, DAUZET, JESUS, Mme LIBERT,

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : INSTALLATION de FEUX TRICOLORES

Sur le rapport de la Commission de Voirie EXPOSANT ;

- Que le carrefour entre la déviation du CD 123 Avenue de la Libération - rue de Condé et la rue des Déportés reste un point de circulation dangereuse dans notre commune et que déjà de nombreux accidents aux conséquences très graves ont eu lieu,

- Que le franchissement de ce carrefour est très difficile et très dangereux à certaines heures,

- Que les Services Techniques Municipaux ont étudié un projet d'aménagement dont le coût prévisionnel est de 200.000 F TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

CONSIDERANT qu'il est important d'assurer la sécurité au carrefour pré-cité,

DECIDE l'aménagement du carrefour par la pose de feux tricolores.

DECIDE l'attribution des marchés par appel d'offres restreint,

SOLLICITE la subvention départementale au taux le plus élevé.

VU et TRANSMIS  
Senlis, le 30 JUL. 1981

Le Sous-Préfet

Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE

Pour extrait, certifié conforme,

Le Maire,



VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



TÉLÉPHONE 1425.57.07

SOUS-PRÉFECTURE  
24 JUIL. 1981  
60304 SENLIS

XXVII

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SÉANCE du 10 JUIN 1981

L'An mil neuf cent quatre vingt un, le dix Juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le 1er Juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN, BROCHOT, Mme CLAUX.

Mrs HACHE, COUALLIER, Mme LENNE, Mrs GAMBIER, LARTIGUE, DETRAUX, NAMOTTE, CHARBONNELLE, Mmes GABRIELS, DESCHAMPS, ARAGON, Mrs DE LA SALA, QUENON, DUBOS, Mmes DELLOUE, LESAGE.

Absents excusés : Mme PAREL, Mr SOUFFLARD, Mme BULCKE.

Absents : Mrs BESSON, DAUZET, JESUS, Mme LIBERT,

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : AMENAGEMENT d'ESPACES VERTS - PROGRAMME 1982 -

Sur le rapport de la Commission de Voirie EXPOSANT le programme d'aménagement d'espaces verts pour l'année 1982 comprenant :

- 1°) carrefour Edouard Herriot - rue de Nogent
- 2°) Trottoir avenue de la Libération
- 3°) Zone UH (Plan d'Occupation des Sols)
- 4°) Place de l'Eglise

Les Services Techniques Municipaux ont évalué le coût de l'opération au montant T.T.C. de 1.240.000 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
APPROUVE le programme établi,  
DECIDE l'attribution des marchés par appel d'offre restreint,  
SOLLICITE la subvention départementale au taux le plus élevé.

VU et TRANSMIS  
Senlis, le 30 JUIL. 1981  
Le Sous-Préfet

Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef



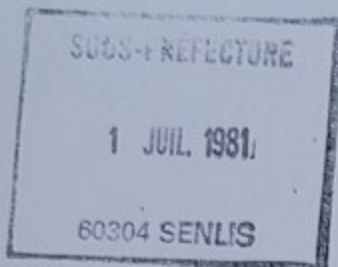
S. RIVIÈRE

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,





TÉLÉPHONE : 425.57.07



XXVIII

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SÉANCE du 10 JUIN 1981

L'An mil neuf cent quatre vingt un, le dix Juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le 1er Juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD.

Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. DUBOS. Mmes DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : Mme PAREL. Mr SOUFFLARD. Mme BULCKE.

Absents : Mrs BESSON. DAUZET. JESUS. Mme LIBERT.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : DECORATION ECOLE MATERNELLE

Sur le rapport de la Commission Scolaire EXPOSANT :

- qu'au titre du 1 % pour la décoration, deux subventions ont été allouées à la Commune :

- 1°) 4 800 F par arrêté du 18 août 1978, validité prorogée jusqu'au 18 août 1981 par arrêté du 1er septembre 1980
- 2°) 1 800 F par arrêté du 2 novembre 1979, validité prorogée jusqu'au 2 novembre 1981 par arrêté du 3 novembre 1980 ;

- que la proposition de Monsieur GUIDI, sculpteur à Fillerval (Oise), consistant en un panneau mural en terre cuite a été retenue ;

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

APPROUVE la décoration présentée,

FIXE le crédit ouvert pour l'opération au montant de 40 000 F, la partie non couverte par les subventions sera imputée sur les crédits inscrits au compte 9031/2320 du budget primitif 1981.

VU et TRANSMIS

Senlis, le 8 JUIL. 1981

Le Sous-Préfet

Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Le Maire,



Vu la Préfecture le 10/9/81  
Service des affaires Scolaires - le dossier a  
eu l'approbation de l'académie - Il est  
actuellement examiné par le conseil culturel  
départemental ordonnance de service le 10/9/81

VILLE DE MONTATAIRE  
60180 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07

SOUS-PRÉFECTURE  
12 OCT. 1981  
60304 SENLIS

XXX  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SÉANCE du 10 JUIN 1981

L'An mil neuf cent quatre vingt un, le dix Juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de MONTATAIRE, convoqué le 1er Juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Mrs HACHE. COUALLIER. Mme LENNE. Mrs GAMBIER. LARTIGUE. DETRAUX. NAMOTTE. CHARBONNELLE. Mmes GABRIELS. DESCHAMPS. ARAGON. Mrs DE LA SALA. QUENON. DUBOS. Mmes DELLOUE. LESAGE.

Absents excusés : Mme PAREL. Mr SOUFFLARD. Mme BULCKE.  
Absents : Mrs BESSON. DAUZET. JESUS. Mme LIBERT.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire.

OBJET : PROFANATION de SEPULTURES  
CONSTITUTION EN PARTIE CIVILE

Monsieur le Maire expose ;

- qu'à la suite d'actes de vandalisme intervenus à l'ancien cimetière dans la nuit du 12 au 13 Mars dernier, une personne a été soupçonnée de ces profanations de sépultures,

- que des présomptions de culpabilité pèsent sur cette personne,

- que l'affaire est actuellement en instruction et doit être prochainement débattue devant le tribunal,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, compte tenu que la Ville de Montataire est gardien du bien,

DECIDE de se porter partie civile dans cette affaire,

AUTORISE Monsieur le Maire à traiter cette affaire auprès des instances,

DESIGNE Maître DRYE - Avocat à Creil - pour assurer la procédure et représenter la Commune.

Senlis, le 13 OCT. 1981  
Le Sous-Préfet.



Pour le Sous-Préfet  
Le Secrétaire en Chef

S. RIVIÈRE

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire.



[Signature]

COMPTE RENDU ANALYTIQUE SOMMAIRE  
CONSEIL MUNICIPAL du 19 NOVEMBRE 1981

Etaient présents : Mrs TRIN, BROCHOT, Mme CLAUD, Mrs HACHE, COUALLIER, GAMBIER,  
LARTIGUE, Mme LENNE, Mr DETRAUX, Mmes GABRIELS, DESCHAMPS,  
Mrs DE LA SALA, QUENON, SOUFFLARD, DUBOS, DAUZET, Mmes DELLOUE,  
LIBERT, LESAGE

Absents excusés : Mmes PAREL, ARAGON, BULCKE,

Absents : Mrs BESSON, NAMOTTÉ, CHARBONNELLE, JESUS

I. - COMITE LOCAL pour l'EMPLOI

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire approuve la constitution d'un Comité Local pour l'Emploi.

II. - CONTRAT de SOLIDARITE

Le Conseil Municipal approuve la conclusion d'un contrat de solidarité entre l'Etat et la Commune de Montataire et autorise Monsieur le Maire à le signer.

III. - TAXE PROFESSIONNELLE - CHANGEMENT du CHOIX du LOCAL de REFERENCE

Le Conseil Municipal décide le changement du choix du local de référence et décide de retenir un logement en immeuble collectif situé au 11, avenue du 19 Mars 1962 et demande que le changement soit pris en compte pour le calcul de la cotisation à la taxe professionnelle de l'année 1982.

IV. - ADMISSION en NON VALEUR

Le Conseil Municipal décide l'admission en non-valeur d'une somme de 2300,10 F représentant le droit de bail de l'immeuble communal rue de l'Eglise.

V. - COMPTE DE GESTION 1980

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 1980 présenté par Monsieur le Receveur Municipal.

VI. - MODIFICATION au TABLEAU des EFFECTIFS du PERSONNEL

Dans le cadre de la réorganisation des Services Techniques et les nécessités d'autres services, le Conseil Municipal décide diverses créations et suppressions d'emplois.

VII. - EMPLOIS de SECRETAIRE GENERAL et DIRECTEUR des SERVICES TECHNIQUES

Le Conseil Municipal approuve la création d'un poste de secrétaire général ainsi qu'un poste de directeur des services techniques, dans la catégorie des villes de 20 à 40.000 Habitants.

VIII. - STAGES de FORMATION - CENTRE AERE - REMBOURSEMENT

Le Conseil Municipal décide le remboursement à Mr SOUFFLARD et Mr DELAVIGNE des frais de stages qu'ils ont suivis.

IX. - INDEMNITE aux STAGIAIRES

Le Conseil Municipal approuve l'attribution aux jeunes stagiaires d'une indemnité mensuelle de 500 F pour une présence minimum d'un mois.

X. INDEMNITE de GESTION au RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil Municipal décide de fixer au montant annuel de 3.515 F l'indemnité spéciale de gestion attribuée au Receveur Municipal à compter du 1er Janvier 1981.

XI. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE au COMITE FRANCE - RDA

Le Conseil Municipal décide l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 7.000 F au Comité FRANCE - RDA de Montataire pour le financement de la réception d'une délégation de FINSTERWALDE du 28 Septembre au 6 Octobre 1981.

XII. PARTICIPATION de la COMMUNE aux FRAIS de FONCTIONNEMENT de la CLASSE d'HANDICAPES MOTEURS de CREIL

Le Conseil Municipal décide la participation de la ville aux frais de fonctionnement de la classe d'handicapés moteurs de Creil pour la somme de 5.400 F par élève (un enfant de notre ville fréquente cette classe).

XIII. REPRESENTATION au 64ème CONGRES des MAIRES de FRANCE

Le Conseil Municipal approuve la participation de Monsieur le Maire au 64ème congrès des Maires de France.

XIV. SUPPRESSION d'une CLASSE à l'ECOLE EDMOND LEVEILLE

Le Conseil Municipal demande le maintien de la 7ème classe à l'école Edmond Leveillé et décide l'étude d'une modification du périmètre scolaire.

XV. ACQUISITIONS FONCIERES pour la REALISATION de la VOIE de LIAISON RIVE DROITE - RIVE GAUCHE de l'Oise

Le Conseil Municipal approuve les acquisitions de terrains et immeubles faites depuis 1976 en vue de la réalisation du 3ème pont, et autorise Monsieur le Maire à poursuivre les acquisitions.

XVI. RENOVATION du QUARTIER LESIOUR - DEMANDE d'ENQUETE de D.U.P. et ENQUETE PARCELLAIRE

Le Conseil Municipal, après examen des différentes pièces du dossier, demande à Monsieur le Préfet la mise à l'enquête de D.U.P. en vue de l'acquisition des terrains nécessaires ainsi que l'ouverture de l'enquête parcellaire.

XVII. ZONE PAVILLONNAIRE "LE BRAY" ACQUISITION DE TERRAINS

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder aux acquisitions de terrains des 8 propriétaires ayant signé une promesse de vente.

XVIII. LOTISSEMENT INDUSTRIEL - DEMANDE d'AVANCES -

Le Conseil Municipal demande à l'Etablissement Public Régional l'attribution d'avances remboursables ainsi que la mise à disposition dans le meilleur temps.

XIX. LOTISSEMENT INDUSTRIEL - AMENAGEMENT de FEUX TRICOLORS - DEMANDE de SUBVENTION

Le Conseil Municipal approuve l'installation de feux tricolores au carrefour avec la voirie du lotissement industriel "LES BAS PRES" et la voie industrielle et demande au Département une subvention aussi élevée que possible sur les crédits provenant des amendes de police.



XX. LOTISSEMENT INDUSTRIEL - VOIRIE URBAINE - DEMANDE de SUBVENTION

Le Conseil Municipal approuve l'aménagement d'un carrefour à niveau avec la voie industrielle et sollicite du Département une subvention aussi élevée que possible.

XXI. CHAUFFAGE des BATIMENTS COMMUNAUX - AVENANTS avec la Société SOLECO

Le Conseil Municipal approuve les deux avenants présentés et autorise Monsieur le Maire à les signer.

XXII. CONSTRUCTION d'une HALLE des SPORTS - VRD - DEMANDE de SUBVENTION

Le Conseil Municipal approuve le dossier présenté par les services techniques concernant des travaux de voirie, réseaux divers et parking, nécessaires dans la construction d'une halle des sports. Montant prévisionnel : 1.302.381 F TTC.

XXIII. TRAVAUX de RAVALEMENT - GROUPE SCOLAIRE JEAN JAURES - DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal approuve l'exécution des travaux de ravalement à l'école Jean Jaurès. Montant du devis descriptif et estimatif : 885.000 F

XXIV. CONSTRUCTION d'une ECOLE MATERNELLE - AVENANTS n° 1 - ENTREPRISE HAINAULT

Le Conseil Municipal approuve les travaux (réalisation d'un puits dans la partie gros-oeuvre et remplacement d'un revêtement de sol en dalles thermo-plastique par un carrelage) nécessaires dans la construction de l'école maternelle.

L'ensemble du marché avec l'entreprise HAINAULT est ainsi porté à 5.050.793,93 F TTC.

XXV. CONSTRUCTION d'une ECOLE MATERNELLE - AVENANT N° 1 au CONTRAT d'ARCHITECTE

Le Conseil Municipal approuve la modification apportée au contrat d'architecte de Monsieur Jean LETU découlant de travaux supplémentaires dans la construction de l'école maternelle. Rémunération totale : 312.301,76 F TTC.

XXVI. AMENAGEMENT du RESTAURANT SCOLAIRE EDMOND LEVEILLE - AVENANTS n° 1

Le Conseil Municipal approuve l'exécution des travaux supplémentaires relatifs à l'agrandissement des salles du restaurant scolaire Edmond Leveillé. Montant des travaux supplémentaires : 69.057,91 F TTC.

XXVII. CONVENTIONNEMENT des LOGEMENTS HLM - MOTION

Le Conseil Municipal demande que ne soit pas poursuivie l'opération de conventionnement des logements HLM.

XXVIII. RAPPORT SUR LA DELEGATION de POUVOIRS - ART . L.122.20 du Code des COMMUNES

La délégation de pouvoirs a porté sur 11 marchés négociés.

-----  
PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL le 25 FEVRIER 1982  
-----

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 19 NOVEMBRE 1981 -



TÉLÉPHONE : 425.57.07

L'An mil neuf cent quatre vingt un, le dix neuf  
Novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal  
de Montataire, convoqué le quatorze Novembre, s'est réuni en  
séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur  
Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD.  
Mrs HACHE. COUALLIER. GAMPIER. LARTIGUE. Mme LENNE. Mr  
DETRAUX. Mmes GABRIELS. DESCHAMPS. Mrs DE LA SALA. QUENON.  
SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mmes PAREL. ARAGON. BULCKE.

Absents : Mrs BESSON. NAMOTTE. CHARBONNELLE. JESUS.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire

OBJET : TAXE PROFESSIONNELLE  
CHANGEMENT du CHOIX du LOCAL de REFERENCE

SOUS-PREFECTURE  
26 NOV. 1981  
60304 SENLIS

Le rapporteur de la Commission de Finances, EXPOSE :

- Que le choix du local de référence retenu lors de  
la délibération du Conseil Municipal du 26 Juin 1980 a amené  
une cotisation de taxe professionnelle 1981 très élevée pour  
certains commerçants,

- Qu'il y a lieu de revoir le choix du local de référence  
afin de ramener la cotisation totale à un montant avoisinant  
1200 F en 1982 ; non compris le droit fixe pour frais de  
Chambre des Métiers.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE la modification de la délibération du 26 Juin 1980

DECIDE de retenir le local constitué par le logement  
en immeuble collectif situé 11, Avenue du 19 Mars 1962 figurant  
à la copie de la matrice 1981 à la taxe d'habitation sous le  
n° 1526 (page 164) dont la base brute de valeur locative est  
fixée à 6.060.

DEMANDE que la présente délibération soit prise en  
compte pour le calcul de la cotisation à la taxe professionnelle  
de l'année 1982.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



DÉPARTEMENT  
de l'OISE  
COMMUNE de MONTATAIRE (2)  
ouk \_\_\_\_\_ (2)

(1) DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Session ordinaire du 19 Novembre 1981  
concernant l'approbation du compte de gestion par M. FRERE Roger  
Receveur.

Réunion du 19 Novembre 1981, à 20 heures, sous la présidence de Mr TRIN Robert

Le Conseil municipal, ~~le Conseil d'Administration~~ (1) :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 1980 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 1980 :

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 1980, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 1980 au 31 décembre 1980, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 1980 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :
  - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 1980, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part (1);
  - ~~se réserve à la juridiction financière pour les motifs précédemment énoncés d'exiger (1) :~~

Fait et délibéré à MONTATAIRE le 19 Novembre 1981

Ont signé au registre des délibérations : MM. les membres présents

Senlis, le 2 NOV. 1981  
Le Sous-Préfet,

Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef

S. RIVIERE

Pour expédition conforme :



(1) Rayer la mention inutile.  
(2) Désignation de la collectivité ou de l'établissement.

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07



**IV**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 19 NOVEMBRE 1981 -

L'An mil neuf cent quatre vingt un, le dix neuf  
Novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal  
de Montataire, convoqué le quatorze Novembre, s'est réuni en  
séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur  
Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUX.  
Mrs HACHE. COUALLIER. GAMBIER. LARTIGUE. Mme LENNE. Mr  
DETRAUX. Mmes GABRIELS. DESCHAMPS. Mrs DE LA SALA. QUENON.  
SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mmes PAREL. ARAGON. BULCKE.

Absents : Mrs BESSON. NAMOTTE. CHARBONNELLE. JESUS.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire

OBJET : MODIFICATION au TABLEAU des EFFECTIFS du PERSONNEL

Sur le rapport de la Commission du Personnel et l'avis  
favorable du Bureau Municipal EXPOSANT :

- que la poursuite de la réorganisation des Services  
Techniques, les nécessités de service à la Mairie Annexe et la  
création d'emploi d'animateur par l'arrêté ministériel du  
15 Juillet 1981 nécessitent des modifications au tableau des  
effectifs,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE les créations et suppressions d'emplois  
ci-dessous :

- 1°) SERVICES ADMINISTRATIFS : création d'un emploi d'agent de  
bureau dactylographe,
- 2°) SERVICE CULTUREL : création de l'emploi d'animateur 2ème  
classe avec intégration de l'agent actuellement en fonction  
suppression de l'emploi d'animateur  
culturel assimilé à rédacteur créé par délibération du  
Conseil Municipal du 27 Juillet 1966.

- 3°) SERVICES TECHNIQUES : création d'un emploi de conducteur  
transport en commun,  
création dans le cadre du rattachement  
de la partie entretien et gardiennage des installations  
sportives aux Services Techniques :

- un emploi de maître ouvrier - un emploi d'OP1 (pour  
entretien) - un emploi de femme de service -  
deux emplois de gardien (à temps partiel).

suppression d'un emploi d'OP 2

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,

VU et APPROUVÉ  
Senlis, le 15 DEC 1981  
Le Sous-Préfet

*g/b*



Michel BESSE



*Stammig*

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07

SDU

9 DEC. 1981

60304 SENLIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 19 NOVEMBRE 1981 -

L'An mil neuf cent quatre vingt un, le dix neuf  
Novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal  
de Montataire, convoqué le quatorze Novembre, s'est réuni en  
séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur  
Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD.  
Mrs HACHÉ. COUALLIER. GAMBIER. LARTIGUE. Mme LENNE. Mr  
DETRAUX. Mmes GABRIELS. DESCHAMPS. Mrs DE LA SALA. QUENON.  
SOUFFLARD. DUBOS. PAUZET. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mmes PAREL. ARAGON. BULCKE.

Absents : Mrs BESSON. NAMOTTE. CARBONNELLE. JESUS.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire

OBJET : EMPLOIS de SECRETAIRE GENERAL et DIRECTEUR des  
SERVICES TECHNIQUES - CLASSEMENT

Sur le rapport de la Commission du Personnel et  
l'avis favorable du Bureau Municipal EXPOSANT :

- Qu'en raison de l'expansion de la Ville provoquée d'une part  
par la création d'opération d'urbanisme importante (lotissement  
communal, lotissement industriel, rénovation du quartier Lesieur  
et, des opérations projetées à moyen terme (Z.A.C. des zones NAa2  
et NAa3 du P.O.S., réhabilitation du Centre Ville, etc...)  
et, d'autre part par le développement des affaires communales  
et sociales, il a été nécessaire et il sera encore nécessaire  
de créer un certain nombre d'emploi que ne prévoit pas la  
catégorie (10 à 20.000 habitants) dans laquelle est classée  
notre Ville,

- Qu'afin de respecter la hiérarchie, notamment au niveau  
des salaires, il est demandé de décider la création : d'un  
poste de Secrétaire Général, d'un poste de Directeur des Services  
Techniques dans la catégorie des villes de 20 à 40.000 habitants.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
APPROUVE la proposition ci-dessus.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



*[Signature]*

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 19 NOVEMBRE 1981 -

L'An mil neuf cent quatre vingt un, le dix neuf  
Novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal  
de Montataire, convoqué le quatorze Novembre, s'est réuni en  
séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur  
Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD.  
Mrs HACHE. COUALLIER. GAMBIER. LARTIGUE. Mme LENNE. Mr  
DETRAUX. Mmes GAMBIS. DESCHAMPS. Mrs DE LA SALA. QUENOH.  
SOUFFLARD. DURANT. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mmes PAREL. ARAGON. BULCKE.

Absents : Mrs BESSON. WAMOTTE. CHARBONNELLE. JESUS.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire

OBJET : STAGES de FORMATION - CENTRE AERE - REMBOURSEMENT

Sur le rapport de la Commission Scolaire - Enfance  
EXPOSANT :

- Que Messieurs Francis SOUFFLARD et André DELAVIGNE  
directeurs des centres aérés de la Commune ont sur l'invitation  
de la Commune, suivi des cours de formation dispensés par  
le C.E.M.E.A. (Centre d'Entraînement aux méthodes d'Education  
Active), du 22 au 30 Juin 1981, pour un coût unitaire de  
1.300 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE le remboursement aux intéressés des frais de stages  
engagés.

**VU**  
Senlis, le 18 DEC. 1981

Le Sous-Préfet,  
Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,

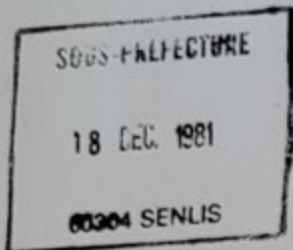


*[Signature]*

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 19 NOVEMBRE 1981 -

L'An mil neuf cent quatre vingt un, le dix neuf  
Novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal  
de Montataire, convoqué le quatorze Novembre, s'est réuni en  
séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur  
Robert TRILL, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIM. BROCHOT. Mme CLAUD.  
Mrs HACHÉ. COUALLIER. GAMBIER. LARTIGUE. Mme LENNE. Mr  
DETRAUX. Mmes GABRIELS. DESCHAMPS. Mrs DE LA SALA. QUENON.  
SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mmes PAREL. ARAGON. BULCKE.

Absents : Mrs BESSON. NAMOTTE. CHARBONNELLE. JESUS.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire

OBJET : INDEMNITE aux STAGIAIRES

Sur le rapport de la Commission du Personnel et  
la proposition de la Commission des Bâtiments et la Commission  
Voirie, EXPOSANT :

- QUE les Services Municipaux occupent des jeunes gens  
pour des stages de formation professionnelle proposés  
par les établissements d'enseignement ou pour des  
activités d'insertion dans le milieu du travail proposées  
par les établissements pour personnes handicapées,
- QUE ces jeunes gens en participant activement aux travaux  
et services apportent une aide appréciable à notre  
collectivité et qu'il serait souhaitable de les intéresser  
à leur activité en leur attribuant une indemnité  
forfaitaire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'attribution aux jeunes stagiaires, d'une  
indemnité fixée au montant mensuel de 500 F pour une présence  
minimum d'un mois.

VU  
Senlis, le 21 DEC. 1981

Le Sous-Préfet,

Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef



*[Signature]*  
RIVIÈRE

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



*[Signature]*

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 19 NOVEMBRE 1981 -

L'An mil neuf cent quatre vingt un, le dix neuf  
Novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal  
de Montataire, convoqué le quatorze Novembre, s'est réuni en  
séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur  
Robert TRIH, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIH. BROCHOT. Mme CLAUD.  
Mrs HACHE. COUALLIER. GAMBIER. LARTIGUE. Mme LENNE. Mr  
DETRAUX. Mmes GABRIELS. DESCHAMPS. Mrs DE LA SALA. QUENON.  
SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mmes PAREL. ARAGON. BULCKE.

Absents : Mrs BESSON. NAMOTTE. CHARBONNELLE. JESUS.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire

OBJET : INDEMNITE de GESTION au RECEVEUR MUNICIPAL

Sur le rapport de la Commission des Finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'arrêté de Monsieur le Ministre de l'Intérieur en  
date du 8 Mai 1972 portant modification de l'arrêté du 6 Juillet  
1956 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité spéciale  
de gestion allouée aux comptables extérieurs du trésor chargés  
des fonctions de Receveur de Communes et établissements publics,

VU la circulaire du Ministère de l'Intérieur n° 72 346  
du 4 Juillet 1972 relative à l'indemnité spéciale de gestion  
allouée aux comptables des services extérieurs du Trésor,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du  
29 Septembre 1978 fixant à compter du 1er Janvier 1978 le  
montant de l'indemnité à 2.583 F,

VU les dépenses budgétaires des sections de fonctionnement  
et d'investissement pour les exercices 1978 - 1979 et 1980,

DECIDE de fixer au montant annuel de 3.515 F l'indemnité  
spéciale de gestion attribuée au Receveur Municipal à compter  
du 1er Janvier 1981.

VU

Senlis, le 18 DEC. 1981

Le Sous-Préfet,

Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



*[Signature]*



VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 19 NOVEMBRE 1981 -

L'An mil neuf cent quatre vingt un, le dix neuf  
Novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal  
de Montataire, convoqué le quatorze Novembre, s'est réuni en  
séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur  
Robert TRIN, Maire.

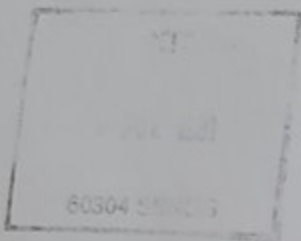
Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD.  
Mrs HACHE. COUALLIER. GAMBIER. LARTIGUE. Mme LENNE. Mr  
DETRAUX. Mmes GABRIELS. DESCHAMPS. Mrs DE LA SALA. QUENON.  
SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mmes PAREL. ARAGON. BULCKE.

Absents : Mrs BESSON. NAMOTTE. CHARBONNELLE. JESUS.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE au COMITE FRANCE - R.D.A.



Monsieur le Maire EXPOSE :

- Que dans le cadre du Comité de jumelage, une  
délégation d'élus de la ville de FINSTERWALDE (R.D.A.) a  
séjourné à Montataire du 28 Septembre au 6 Octobre 1981,
- Qu'à la suite d'une confirmation tardive de la  
venue de cette délégation, les crédits nécessaires à la  
réception par le Comité France - R.D.A. de Montataire n'ont  
pû être prévus aux Budget Primitif et supplémentaire 1981.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle  
de 7.000 F au Comité France - R.D.A. de Montataire pour le  
financement de la réception d'une délégation de FINSTERWALDE.

Les crédits seront prélevés sur les fonds libres à la  
clôture de l'exercice 1981.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



Senlis, le

VU

- 2. DEC. 1981  
Le Sous-Préfet,

Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE

VILLE DE MONTATAIRE

60160 - OISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 19 NOVEMBRE 1981 -  
-----



TÉLÉPHONE : 425.57.07

L'An mil neuf cent quatre vingt un, le dix neuf  
Novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal  
de Montataire, convoqué le quatorze Novembre, s'est réuni en  
séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur  
Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD.  
Mrs HACHE. COUALLIER. GAMBIER. LARTIGUE. Mme LENNE. Mr  
DETRAUX. Mmes GABRIELS. DESCHAMPS. Mrs DE LA SALA. QUENOH.  
SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mmes PAREL. ARAGON. BULCKE.

Absents : Mrs BESSON. NAMOTTE. CHARBONNELLE. JESUS.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire

OBJET : PARTICIPATION de la COMMUNE aux FRAIS de FONCTIONNEMENT  
de la CLASSE d'HANDICAPES MOTEURS de CREIL

Monsieur le Maire EXPOSE :

- qu'il a reçu de Monsieur le Maire de Creil une lettre  
relative à la participation de la Ville de Montataire aux  
frais de fonctionnement de la classe d'handicapés moteurs en  
raison de la fréquentation de cet établissement par un enfant  
de notre Commune.

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

DECIDE la participation de la Ville aux frais de  
fonctionnement de la classe d'handicapés moteurs de Creil pour  
la somme de 5400 F par élève. Cette dépense sera imputée au  
compte 943.1-6409, dont les crédits ont été ouverts à cet effet.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,



VU

Senlis, le

- 2 DEC. 1981

Le Sous-Préfet,

Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 19 NOVEMBRE 1981 -

L'An mil neuf cent quatre vingt un, le dix neuf  
Novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal  
de Montataire, convoqué le quatorze Novembre, s'est réuni en  
séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur  
Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUX.  
Mrs HACHE. COUALLIER. GAMPIER. LARTIGUE. Mme LENNE. Mr  
DETRAUX. Mmes GABRIELS. DESCHAMPS. Mrs DE LA SALA. QUENON.  
SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mmes PAREL. ARAGON. BULCKE.

Absents : Mrs BESSON. NAMOTTE. CHARBONNELLE. JESUS.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire

OBJET : REPRESENTATION AU 64ème CONGRES des MAIRES de FRANCE

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré,

APPROUVE la participation de Monsieur Robert TRIN,  
Maire de MONTATAIRE, en représentation de la Commune au  
64ème congrès des Maires de France qui s'est déroulé du  
2 au 5 novembre 1981.

Les frais de participation seront remboursés sur  
la base du montant fixé par l'Association Nationale des  
Maires de FRANCE.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,



VU

Seuls, le 8 DEC. 1981



Le Sous-Préfet,

Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef

S. RIVIÈRE

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 19 NOVEMBRE 1981 -  
-----

L'An mil neuf cent quatre vingt un, le dix neuf  
Novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal  
de Montataire, convoqué le quatorze Novembre, s'est réuni en  
séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur  
Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUX.  
Mrs HACHE. COUALLIER. GAMBIER. LARTIGUE. Mme LENNE. Mr  
DETRAUX. Mmes GABRIELS. DESCHAMPS. Mrs DE LA SALA. QUENON.  
SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mmes PAREL. ARAGON. BULCKE.

Absents : Mrs BESSON. NAMOTTE. CHARBONNELLE. JESUS.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire

OBJET : SUPPRESSION d'une CLASSE à l'Ecole ED.LEVEILLE

SOUS-PRÉFECTURE  
7 DEC. 1981  
60304 SENLIS

Sur le rapport de la Commission Scolaire EXPOSANT :  
- Que par lettre d'Octobre 1981 Monsieur l'Inspecteur d'Académie  
fait connaître qu'il envisage la suppression de la septième  
classe de l'Ecole primaire Edmond LEVEILLE,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DEMANDE le maintien de la 7ème classe à l'Ecole Ed.  
LEVEILLE,

DECIDE l'étude d'une modification du périmètre  
scolaire,

DEMANDE que soit examinée la répartition des élèves  
de la commune en raison des problèmes pédagogiques qui se  
posent à l'école Jacques DECOUR pour parvenir à la création  
d'une Zone d'Education Prioritaire.

POUR EXTRAIT, certifié conforme,  
le Maire,



VU et TRANSMIS  
Senlis le 24 DEC, 1981  
Le Sous-Préfet



Senlis

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 19 NOVEMBRE 1981 -

L'An mil neuf cent quatre vingt un, le dix neuf  
Novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal  
de Montataire, convoqué le quatorze Novembre, s'est réuni en  
séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur  
Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD.  
Mrs HACHE. COUALLIER. GAMBIER. LARTIGUE. Mme LENNE. Mr  
DETRAUX. Mmes GABRIELS. DESCHAMPS. Mrs DE LA SALA. QUENON.  
SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mmes PAREL. ARAGON, BULCKE.

Absents : Mrs BESSON. NAMOTTE. CHARBONNELLE. JESUS.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire

OBJET : ACQUISITIONS FONCIERES pour la REALISATION de  
LA VOIE DE LIAISON RIVE DROITE - RIVE GAUCHE de l'OISE

Monsieur le Maire EXPOSE :

- que la Commune procède depuis 1976 aux acquisitions  
de terrains et immeubles bâtis en vue de la réalisation du  
3ème Pont en application d'un arrêté de Déclaration d'Utilité  
Publique en date du 29 Juin 1975 de Monsieur le Préfet de  
l'Oise;

- qu'à la suite d'une observation de la Cour des  
Comptes, le Conseil est invité à délibérer sur ces acquisitions  
dont le financement est assuré par des avances ou des recou-  
vements du District Urbain Maître de l'ouvrage.

LE CONSEIL après en avoir délibéré,

APPROUVE les acquisitions ci-dessus effectuées depuis  
1976,

AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre les acquisitions  
foncières nécessaires pour la réalisation de l'ouvrage du 3ème  
Pont sur l'Oise aux mêmes conditions de financement que ci-dessu

VU et TRANSMIS  
Senlis, le 2 DEC. 1981  
Le Sous-Préfet

Pour le Sous-Préfet  
Le Secrétaire en Chef

S. RIVIERE

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

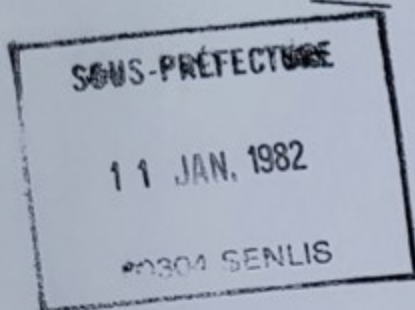
Le Maire,



VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 19 NOVEMBRE 1981 -

L'An mil neuf cent quatre vingt un, le dix neuf Novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quatorze Novembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Mrs HACHE. COUALLIER. GAMBIER. LARTIGUE. Mme LENNE. Mr DETRAUX. Mmes GABRIELS. DESCHAMPS. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mmes PAREL. ARAGON. BULCKE.

Absents : Mrs BESSON. NAMOTTE. CHARBONNELLE. JESUS.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire

OBJET : ZONE PAVILLONNAIRE "LE BRAY" - ACQUISITION de TERRAINS

Sur le rapport de la Commission d'Urbanisme exposant que par délibération du 3 Octobre 1980 demandant la mise à l'enquête pour utilité publique en vue de l'acquisition des terrains nécessaires à l'aménagement d'un lotissement pavillonnaire dit "Le Bray", le Conseil a approuvé l'acquisition,

- que 8 propriétaires ont signé des promesses de vente aux conditions du rapport d'évaluation du Service des Domaines,

- qu'il y a lieu de procéder aux acquisitions,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les arrêtés de Monsieur le Préfet en date des 22 Septembre 1981 et 8 Octobre 1981 déclarant d'utilité publique le projet d'acquisition de terrains,

VU le rapport d'évaluation en date du 12 Juin 1981 du Service des Domaines,

VU les promesses de vente signées par les propriétaires,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux acquisitions des propriétés ci-dessous désignées :

Mr Roger LEGRAS - Section cadastrale : ZB n° 54 - lieudit "Les tertres" - Superficie : 1.063 m<sup>2</sup>. Montant : 33.218 F

Mr Vincelas CIESIELZUK - Section cadastrale : AI n° 110 - lieudit "Le Sautoir" - Superficie : 173 m<sup>2</sup> - Montant : 5.406 F

Mr Gaston HEMMER - Section cadastrale : ZB n° 52 - lieudit "Les Tertres" - Superficie : 268 m<sup>2</sup> - Montant : 8.375 F

... / ...

... / ...

Mme Vve Pierre GABRIELS - Section Cadastrale : AI n° 67  
Lieudit "Le Bray" - Superficie : 220 m2 - Montant : 6.875 F

Mr Modeste DEBRIE - Section cadastrale : ZB n° 50 - Lieudit  
"Les Tertres" - Superficie : 491 m2 - Montant : 15.343 F

Mr Alexandre KATSCHKOWSKI - Section cadastrale : AI n° 61  
Lieudit "Le Bray" - Superficie : 278 m2 - Montant : 8.687 F

Mr Jacques TURLETTI - Section cadastrale : AI n° 111 - Lieudit  
"Le Sautoir" - Superficie : 173 m2 - Montant : 5.406 F

Mr Léon GAUDET - Section cadastrale : AI n° 83 - Lieudit  
"Le Bray" - Superficie : 207 m2 - Montant : 6.468 F

DECIDE le financement par inscription des crédits  
au Budget Primitif 1982 - Compte 908.2 article 2100.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



VU et TRANSMIS

Senlis le 11 JAN. 1982

Le Sous-Préfet



Pour le Sous-Préfet  
Le Secrétaire en Chef

S. RIVIÈRE

VILLE DE MONTATAIRE

60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

- SEANCE du 19 NOVEMBRE 1981 -  
-----

L'An mil neuf cent quatre vingt un, le dix neuf Novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quatorze Novembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Mrs HACHE. COUALLIER. GAMRIER. LARTIGUE. Mme LENNE. Mr DETRAUX. Mmes GABRIELS. DESCHAMPS. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mmes PAREL. ARAGON. BULCKE.

Absents : Mrs BESSON. NAMOTTE. CHARBONNELLE. JESUS.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire

OBJET : LOTISSEMENT INDUSTRIEL - DEMANDE D'AVANCES

SOUS-PRÉFECTURE

8 DEC. 1981

60304 SENLIS

Monsieur le Maire EXPOSE :

- Qu'en vue d'assurer le financement de l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation d'un lotissement industriel "LES BAS PRES" il est possible d'obtenir de l'Etablissement Public Régional une avance remboursable de l'ordre de 11 F le M2,
- Que le remboursement de l'avance s'effectue au rythme des ventes de lots,
- Qu'il est souhaitable que la réalisation du lotissement s'opère sans apporter une charge financière importante à la Commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DEMANDE à l'Etablissement Public Régional l'attribution d'avances remboursables portant sur la création du lotissement industriel d'une superficie de 11 ha 71 a 44 ca.

DEMANDE que la mise à disposition des fonds ait lieu dans le meilleur temps en raison de l'urgence de la réalisation.

POUR EXTRAIT, CERTIFIE CONFORME,  
le Maire,

VU et TRANSMIS

Senlis le 9 DEC. 1981

Le Sous-Préfet



Maire



Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 19 NOVEMBRE 1981 -



TÉLÉPHONE : 425.57.07

PREFECTURE  
9 DEC 1981  
60304 SENLIS

L'An mil neuf cent quatre vingt un, le dix neuf  
Novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal  
de Montataire, convoqué le quatorze Novembre, s'est réuni en  
séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur  
Robert TRIH, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIH. BROCHOT. Mme CLAUD. Mrs HACHE. COUALLIER. GAMBIER. LARTIGUE. Mme LENNE. Mr DETRAUX. Mmes GABRIELS. DESCHAMPS. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mmes PAREL. ARAGON. BULCKE.

Absents : Mrs BESSON. NAMOTTE. CHARBONNELLE. JESUS.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire

OBJET : CONSTRUCTION d'une ECOLE MATERNELLE  
AVENANTS n° 1 - Entreprise HAINAULT

Sur le rapport de la Commission des Bâtiments et  
de la Commission Scolaire, EXPOSANT :

- Que des travaux supplémentaires sont rendus nécessaires dans  
la construction de l'école maternelle rue Jules Uhry, portant  
d'une part sur la réalisation d'un puits dans la partie gros  
oeuvre et le remplacement d'un revêtement de sol en dalles  
thermo-plastique par un carrelage,

- que l'ensemble de ces travaux supplémentaires se monte à :	173.805,38 F T
.....	.....
desquels il y a lieu de déduire le montant des	
travaux en moins, soit .....	43.609,71 F
Montant total TTC .....	130.195,67 F

- que l'ensemble du marché avec l'Entreprise HAINAULT est ainsi  
porté au montant total de 5.050.793,93 F TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir reçu toutes  
explications utiles et en avoir délibéré,

APPROUVE les travaux proposés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants  
correspondants.

VU ET APPROUVÉ  
Senlis, le .....

Le Sous-Préfet



POUR EXTRAIT, CERTIFIE CONFORME,  
le Maire,



*[Signature]*



TÉLÉPHONE : 425.57.07

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 19 NOVEMBRE 1981 -

L'An mil neuf cent quatre vingt un, le dix neuf  
Novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal  
de Montataire, convoqué le quatorze Novembre, s'est réuni en  
séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur  
Robert TRIH, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIH, BROCHOT, Mme CLAUX,  
Mrs HACHE, COUALLIER, GAMBRIER, LARTIGUE, Mme LENNE, Mr  
DETRAUX, Mmes GABRIELS, DESCHAMPS, Mrs DE LA SALA, QUENON,  
SOUFFLARD, DUBOS, BIZET, Mmes DELLOUE, LIBERT, LESAGE.

Absents excusés : Mmes PAREL, ARAGON, BULCKE,

Absents : Mrs BESSON, NAMOTTE, CHARBONNELLE, JESUS.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire

OBJET : CONSTRUCTION d'une ECOLE MATERNELLE  
AVENANT n° 1 au CONTRAT d'ARCHITECTE

Sur le rapport de la Commission des Bâtiments et  
de la Commission Scolaire EXPOSANT :

- que les travaux supplémentaires entrepris dans  
la construction de l'Ecole maternelle approuvés au cours de  
la présente réunion du Conseil Municipal, apportent une  
modification au contrat d'architecte du 3 Octobre 1980 avec  
Monsieur Jean LETU, approuvé le 18 Décembre 1980, fixant  
la rémunération au montant total HT de 265.562,72 F, soit  
un montant TTC de 312.301,76 F

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Pour extrait, certifié conforme,

le Maire,



VU ET APPROUVÉ

Senlis, le ..... 15 DEC. 1981 .....

Le Sous-Préfet

Pour le Sous-Préfet,  
Le Maire en Chef





Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 19 NOVEMBRE 1981 -  
-----

TÉLÉPHONE : 425.57.07

SOUS-PRÉFET

9 DEC. 1981

60304 SENLIS

L'An mil neuf cent quatre vingt un, le dix neuf  
Novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal  
de Montataire, convoqué le quatorze Novembre, s'est réuni en  
séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur  
Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUX.  
Mrs HACHE. COUALLIER. GAMRIER. LARTIGUE. Mme LENNE. Mr  
DETRAUX. Mmes GABRIELS. DESCHAMPS. Mrs DE LA SALA. QUENON.  
SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mmes PAREL. ARAGON. BULCKE.

Absents : Mrs BESSON. NAMOTTE. CHARBONNELLE. JESUS.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire

OBJET : AMENAGEMENT du RESTAURANT SCOLAIRE Ecole EDMOND LEVEILLE  
AVENANTS n° 1

Sur le rapport de la Commission des Bâtiments et de  
la Commission Scolaire EXPOSANT :

- Que dans le cadre de la restauration scolaire et pour  
répondre aux nécessités et aux souhaits émis notamment par  
les parents d'élèves, il a été procédé à l'agrandissement  
des salles du restaurant scolaire Edmond LEVEILLE en vue  
de la création d'une restauration scolaire et d'éviter  
un deuxième service.

Le coût total de ces travaux supplémentaires s'élève à  
69.057,91 F TTC et nécessite la passation d'avenants aux marchés  
faisant suite à l'appel d'offres du 9 Juillet 1981 approuvé  
le 30 Juillet, à savoir :

- 1°) Lot maçonnerie (entreprise HAINAULT) Montant TTC : 47.047,76
- 2°) Lot électricité (entreprise PINEL) Montant TTC : 12.125,40
- 3°) Lot faux plafond (entrep. TECHNI-ISOL) Montant TTC 9.884,75

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir reçu toutes explications  
utiles et en avoir délibéré,

APPROUVE l'exécution des travaux supplémentaires relatifs  
à l'agrandissement des salles du restaurant scolaire Edmond  
LEVEILLE,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les avenants correspon-  
dants.

VU et APPROUVÉ  
Senlis, le ....1.5.DEC. 1981.....

Le Sous-Préfet  
Pour le Sous-Préfet,  
Secrétaire en Chef



S. RIVIERE



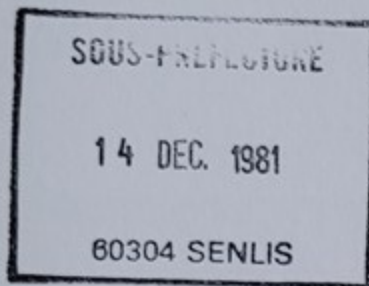
POUR EXTRAIT, CERTIFIE CONFORME,  
le Maire,

*Riviere*

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 19 NOVEMBRE 1981 -

L'An mil neuf cent quatre vingt un, le dix neuf Novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quatorze Novembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUX. Mrs HACHE. COUALLIER. GAMBIER. LARTIGUE. Mme LENNE. Mr DETRAUX. Mmes GABRIELS. DESCHAMPS. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mmes PAREL. ARAGON. BULCKE.

Absents : Mrs BESSON. NAMOTTE. CHARBONNELLE. JESUS.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire

OBJET : CHAUFFAGE des BATIMENTS COMMUNAUX

AVENANTS avec la SOCIETE SOLECO

EXPOSANT : Sur le rapport de la Commission des Bâtiments,

- QUE les Services Techniques Municipaux ont procédé au bilan de la saison de chauffe découlant du contrat de fourniture de chaleur de longue durée avec la Société SOLECO, marché du 13 Avril 1978,

- QUE cet examen a permis de constater :

- 1°) les forfaits de combustible affectés aux Bâtiments étaient surestimés par rapport à la consommation réelle. Nous n'utilisons en effet que les 2/3 du fuel que nous payons,
- 2°) certaines chaufferies sont équipées de brûleurs munis d'un compteur horaire. Au départ du contrat, un certain nombre d'heures étaient prévues ; nous nous sommes rendus compte, là aussi, que ces heures avaient été largement sous-estimées (plus de 10 fois pour certains bâtiments),
- 3°) les travaux réalisés depuis 3 ans par la Ville ont toujours tendu à réduire les pertes d'énergie. Les investissements à ce niveau profitaient à la Société exploitante puisque le contrat est forfaitaire.

- QUE des négociations qui ont duré plusieurs mois ont été engagées avec la Société afin de remédier à ces anomalies,

- QU'un accord est intervenu portant sur la proposition de deux avenants modificatifs au contrat initial ;

... / ...

- l'Avenant n° 2 qui régularise des points particuliers du contrat au niveau de la facturation, de la prise en compte de nouvelles chaufferies et des 19° en application du décret n° 79 907 du 22 Octobre 1979 (avenant bloqué depuis le début de la négociation),

- l'avenant n° 3 qui prend en considération les points particuliers énoncés tout à l'heure et qui a pour objet :

. de forfaitiser entièrement le contrat (suppression des comptages) en revenant à des bases normales, conforme à notre consommation.

. de clarifier le poste "P3" - garantie totale -

Un état des recettes et des dépenses sera réalisé chaque fin de saison de chauffe. En fin de marché, les recettes reviendront pour les 2/3 à la commune, en cas de déficit, il sera supporté pour 50% par la Ville.

. en régularisation des saisons passées, la Société SOLECO présentera à la Ville un avoir de 700.000 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE les 2 avenants ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à les signer.

VU et APPROUVÉ  
Senlis, le 16 DEC. 1981

Le Sous-Préfet

Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef



S. RIVIÈRE

pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 19 NOVEMBRE 1981 -

TÉLÉPHONE : 425.57.07



L'An mil neuf cent quatre vingt un, le dix neuf Novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quatorze Novembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN, BROCHOT, Mme CLAUD, Mrs HACHE, COUALLIER, GAMBIER, LARTIGUE, Mme LENNE, Mr DETRAUX, Mmes GABRIELS, DESCHAMPS, Mrs DE LA SALA, QUENON, SOUFFLARD, DUBUS, MAUZET, Mmes DELLOUE, LIBERT, LESAGE.

Absents excusés : Mmes PAREL, ARAGON, BULCKE.  
Absents : Mrs BESSON, NAMOTTE, CHARBONNELLE, JESUS.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire

OBJET : LOTISSEMENT INDUSTRIEL  
VOIRIE URBAINE - DEMANDE de SUBVENTION

- Sur le rapport de la Commission d'Urbanisme EXPOSANT :
- Que l'étude du lotissement industriel "LES BAS PRES" fait apparaître la nécessité de l'aménagement d'un carrefour à niveau avec la Voie Industrielle,
  - Que le Service de l'Équipement qui a étudié le projet, fixe l'estimation des travaux au montant de 724.000 F TTC, valeur juin 1981,
  - Que cet équipement est indispensable et doit être réalisé dans le meilleur temps,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet présenté dont le financement sera assuré dans le bilan de l'opération par la revente des terrains et les redevances des industriels,

SOLLICITE du Département une subvention aussi élevée que possible.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



VU et TRANSMIS  
Senlis le 15 DEC. 1981

Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef

  
S. RIVIERE

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



TÉLÉPHONE : 425.57.07

SOUS-PRÉFECTURE

10 DEC. 1981

60304 SENLIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 19 NOVEMBRE 1981 -

L'An mil neuf cent quatre vingt un, le dix neuf  
Novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal  
de Montataire, convoqué le quatorze Novembre, s'est réuni en  
séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur  
Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUX.  
Mrs HACHE. COUALLIER. GAMBIER. LARTIGUE. Mme LENNE. Mr  
DETRAUX. Mmes GABRIELS. DESCHAMPS. Mrs DE LA SALA. QUENON.  
SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mmes PAREL. ARAGON. BULCKE.

Absents : Mrs BESSON. NAMOTTE. CHARBONNELLE. JESUS.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire

OBJET : LOTISSEMENT INDUSTRIEL - AMENAGEMENT de FEUX TRICOLORES  
DEMANDE de SUBVENTION

Sur le rapport de la Commission d'Urbanisme EXPOSANT :

- Que l'aménagement du carrefour avec la voirie du Lotissement Industriel "Les Bas Prés" et la voie industrielle nécessite l'installation de feux tricolores,
- Que le Service de l'Équipement qui a étudié le projet fixe l'estimation des travaux au montant de 191.000 F TTC valeur Juin 1981,
- Que cet équipement est indispensable et doit être réalisé dans le meilleur temps.

APRES en AVOIR DELIBERE, le CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le projet présenté dont le financement sera assuré dans le bilan de l'opération par la revente des terrains et les redevances des industriels,

SOLLICITE du Département, sur les crédits provenant des amendes de Police, une subvention aussi élevée que possible.

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,



*[Signature]*

VU et TRANSMIS

Senlis, le 15 DEC. 1981

Le Sous-Préfet



Pour le Sous-Préfet,

Le Secrétaire en Chef

*[Signature]*

9 RIVIERE

VILLE DE MONTATAIRE  
60160 - OISE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal  
- SEANCE du 19 NOVEMBRE 1981 -

TÉLÉPHONE : 425.57.07

SOUS-PREFECTURE  
11 DEC. 1981  
60304 SENLIS

L'An mil neuf cent quatre vingt un, le dix neuf Novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le quatorze Novembre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert TRIN, Maire.

Etaient présents : Mrs TRIN. BROCHOT. Mme CLAUD. Mrs HACHÉ. COUALLIER. GAMBIER. LARTIGUE. Mme LENNE. Mr DETRAUX. Mmes GABRIELS. DESCHAMPS. Mrs DE LA SALA. QUENON. SOUFFLARD. DUBOS. DAUZET. Mmes DELLOUE. LIBERT. LESAGE.

Absents excusés : Mmes PAREL. ARAGON. BULCKE.  
Absents : Mrs BESSON. NAMOTTE. CHARBONNELLE. JESUS.

Monsieur Gérard DETRAUX est élu secrétaire

OBJET : TRAVAUX de RAVALEMENT - GROUPE SCOLAIRE JEAN JAURES  
DEMANDE de SUBVENTION

EXPOSANT : Sur le rapport de la Commission des Bâtiments,  
- QU'après les travaux de remise en état intérieur réalisés en 1981 à l'Ecole Jean Jaurès, il est souhaitable de compléter l'opération par des travaux de ravalement comprenant une reprise de l'ensemble des façades et pignons avec remplacement d'éléments de menuiseries extérieures vétustes,  
- QUE les Services Techniques Municipaux qui ont établi le devis descriptif et estimatif, fixent le montant des travaux à 885.000 F.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
APPROUVE l'exécution des travaux de ravalement à l'Ecole Jean Jaurès,  
SOLLICITE du Département une subvention aussi élevée que possible.

VU et TRANSMIS  
Senlis, le 15 DEC. 1981  
Le Sous-Préfet

Pour le Sous-Préfet,  
Le Secrétaire en Chef

S. RIVIERE

Pour extrait, certifié conforme,  
le Maire,

